

Le droit d'une fille d'apprendre sans peur :

Lutter pour mettre fin à la violence basée sur le
genre en milieu scolaire

Édition canadienne



UNIVERSITY OF TORONTO
FACULTY OF LAW

INTERNATIONAL
HUMAN RIGHTS
PROGRAM



parce que Je suis une
FILLE

**Publié par Plan Canada,
bureau national**
95, avenue St. Clair Ouest
bureau 1001
Toronto (Ontario) Canada
M4V 3B5

Bureau d'Ottawa
39, avenue McArthur
Ottawa (Ontario) Canada
K1L 8L7

Plan International Canada Inc. est membre du groupe de compagnies de Plan International (Plan) depuis 1968. Le numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance est 11892 8993 RR0001.

Cette publication est également disponible en ligne à plancanada.ca/publications

Première publication : 2012. Textes et photos Plan Canada 2012©. Tous droits réservés. Veuillez faire parvenir un courriel à Plan Canada à info@plancanada.ca pour la permission de reproduire, conserver ou transmettre toute partie de cette publication.

Une fiche catalogue de ce rapport est disponible par l'entremise de Collections Canada. ISBN : 978-0-9917133-0-1

Auteurs : Margaret Eleanor Greene, Omar J. Robles, Krista Stout, Tanja Suvilaakso
Chercheuses : Alana Livesey, Jaya Choudhry. Sincères remerciements également à Quinn Keenan pour le soutien à la recherche.
Gestionnaires et éditrices : Amanda Sussman, Renu Mandhane
Réviseurs : Natalie Brender, Dena Allen
Services de traduction et rédaction : Katso

Modèle de citation : Greene, M., Robles, O., Stout, K., and Suvilaakso, T. (2012). *Le droit d'une fille d'apprendre sans peur : lutter pour mettre fin à la violence basée sur le genre en milieu scolaire*. Toronto, Plan Canada.

Concept par Profis Communications Inc.
Impression par : Greenhouse Graphics Inc.
Références photographiques :

Plan/Alf Berg : p. 1, 12, 28, 30 (bas), 32 (bas), 34, 41, 42, 45, 46, 48, 74, 82
Plan/Benno Neeleman : p. 27
Plan/Finbarr O'Reilly : p. 38
Plan/Danielle Pattiasina : Page couverture
Plan/Mark Read : p. 3, 17, 18, 21, 30 (haut)
Plan/AFM Shamsuzzaman : p. 22, 36
Plan/Daniel Silva : p. 6
Plan/Luca Tommasini : p. 32 (haut)

Table des matières

- 4 **Préfaces**
- 7 **Sommaire exécutif**
- 13 **Introduction**
 - Qu'est-ce que la violence basée sur le genre en milieu scolaire?
 - Pourquoi se pencher maintenant sur la VBGMS?
 - Pourquoi mettre l'accent sur les filles?
 - Transformer les solutions en action
- 19 **Formes de VBGMS**
 - Violence sexuelle : faire du mal dans des millions de vies
 - Intimidation dans les écoles : les agressions qui se prolongent sous diverses formes
 - Cyberintimidation : des enjeux en ligne qui dépassent les limites
 - La violence physique et psychologique à titre de mesure disciplinaire
- 23 **Causes et conséquences de la VBGMS**
 - Normes sociales, culturelles et religieuses néfastes
 - Discrimination et marginalisation sociale
 - Manque de mesures de protection légale et faible capacité institutionnelle
 - Rendement scolaire plus bas et risques plus élevés pour la santé
 - Opportunités économiques réduites
 - Échec à atteindre les objectifs de développement international
- 29 **Une perspective mondiale de la VBGMS**
 - Données mondiales sur la VBGMS
 - Afrique subsaharienne
 - Asie et Pacifique
 - Moyen-Orient et Afrique du Nord
 - Amérique latine et les Caraïbes
 - Europe et Asie Centrale
 - Amérique du Nord
- 35 **Normes internationales des droits de l'homme et VBGMS**
- 39 **Un cadre de travail mondial pour l'action gouvernementale en matière de VBGMS**
 - Huit principes de l'action gouvernementale pour prévenir et réduire la VBGMS
 - Principe 1 : Action exhaustive et intégrée
 - Principe 2 : Règlements et lois efficaces
 - Principe 3 : Signalement et intervention efficaces et sécuritaires
 - Principe 4 : Politique fondée sur des données probantes
 - Principe 5 : Personnel solidement appuyé et formé
 - Principe 6 : Partenariat
 - Principe 7 : Inclusivité
 - Principe 8 : Participation
 - Recommandations aux donateurs bilatéraux et multilatéraux
- 49 **Action mondiale contre la VBGMS**
 - Swaziland
 - Australie
 - Philippines
 - Jamaïque
 - Royaume-Uni
- 55 **Conclusion - perspective mondiale**
- 57 **Canada : pas de place à la complaisance face à la VBGMS**
- 63 **Effets de la VBGMS sur les enfants et la société au Canada**
- 66 **Approches actuelles au Canada pour la VBGMS**
- 69 **Recommandations pour l'action gouvernementale canadienne**
- 77 **Conclusion – perspective canadienne**
- 78 **Annexe 1 : Élaboration d'un cadre de travail mondial pour s'attaquer à la VBGMS**
- 80 **Annexe 2 : Élaboration des recommandations pour s'attaquer à la VBGMS au Canada**



Liste des acronymes

ACDI	Agence canadienne de développement international
AECIC	Affaires étrangères et Commerce international Canada
AFAC	Association des femmes autochtones du Canada
APN	Assemblée des Premières Nations
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
LGBTQ	Lesbien, gais, bisexuel, transgenre, queer, et en questionnement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PIRDPC	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
S&E	Suivi et évaluation
TIC	Technologies de l'information et des communications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VBG	Violence basée sur le genre
VBGMS	Violence basée sur le genre en milieu scolaire
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Remerciements

Ce rapport est le résultat d'une collaboration entre Plan Canada et le Programme des droits de l'homme internationaux de la faculté de droit de l'Université de Toronto.

Auteurs : Margaret Eleanor Greene, Omar J. Robles, Krista Stout, Tanja Suvilaakso

Chercheuses : Alana Livesey, Jaya Choudhry. Nos sincères remerciements à Quinn Keenan pour le soutien à la recherche.

Gestionnaires et éditrices : Amanda Sussman, Renu Mandhane

Nous souhaitons également souligner la contribution de nombreuses organisations de la société civile pour leur expertise lors de la rédaction de ce rapport notamment, Amnistie internationale Canada, Conseil canadien pour la coopération internationale, Alliance canadienne de la Campagne mondiale pour l'éducation, Réseau canadien des maisons d'hébergement et de transition pour femmes, Fondation canadienne des femmes, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, Guides du Canada, Human Rights Watch, Bureau international des droits des enfants, Kathy Vandergrift (présidente de la Coalition canadienne pour les droits des enfants), Association des femmes autochtones du Canada, Aide à l'enfance-Canada, Society for Children and Youth of BC, South Asian Legal Clinic of Ontario, UNICEF Canada, Campagne du ruban blanc et YWCA Canada. Nous tenons également à remercier les conseillers techniques de Plan International de partout dans le monde pour leurs précieux commentaires sur les documents de travail.

Finalement, nous souhaitons remercier les nombreuses filles et les nombreux garçons dont les récits font partie de ce rapport. Leur courage est une source d'inspiration et est un vibrant appel à l'action pour que nous mettions fin à la violence basée sur le genre dans et autour des écoles.



2022-2023

**EVERY CHILD,
EDUCATION IS MY RIGHT**

Student's Name: _____
Age: _____
Address: _____

Signature: _____
Date: _____

**Plan
Bharat
Bachchan**

Préface



Depuis plus de 75 ans, Plan mobilise des millions de personnes dans le monde en appui à la justice sociale envers les enfants dans les pays en développement. Nous poursuivons notre travail dans 69 pays à travers la planète, incluant 50 pays en développement en Afrique, en Asie et dans les Amériques. Nous donnons aux enfants, aux familles et aux communautés, les outils dont ils ont besoin pour briser le cycle de la pauvreté et bâtir des solutions durables pour améliorer leurs conditions de vie.

Chez Plan, nous croyons qu'un accès universel à l'instruction et l'achèvement d'au moins neuf années d'éducation de qualité sont fondamentaux pour atteindre l'égalité de genre. Ils sont essentiels pour permettre aux filles de prendre leur propre vie en main et briser le cycle de pauvreté pour les générations à venir.

Un volet crucial de la campagne **Parce que je suis une fille** de Plan vise à surmonter les obstacles à l'aboutissement d'une éducation de qualité pour les filles. Ce rapport se penche sur une barrière majeure à l'atteinte de cet objectif : la prévalence de la violence basée sur le genre dans et autour des écoles. En collaboration avec les enfants, les parents, les enseignants et des partenaires partout dans le monde, nous luttons pour que ces filles parviennent à compléter une éducation de qualité dans des institutions qui ont leur éducation et leur sécurité à cœur.

Ce rapport propose des recommandations constructives pour combattre la violence basée sur le genre dans et autour des écoles dans le monde et offre des principes mondiaux fondés sur des données probantes pour former la base d'une politique efficace. Par la défense d'intérêts sur la scène mondiale et en collaboration avec des partenaires, Plan s'affaira à faire progresser ces recommandations dans tous les pays dans lesquels nous travaillons, incluant ici chez nous.

Bien que le Canada ait franchi des pas importants pour s'attaquer aux nombreuses barrières soulevées dans ce rapport, nous ne sommes pas immunisés contre la réalité de la violence fondée sur le genre dans et autour des écoles canadiennes. Ceci est particulièrement vrai lorsque nous observons de sérieuses lacunes qui touchent plusieurs groupes marginalisés dans notre pays. Tandis que le Canada peut et doit célébrer les efforts et les accomplissements réalisés jusqu'à maintenant, il reste encore beaucoup de travail à faire.

Plan Canada s'engage à aider le gouvernement du Canada à être une partie fondamentale de la solution. Jouissant d'une réputation de leader mondial dans la promotion des droits des femmes et des droits des enfants à l'éducation, le Canada devrait faire preuve de leadership en matière de prévention de la violence basée sur le genre dans les écoles. Son intervention peut contribuer à assurer que les enfants canadiens et tous les enfants dans le monde pourront s'épanouir grâce à une éducation de qualité dans les écoles inclusives, en toute sécurité.

Nous pouvons faire davantage, et ce rapport offre un moyen de le faire. Nous sollicitons un engagement concerté de tous les intervenants concernés, y compris des gouvernements provinciaux et fédéraux afin d'assurer que les élèves sont libres d'apprendre sans peur dans des environnements scolaires bienveillants qui permettent aux filles, et à tous les enfants, d'exploiter toutes leurs possibilités.

Rosemary McCarney
Présidente et chef de la direction
Plan Canada

Préface

Le Programme des droits de l'homme internationaux de la faculté de droit de l'Université de Toronto fait progresser le domaine du droit international en matière de droits de l'homme par le biais de la défense d'intérêts, du partage des connaissances et d'initiatives de renforcement des capacités qui offrent des ressources juridiques à la société civile et des opportunités d'apprentissage expérientiel pour les élèves.

Nous sommes honorés de nous associer à Plan pour ce rapport visionnaire, et de contribuer par notre expertise dans le domaine juridique à en maximiser la portée. En se penchant sur la violence basée sur le genre dans et autour des écoles, ce rapport soulève un problème considérable, systémique, et malheureusement souvent invisible, qui constitue une barrière importante à la promotion des droits des filles dans le monde et ici chez nous.

Ce qui distingue ce rapport est qu'il offre des exemples de changements prometteurs et les traduit en solutions d'ordre politique accessibles qui peuvent être mises en place dès aujourd'hui. Prendre les recommandations énoncées dans ce rapport avec sérieux renferme le pouvoir d'entraîner des effets positifs immédiats sur les droits des enfants canadiens les plus marginalisés, des filles ayant un handicap, des filles autochtones, des enfants lesbiens, gais, bisexuels, transgenres, queer et en questionnement (LGBTQ).

Un engagement envers les solutions énoncées dans le rapport peut aider à améliorer la vie des enfants dans le monde. Lorsqu'il est question des droits des femmes et des enfants, le Canada a historiquement fixé la norme et nous avons l'opportunité d'assumer un rôle de leadership à cet égard. Si nous posons des gestes concrets maintenant, aucun doute que les autres pays le remarqueront. De plus, si le Canada met œuvre son important programme d'aide au développement international pour s'attaquer à ce problème tenace sur la scène mondiale, nous pouvons nous attendre à de vrais changements.

Voilà la force de ce rapport : un plan directeur pour un changement au pouvoir transformant chez nous et partout dans le monde.

Le Programme des droits de l'homme internationaux de la faculté de droit de l'Université de Toronto capitalise depuis les 25 dernières années sur la formidable énergie et l'idéalisme de la jeunesse. Je suis toujours impressionnée par ce qui peut être accompli par quelques jeunes animés d'un feu sacré. De ce point de vue, nous savons combien il est important que tous les paliers du gouvernement travaillent ensemble pour protéger le droit des filles à l'éducation. Nous sommes tous perdants lorsque les filles n'ont pas accès à l'éducation à cause de la peur et de la violence, car les filles ont le pouvoir de transformer leur famille, leur communauté, leur pays et le monde entier. Il s'agit là du message au cœur de la campagne **Parce que je suis une fille** de Plan, de la promesse et de l'espoir livrés par ce rapport.

Renu Mandhane

*Directrice, Programme des droits de l'homme internationaux
Faculté de droit de l'Université de Toronto*





Sommaire exécutif

Depuis les années 2000, le monde a porté son attention sur l'atteinte d'un accès universel à l'éducation primaire, et la parité de genre, dans le cadre des objectifs n°2 et n°3 du Millénaire pour le développement (OMD) – cette vision mondiale de ce que nous souhaitons atteindre à l'aube du 21^e siècle. Pourtant, tandis que nous nous approchons de la date butoir pour atteindre les OMD en 2015, il est évident que nous devons explorer plus en profondeur les raisons pour lesquelles les filles ne parviennent pas à se rendre, et à terminer, une éducation secondaire de qualité : 66 millions de filles ne reçoivent pas d'éducation en ces temps où elles ont non seulement le pouvoir de transformer leur propre vie mais également celle du monde qui les entoure.¹

L'éducation n'est pas qu'un droit de l'homme fondamental, elle est également une promesse : un élément déterminant pour laisser libre cours à toutes les possibilités des filles et du monde autour d'elles. Les adolescentes en particulier ont tout à gagner d'une instruction plus poussée : celles qui terminent l'école primaire et secondaire sont plus susceptibles de gagner un meilleur revenu au cours de leur vie, d'avoir moins de grossesses non désirées, de se marier plus tard et de briser le cycle de pauvreté dans les familles et les communautés qui les entourent.

« Il n'y a pas d'outil de développement plus efficace que l'instruction des filles. »
– Kofi Annan, ancien Secrétaire Général de l'ONU

Un volet crucial de la campagne **Parce que je suis une fille** de Plan est d'aider les filles à surmonter les obstacles pour franchir les étapes de l'école primaire à l'école secondaire. Le défi d'aujourd'hui est d'assurer que les enfants aient non seulement accès aux écoles mais également à une éducation *de qualité*. Plan croit qu'une éducation de qualité doit inclure des apprentissages qui répondent aux besoins, aux droits et aux aspirations des filles; qu'elle soit dispensée dans des environnements scolaires sécuritaires dépourvus de préjugés sexistes et qui favorisent l'égalité de genre. Ce rapport se penche sur une barrière majeure à l'atteinte de cet objectif : la prévalence de la violence basée sur le genre (VBG) dans et autour des écoles. De 500 millions à 1,5 milliard d'enfants subissent des actes de violence chaque année,² plusieurs dans des établissements auxquels nous faisons le plus confiance pour protéger et veiller sur nos enfants : les écoles.³

La violence basée sur le genre en milieu scolaire (VBGMS) fait référence aux actes de violence sexuelle, physique ou psychologique infligés aux enfants dans et autour des écoles à cause de stéréotypes, de rôles ou de normes attribués ou attendus d'eux en fonction de leur sexe ou identité de genre. Elle fait également référence aux moyens par lesquels les expériences et les vulnérabilités à la violence pourraient différer en fonction du genre. Dans la plupart des sociétés, en situation de relation inégale de pouvoir entre les adultes et les enfants, et en présence de stéréotypes de genre et rôles attribués aux filles, les écolières sont particulièrement vulnérables au harcèlement sexuel, viol, coercition, exploitation et discrimination de la part des enseignants, du personnel et des camarades. Les garçons et les filles qui ne se conforment pas aux notions dominantes de masculinité ou de féminité sont également vulnérables à la violence sexuelle et à l'intimidation.

66 millions de filles ne reçoivent pas d'éducation en ces temps où elles ont non seulement le pouvoir de transformer leur propre vie mais également celle du monde qui les entoure.

La prévalence de la violence basée sur le genre que subissent les enfants d'âge scolaire est inacceptable. Dans le monde, on estime que 150 millions de filles et 73 millions de garçons ont subi des actes de violence sexuelle.⁴ Près de la moitié des agressions sexuelles sont commises contre des filles de moins de 16 ans.⁵ Les rapports indiquent que des jeunes enfants âgés d'à peine six ans sont victimes de viol.⁶ L'intimidation est également un phénomène envahissant; les enquêtes révèlent qu'entre un cinquième (Chine) et deux-tiers (Zambie) des enfants ont indiqué avoir été victimes d'intimidation verbale ou physique.⁷ Des millions d'enfants vivent également tous les jours dans la peur de réprimande physique en guise de mesure disciplinaire : dans certains pays, plus de 80 % des élèves subissent des punitions corporelles à l'école.⁸

Cette violence – injustifiable et tout à fait évitable – est une barrière importante pour la reconnaissance du droit de tous les enfants à l'éducation et à l'apprentissage dans un environnement scolaire sécuritaire et de soutien, dépourvu de violence ou de menace de violence.⁹ Bien que les causes soient complexes, les conséquences de l'inaction ne peuvent être ignorées. La VBGMS est corrélée à un rendement scolaire et à une sécurité économique plus faible, de même qu'à de plus importants risques pour la santé à long terme. La VBGMS perpétue et renforce les cycles de violence de génération en génération. Ne pas s'attaquer à cette barrière signifie que de nombreux pays ne parviendront pas à respecter leurs engagements internationaux en matière des droits de l'homme tout en compromettant la capacité mondiale d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour le 21^e siècle.¹⁰

Ce rapport est axé sur les solutions. Il puise des exemples des pays partout dans le monde et partage des principes directeurs fondamentaux élaborés sur des pratiques mondiales prometteuses centrées sur la prévention, l'atténuation et la réponse à la violence basée sur le genre contre les filles et les garçons. Ce rapport cible le besoin d'une action intégrée pour la prévention de la violence afin de soutenir une approche d'intervention rigoureuse. S'inspirant des exemples de politiques, de même que des campagnes mondiales de la société civile, des instruments internationaux et des opinions des filles elles-mêmes, Plan demande aux gouvernements de prioriser les actions liées à huit principes clés qui sont essentiels pour assurer que tous les enfants soient libérés de la violence dans leur école, et que les filles puissent profiter de leur droit à l'éducation avec équité.

Ce rapport explore également la façon dont le Canada se comporte comparativement aux approches politiques de premier plan mis en marche par des pays dans le monde. Malgré que le Canada ait franchi des pas importants pour s'attaquer à plusieurs problèmes soulevés dans ce rapport, nous ne sommes pas moins exempts des défis à relever pour contrer la VBG dans et autour des écoles canadiennes, particulièrement lorsque nous observons de graves lacunes qui touchent les groupes marginalisés.

Le Canada jouit d'une réputation de leader à l'échelle mondiale pour la promotion des droits des femmes et de défenseur de leur liberté. Plus récemment, le Canada a été nommé le meilleur pays du G20 pour être une femme.¹¹ En termes d'éducation, la réalisation du droit des enfants à fréquenter l'école est presque universel. Les filles canadiennes font d'importants progrès dans la conquête d'une instruction. Grâce aux efforts concertés, les filles dépassent maintenant les garçons dans presque toutes les mesures de rendement scolaire.¹²

Les huit principes clés pour formuler l'action gouvernementale contre la violence basée sur le genre en milieu scolaire sont :

1. Action exhaustive et intégrée
2. Règlements et lois efficaces
3. Signalement et intervention efficaces et sécuritaires
4. Politique fondée sur des données probantes
5. Personnel solidement appuyé et formé
6. Partenariat
7. Inclusivité
8. Participation

Et pourtant, quand on y regarde de plus près, il reste encore beaucoup de travail à faire. Le rang du Canada se situe plus bas dans le classement quand on examine l'égalité entre les femmes et les hommes en termes de revenus, d'espérance de vie et d'éducation.¹³ Ce ne sont pas tous les enfants qui profitent également d'une bonne éducation de qualité; et en dépit des efforts déployés par la plupart des écoles pour offrir un environnement d'apprentissage sécuritaire et inclusif, des enfants canadiens, surtout des filles, sont encore victimes de violence au cours de leur vie à l'école.

La violence sexuelle demeure un problème grave et persistant. Près d'un quart (24 %) des filles canadiennes et au moins 15 % des garçons ont subi des actes de violence sexuelle avant d'atteindre l'âge de 16 ans.^{14, 15} Bien que nous ne disposions que d'un portrait sommaire de la violence subie par les filles et les garçons de communautés marginalisées, la plus faible estimation est que 25 % des adultes autochtones ont subi des actes de violence sexuelle avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans;¹⁶ et on estime que 40 à 70 % des filles atteintes d'une déficience intellectuelle seront victimes de violence sexuelle avant leur 18^e anniversaire.¹⁷ Beaucoup trop d'enfants canadiens subissent régulièrement des attouchements sexuels, du harcèlement et de l'exploitation sexuelle en ligne dans leur vie quotidienne à l'école.^{18, 19, 20}

Les chiffres sur l'intimidation au Canada font réfléchir : l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a classé le Canada au 27^e rang plus bas sur 35 pays pour les taux de victimisation d'intimidation.²¹ Au Canada, l'étendue globale du problème pourrait être sérieusement sous-estimée. De nombreuses interventions ont ciblé les garçons, ne prenant pas en compte les graves conséquences à long terme des façons particulières dont les filles réagissent à cette forme de violence basée sur le genre.

Les expériences des enfants marginalisés sont encore trop souvent laissées de côté, malgré la réalité que les enfants qui souffrent de discrimination sur des motifs multiples font face à de plus grands obstacles et sont encore plus vulnérables à la violence et aux mauvais traitements. Une enquête nationale a révélé que près des deux-tiers des élèves LGBTQ (64 %) ne se sentent pas en sécurité à l'école, comparativement à moins de un sixième de leurs camarades hétérosexuels (15,2 %).²² On en connaît trop peu sur les expériences particulières des filles autochtones qui sont particulièrement vulnérables à la violence dans les écoles à cause de la combinaison complexe de facteurs concourants historiques et socio-économiques. Il est évident qu'il faut investir plus de ressources pour assurer un accès égal à *tous* les enfants canadiens au droit à une éducation sécuritaire et de qualité.

Tandis que le Canada peut et doit célébrer les importants progrès réalisés jusqu'à maintenant, il est important de ne pas s'arrêter là. Nous devons faire plus pour honorer les obligations du Canada conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) – qui stipule que chaque enfant a le droit de se sentir en sécurité à l'école, à la maison et dans sa communauté –²³ ainsi qu'au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) – lequel exige que les filles puissent également se prévaloir de ce droit.²⁴

Nous pouvons faire plus. Ce rapport explore des solutions d'ordre politique au Canada et partout dans le monde pour recommander une approche soutenue et intégrée pour éliminer la VBG dans les écoles canadiennes. Plusieurs pays se sont attaqués à la VBGMS par le biais d'un plan d'action intégré à plus large spectre qui comprend la prévention et l'élimination de la violence à l'encontre des femmes. Nous appuyons totalement une



telle approche. Bien qu'une stratégie coordonnée sur la violence contre les femmes soit toujours de mise, le gouvernement du Canada a fait preuve de leadership en faisant récemment l'annonce d'une loi contre la traite d'êtres humains ainsi que d'un plan d'action national pour s'attaquer à cette forme de VBG. Le gouvernement a également assumé son rôle de leader en mettant l'accent sur la prévention primaire et l'élaboration de stratégies pour des solutions axées sur la participation des hommes et des garçons dans les efforts visant à réduire et à prévenir la VBG. Le gouvernement est bien placé pour élargir le cadre de son approche en joignant l'action à la parole relativement à son engagement dans le discours du Trône 2011 pour aborder le problème de violence contre les femmes. Dans le cadre de ces efforts, il peut s'attaquer à toutes les formes graves de VBG, y compris dans nos écoles.

Une action exhaustive et coordonnée entre les gouvernements fédéraux et provinciaux est indispensable pour régler ce problème. Les écoles sont l'endroit où les filles de toutes les communautés se côtoient au sein d'une plus grande société et ce, au cours d'une période de développement marquée de transformations. Pour permettre à toutes les possibilités des filles de se concrétiser, et celles de tous les enfants, une approche pangouvernementale et des efforts concertés sont nécessaires afin d'assurer que tous les élèves soient libres d'apprendre sans peur.



Sommaire des recommandations

Le gouvernement du Canada devrait :

1. S'engager à travailler en partenariat avec les provinces et les territoires afin d'élaborer un plan d'action pangouvernemental complet pour la prévention de la VBG, l'intervention et la prestation de services. Accorder suffisamment de financement pour permettre une mise en œuvre efficace du plan d'action. Le plan devrait être sensible au genre, tenir compte de la diversité des expériences et des besoins des filles et des garçons marginalisés et se pencher plus particulièrement sur les réalités du contexte scolaire.
2. Élaborer un plan d'action distinct, sensible au genre, afin de prévenir et d'aborder la VBGMS à l'égard des filles et des garçons autochtones.
3. Prendre les devants pour soulever le problème de la protection des filles et des garçons contre toutes les formes de violence lors des discussions mondiales du cadre de développement après-2015. Le gouvernement devrait également renforcer la prévention de la VBGMS à titre de question de portée générale lors de la mise en œuvre de la Stratégie sur les enfants et les jeunes de l'Agence canadienne de développement international.
4. Renforcer les stratégies de sensibilisation et les programmes axés sur la reconnaissance et la prévention de la cyberintimidation et autres formes de violence relationnelle.
5. Offrir l'aide nécessaire à Statistique Canada pour collecter et consolider les données nationales ventilées sur une base régulière, de façon à adapter la politique fondée sur des données probantes et à effectuer le suivi de la prévention de la VBGMS.
6. Appuyer la société civile de façon à inclure les communautés entières – y compris les hommes et les garçons – dans les efforts au niveau national, provincial et local pour changer les attitudes néfastes et les normes sociales qui mènent à la violence basée sur le genre. Il devrait également apporter son soutien aux initiatives d'autonomisation des jeunes, avec un accent particulier sur les filles et les communautés marginalisées.



« Je suis très perturbée;
émotionnellement perturbée et
très stressée. J'essaie très fort
d'oublier comment cela s'est passé
mais je n'y arrive pas. Je n'arrive
pas à oublier; c'est comme si
c'était sur le point de se reproduire
ou comme si cela était en train
d'arriver. Je me souviens de tous
les détails. »

– Une fille de 15 ans violée par son enseignant, Zambie⁴¹

Introduction

L'éducation est un droit fondamental à tous les enfants. À l'école, les enfants peuvent développer leur pensée critique et apprennent des compétences de vie qui leur permettent de vivre avec dignité à titre de citoyens engagés. L'éducation nourrit également le développement économique et social des familles et des sociétés en tant qu'un tout. Les efforts de développement déployés dans le monde au cours des dernières décennies ont ciblé l'inscription de tous les enfants à l'école primaire. Aujourd'hui, le défi consiste à assurer que les enfants peuvent rester à l'école et profiter d'une instruction de qualité à l'école secondaire.

Plus d'un milliard d'enfants fréquentent l'école tous les jours.²⁵ Cependant, le droit à l'éducation ne peut être respecté que lorsque les enfants ont la possibilité d'apprendre dans un environnement bienveillant dépourvu de violence.¹ De 500 millions à 1,5 milliard d'enfants subissent des actes de violence chaque année, plusieurs étant commis à l'intérieur des murs de l'école.²⁶ Plan estime qu'au moins 246 millions de garçons et de filles souffrent chaque année de violence à l'école.²⁷ Pour ces enfants, le transport quotidien pour se rendre à l'école et revenir à la maison peut être marqué de gestes d'intimidation, d'agressions et de dangers. Ils peuvent voir ou subir la violence sur le terrain de l'école, souvent de la main de personnes qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance, y compris les enseignants et les camarades.

Tandis que les gouvernements font des progrès pour l'accroissement du nombre d'enfants fréquentant l'école, l'augmentation des inscriptions n'est souvent pas assortie d'une augmentation des ressources, et le niveau de violence dans les écoles s'intensifie parfois.²⁸ Il est possible que les enseignants puissent être davantage portés à user de violence pour faire régner la discipline sous les effets de conditions stressantes comme des classes surpeuplées et un appui inadéquat.²⁹ Dans les pays touchés par un conflit chronique, la sécheresse ou de fréquentes catastrophes naturelles, les pressions additionnelles comme l'insécurité, les dommages aux immeubles scolaires et le déplacement peuvent aggraver le problème. Sans les ressources nécessaires, la capacité des enseignants à prévenir et à intervenir en situation de violence entre pairs en est d'autant réduite.³⁰

La violence en milieu scolaire affaiblit le pouvoir de l'éducation d'offrir toutes les possibilités à tous les enfants. Lorsque nous ne parvenons pas à agir afin de protéger tous les écoliers contre la violence, nous enfreignons le droit des enfants à une éducation dans un environnement scolaire sécuritaire et de soutien, et nous mettons leur développement et leur bien-être en péril.

Et pourtant, cette violence se présente souvent sous des formes différentes pour les filles et les garçons, nuisant à leur éducation et compromettant leurs chances de réussite dans la vie. L'éducation des filles peut être rendue précaire par les pressions de la pauvreté et le peu de valeur accordée à l'instruction des filles par les parents. Leur éducation est souvent sous-évaluée à cause des modèles existants de discrimination, incluant des normes néfastes qui perpétuent l'inégalité de genre et le statut social inférieur des femmes et des filles. Malgré des augmentations importantes dans le nombre d'inscriptions des filles à l'école primaire, le taux d'achèvement de l'école primaire traîne souvent derrière celui des garçons, et c'est la même chose pour le taux de transition à l'école secondaire.³¹ Les filles peuvent quitter l'école pour aider à la maison, parce qu'elles sont enceintes, parce qu'elles sont mariées, parce que l'école est loin de la maison ou parce que leurs parents s'inquiètent de leur sécurité et de leur réputation.

De 500 millions à 1,5 milliard d'enfants subissent des actes de violence chaque année, plusieurs étant commis à l'intérieur des murs de l'école.

L'expérience de la violence à l'école renforce toutes ces pressions. La violence en milieu scolaire comporte donc des effets dont la portée est beaucoup plus vaste, touchant l'éducation des filles, la santé, le bien-être et leur capacité à transformer leur vie et celle de leur communauté et nation.

† Le terme « violence » est utilisé ici à titre de terme général qui englobe la violence physique ou psychologique, blessure ou abus, négligence ou traitement négligent, maltraitance, intimidation, incluant la cyberintimidation, ou l'exploitation, incluant la violence sexuelle.

L'enseignement secondaire peut détenir un pouvoir transformant sur la vie d'une fille. Les adolescentes qui complètent l'école primaire et secondaire sont :

- Plus susceptibles de se marier plus tard et d'avoir moins d'enfants, lesquels auront plus de chances de survivre à la naissance et durant l'enfance parce que plus convenablement nourris et instruits.
- En meilleure position de prendre des décisions plus librement si, quand et qui elles vont marier, et le moment de fonder une famille et de planifier les grossesses.
- Moins susceptibles d'être victimes de violence à l'âge adulte.
- Mieux payées au travail et plus autonomes pour participer au processus de décision socio-économique et politique.
- Plus susceptibles de briser les cycles de pauvreté de génération en génération au sein des familles.^{32, 33}

Qu'est-ce que la violence basée sur le genre en milieu scolaire?

La VBGMS fait référence à des actes :

- De violence sexuelle, physique ou psychologique;
- Infligés à des enfants dans et autour des écoles;
- Qui sont issus de stéréotypes et rôles ou normes attribuées ou attendues en fonction du sexe ou de l'identité de genre.

La VBGMS fait également référence aux moyens par lesquels les expériences face à la violence et les vulnérabilités à la violence peuvent différer en fonction du genre. Dans la plupart des sociétés, les relations de pouvoir inégales entre les adultes et les enfants, de même que les stéréotypes et les rôles de genre profondément ancrés, laissent les filles particulièrement vulnérables au harcèlement sexuel, viol, coercition, exploitation et discrimination de la part des enseignants, du personnel et des camarades. Les garçons au contraire, sont plus vulnérables à la violence physique de la part des adultes et des autres enfants. Les garçons et les filles qui ne se conforment pas aux normes dominantes sociales, culturelles et religieuses, y compris les normes dominantes de masculinité ou de féminité, sont également vulnérables à la violence sexuelle et à l'intimidation.

Les garçons et les filles commettent des actes de violence dans les écoles, dont la forme peut varier. Les normes de genre dictent souvent que les garçons devraient user de violence physique pour gérer les disputes entre camarades, ces derniers peuvent reproduire la VBG dont ils sont témoins dans leur foyer sur leurs camarades féminins à l'école. Les filles quant à elles sont plus susceptibles d'utiliser des formes d'agressions verbales ou psychologiques.

La VBGMS peut survenir dans tout secteur de l'école ou durant le déplacement vers l'école et sur le chemin du retour. Les latrines, les salles de classe vides et les corridors sont également des endroits potentiellement propices à la violence. Les pensionnats, un autre moyen pour les filles et

autres enfants plus difficiles à atteindre d'avoir accès à l'école, peuvent également représenter des risques plus élevés d'abus pour ces enfants.³⁴ L'isolement et le manque de supervision et de direction peuvent aggraver le problème. À l'extérieur des murs de l'école, des millions de filles et de garçons sont à risque de subir de l'intimidation, le viol, des attouchements non sollicités et des avances sexuelles non provoquées lors des déplacements vers l'école et sur le chemin du retour le long des routes, aux arrêts d'autobus et aux postes de taxi.^{35, 36}

Les punitions dans les écoles diffèrent souvent en fonction du genre. Généralement, les garçons subissent des châtiments corporels plus graves et plus fréquents tandis que les filles seront davantage confrontées à des avances sexuelles non sollicitées³⁷ et seront plus vulnérables à des formes psychologiques de châtiments.

Les élèves touchés par les conflits sont plus à risque

Les conflits accroissent le risque que les enfants, surtout les filles, perdent le bénéfice d'une éducation de qualité et souffrent de VBGMS durant leur vie scolaire.

- Un tiers des enfants dans les pays touchés par des conflits ne vont pas à l'école (comparativement à un enfant sur onze dans les pays à faible revenu).
- Les taux d'inscription à l'école secondaire dans des pays touchés par des conflits sont près du tiers plus bas que dans d'autres pays en développement, et encore beaucoup plus bas pour les filles.
- Les écoliers sont plus susceptibles de subir des actes de violence dans plusieurs pays touchés par les conflits. Les garçons surtout, sont souvent la cible de recrutement par les groupes armés dans les écoles. Pour les filles, la probabilité de violence sexuelle crée une insécurité d'aller à l'école.
- Le recours à la violence sexuelle comme arme de guerre est répandu, et de nombreuses victimes sont de jeunes filles. Mais les effets s'étendent bien au-delà des survivants. Cette violence entraîne de graves conséquences sur les droits des filles, la peur et l'effondrement de la vie familiale et communautaire devenant des barrières qui empêchent l'accès des filles à une éducation.³⁸

Pourquoi se pencher maintenant sur la VBGMS?

La campagne Apprendre sans peur de Plan a déjà documenté les effets dévastateurs de la violence contre les enfants en milieu scolaire. Par le lancement de la campagne **Parce que je suis une fille**, nous appliquons maintenant une perspective de genre aux défis auxquels font face les garçons et les filles. Ce faisant, nous approfondissons notre compréhension des causes fondamentales et des relations de pouvoir, ce qui est essentiel pour faire des investissements judicieux et générer des solutions novatrices pour parer à ces problèmes.

Les filles et les garçons apprennent que la société s'attend à ce qu'ils se comportent différemment et qu'ils assument les rôles sociaux propres à leur genre qui sont issus d'une construction sociale. Le genre et l'âge influencent la façon dont les personnes sont valorisées et leurs droits reconnus. Par exemple, les filles et les femmes sont confrontées à des obstacles pour faire valoir leurs droits simplement parce qu'elles sont moins valorisées et parce qu'elles n'ont pas autant de pouvoir que les garçons et les hommes. De plus, les stéréotypes de genre nuisent à la réalisation des droits. Ils nous amènent à confondre comportements et attitudes acquis avec traits biologiques et peuvent emprisonner les garçons et les filles dans des comportements qui les empêchent d'exploiter toutes leurs possibilités. En dictant les relations de

« On nous bat sans merci à l'école et on n'arrive pas à s'asseoir correctement. »

– Un garçon de 12 ans, Inde⁴⁰

« Quand tu vas à l'école et que tu réussis, le monde oublie ce que tu ne parviens pas à faire et commence à voir ce que tu arrives à faire. »

– Fille de 19 ans, Inde⁴⁴

pouvoir et en influençant les vulnérabilités des garçons et des filles, les normes relatives au genre peuvent entraîner la violence à l'égard des enfants.³⁹

Dans le cadre de l'école, les normes relatives au genre peuvent s'enraciner encore plus profondément. Explicitement et implicitement, les messages sur ce que les filles et les garçons peuvent et doivent faire sont transmis par le programme d'études, les espaces physiques, la gestion des salles de classe, la conduite des enseignants et la dynamique dans la cour d'école.

Pourquoi mettre l'accent sur les filles?

Plan reconnaît que la discrimination systémique contre les filles et les femmes est l'une des conditions et des causes sous-jacentes cruciales de la pauvreté. Les filles et les garçons jouissent des mêmes droits de l'homme mais font face à des défis différents pour y avoir accès. Malgré que les circonstances entourant l'environnement des filles varient grandement, dans plusieurs endroits elles sont moins susceptibles que les garçons à s'inscrire à l'école et à terminer leurs études; elles ont un accès plus limité aux soins médicaux; et sont plus susceptibles d'être privées de nourriture.⁴² Plus la population est pauvre et marginalisée, plus grandes sont les probabilités de voir des différences entre les garçons et les filles. Ces pressions multiples peuvent entraîner l'usage de violence par les filles. Malgré que la grande partie de l'attention à cet égard ait été tournée vers les garçons à titre d'auteurs de comportements violents, il est important de reconnaître que les filles jouent un rôle également.

Dans plusieurs pays en développement, les filles subissent plus de violence et de harcèlement sexuel; et on s'attend à ce qu'elles consacrent de longues heures aux tâches ménagères, limitant ainsi leur capacité à étudier. Ceci est non seulement inéquitable et injustifié mais également improductif pour le bien-être de la société : instruire les filles et les jeunes femmes procure des bénéfices exponentiels aux filles, à leur famille, à leur communauté et à leur pays.⁴³ Tout le monde y gagne, y compris les garçons et les hommes.

La justice sociale, l'égalité des chances et les répercussions sur le développement sont trois raisons pour lesquelles Plan a fait de sa campagne **Parce que je suis une fille** l'une de ses priorités. Et à la lumière de la possibilité du pouvoir transformant de l'éducation des filles plus précisément, Plan a choisi de mettre l'accent sur cette campagne durant une période décisive de la vie des filles : la transition à, et l'achèvement, d'un enseignement au secondaire. La VBGMS est un obstacle de taille pour y arriver, fragilisant le sens de soi des adolescentes et leur capacité à réussir en tant qu'élèves. Pour cette raison, Plan a identifié l'élimination de la VBGMS comme un axe essentiel de ses efforts.

Hommes et garçons: des partenaires à part entière en appui à l'éducation des filles

Les hommes et les garçons – dans leur rôle de grands-pères, pères, frères, collègues, mentors, enseignants, directeurs, entraîneurs, chefs religieux, personnel de l'application de la loi et décideurs politiques – peuvent appuyer les efforts afin d'entretenir une culture scolaire et un environnement communautaire qui condamnent la violence et valorisent les filles et les femmes.

Plan ne fait pas que solliciter la participation des jeunes hommes et des garçons dans la prévention de la VBG dans les écoles, elle les encourage à

poser des gestes qui répondent à leurs propres besoins et vulnérabilités. Les garçons des groupes marginalisés, ou ceux qui ne se conforment pas à la norme sociale de 'vraie virilité', sont particulièrement vulnérables. Les études démontrent que les garçons qui sont témoins de violence durant l'enfance sont plus susceptibles devenus adultes de justifier le recours à la violence comme moyen de résolution de conflit dans leurs relations.

Plan crée des espaces pour les hommes et les femmes de tous les âges au sein d'une communauté pour réfléchir sur leurs attitudes et leurs préjugés – dans le cadre d'une stratégie leur permettant d'adopter des croyances et des comportements qui appuient l'égalité de genre, l'absence de violence et l'autonomisation des filles.

« Les gouvernements et les sociétés civiles devraient lancer des campagnes pour accroître la sensibilisation à l'égalité de genre dans toutes les communautés [...] »

– Fille de 14 ans, Inde⁴⁵

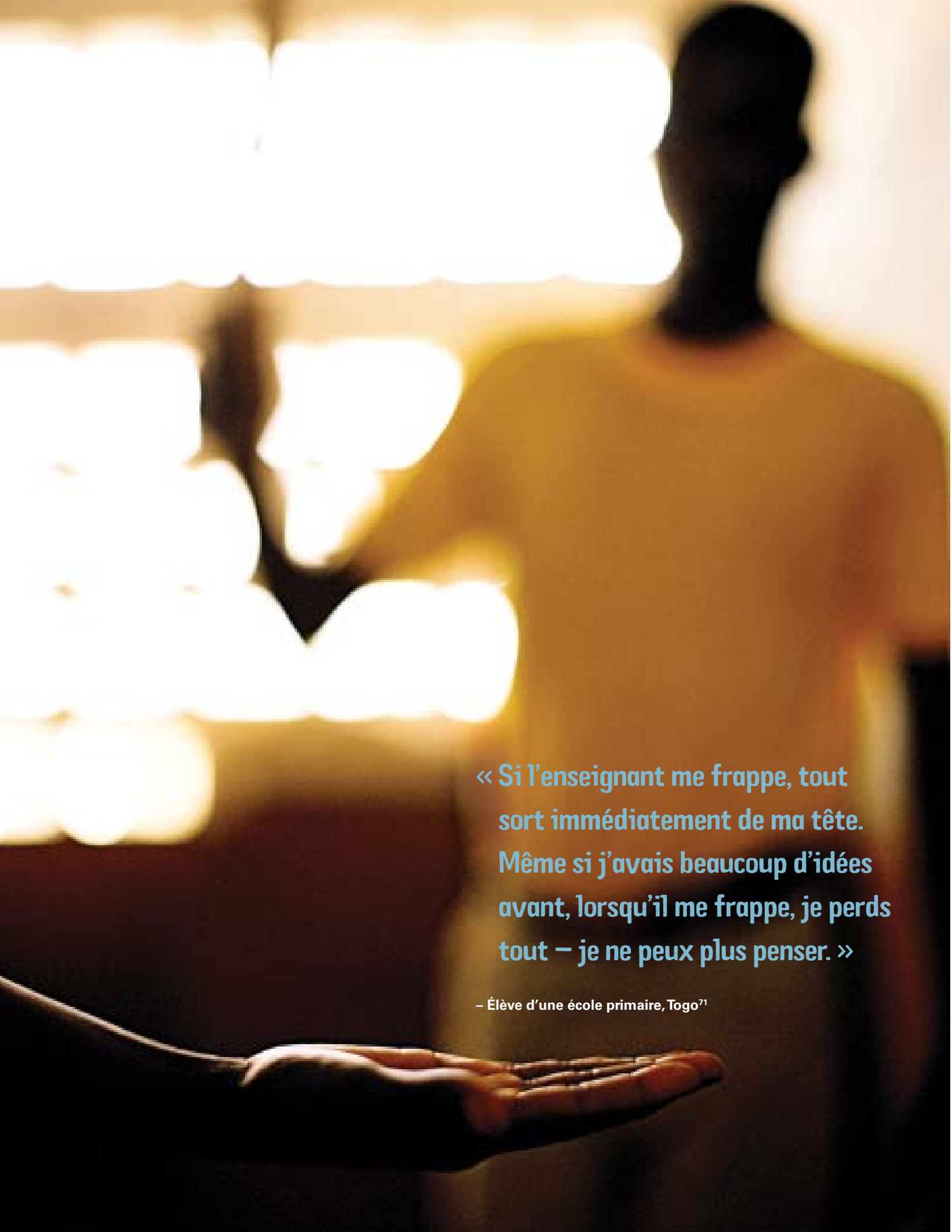
Transformer les solutions en action

Des politiques et des programmes éprouvés peuvent transformer les écoles et les communautés en des endroits plus sécuritaires. Les enseignants ont et peuvent participer activement à titre d'alliés pour mettre fin à la violence contre les enfants. Les écoles peuvent devenir des catalyseurs de non-violence, de tolérance et d'égalité de genre – à l'intérieur de leurs murs, dans les familles et au sein d'une communauté plus étendue. Les attitudes et les comportements qui motivent le recours à la violence peuvent être transformés. Les installations dont les infrastructures et la capacité sont déficientes et qui rendent les garçons et les filles vulnérables à la violence peuvent être réformées. Les politiques et les programmes existants qui offrent un appui aux victimes et établissent des mécanismes de responsabilisation pour les auteurs de violence peuvent être renforcés et faire partie intégrante des systèmes d'éducation et des mécanismes de protection de l'enfant fondés sur la communauté.

Ce rapport propose des solutions, tirées d'exemples des pays qui démontrent une volonté de s'attaquer à la VBGMS, de même que des campagnes de la société civile, des instruments juridiques internationaux et des opinions des filles elles-mêmes. Il recommande des fondements politiques spécifiques que les gouvernements devraient mettre en place à titre de catalyseurs de changement. Tandis que les gouvernements ne représentent pas toute la solution, ils en sont tout de même une partie importante. Lorsque les cadres législatifs, les politiques, les systèmes et les services appropriés sont en place au niveau local et national – et lorsque l'engagement à agir est solide – le changement se déplace à d'autres secteurs. Les institutions, les communautés, les parents et les enfants sont habilités à se réunir pour confronter la violence et la discrimination qui nuisent à tant de vies.

Des systèmes nationaux efficaces de protection de l'enfant et des mécanismes de protection de l'enfant fondés sur la communauté sont essentiels pour prévenir et intervenir en situation de VBG dans et autour des écoles. Des mécanismes efficaces de protection de l'enfant exigent de plusieurs intervenants – le système judiciaire, les agences d'application de la loi, les professionnels de la santé, les services de bien-être et d'éducation, les enseignants et le personnel de l'école, de même que les écoliers et les parents – de travailler ensemble dans une approche coordonnée et intégrée pour s'attaquer au problème selon une perspective holistique.





« Si l'enseignant me frappe, tout sort immédiatement de ma tête. Même si j'avais beaucoup d'idées avant, lorsqu'il me frappe, je perds tout – je ne peux plus penser. »

– Élève d'une école primaire, Togo⁷¹

Formes de violence basée sur le genre en milieu scolaire

Violence sexuelle : faire du mal dans des millions de vies

La violence sexuelle – dont le harcèlement, le viol, l’abus, la coercition et l’exploitation – a affligé environ 150 millions de filles et 73 millions de garçons de moins de 18 ans.⁴⁶ Près de la moitié de toutes les agressions sexuelles sont commises contre des filles de moins de 16 ans.⁴⁷ Parmi des femmes qui ont vécu leur première expérience sexuelle avant leur seizième anniversaire, 45 % ont déclaré avoir été victimes de coercition sexuelle.⁴⁸

La plupart des actes de violence sexuelle sont perpétrés par des personnes que les enfants connaissent, notamment des enseignants, des pairs et des membres de la communauté. Bien que les enseignants sont souvent des alliés importants pour prévenir la VBGMS, ils peuvent également profiter de leur position d’autorité et de pouvoir pour obtenir des faveurs sexuelles en échange de notes scolaires ou comme paiement des frais scolaires.⁴⁹

En situation de conflit, lorsque les institutions, les structures de responsabilisation et les réseaux sociaux sont affaiblis, les filles et les garçons sont plus à risque d’être violés sexuellement.⁵⁰ Les adolescentes peuvent être particulièrement exposées à la violence sexuelle et au harcèlement lorsque des parties de leur école sont utilisées comme casernes ou bases par les forces armées, les groupes armés ou la police. La peur de tels mauvais traitements peut entraîner l’abandon scolaire des filles et le retrait ou le refus de s’inscrire pour poursuivre leurs études à des niveaux supérieurs.⁵¹ Dans les pays où la violence sexuelle est utilisée à titre d’arme de guerre, les résultats sont graves : pour les filles, les conséquences de viol (lequel comporte un traumatisme psychologique et la stigmatisation) placent leur droit à l’éducation à risque pour le reste de leur vie.⁵²

L’intimidation dans les écoles : les agressions qui se prolongent sous diverses formes

L’intimidation, souvent la forme la plus courante de violence dans les écoles, reflète une inégalité dans la relation de pouvoir et s’exécute par le biais d’actes verbaux et physiques répétés dont le but est d’infliger une souffrance pendant une période de temps.^{54, 55} Elle demeure largement non supervisée dans la plupart des environnements scolaires. Des enquêtes menées dans plusieurs pays révèlent qu’entre un cinquième (Chine) et deux-tiers (Zambie) des enfants ont déclaré avoir été victimes d’intimidation verbale ou physique au cours des trente derniers jours.⁵⁶

Bien que l’intimidation ne cible pas toujours un enfant en fonction de son sexe ou de son identité de genre, la façon dont elle est exercée est souvent en fonction du genre. Les garçons sont plus susceptibles de participer à des actes d’intimidation physique et d’en être victimes tandis que les filles sont plus susceptibles de participer à des actes d’intimidation verbale et psychologique.⁵⁷ Les élèves de groupes marginalisés courent un plus grand risque d’intimidation; ces élèves peuvent être des cibles à cause de leur race, ethnie, caste, religion, handicap, orientation sexuelle ou identité de genre.

« Nos enseignants devraient nous enseigner et non pas nous toucher. »
– Fille de 15 ans, Ouganda⁵³

« C’est toujours contre les enfants les plus faibles qui ne peuvent se défendre. Les agresseurs veulent exercer leur pouvoir car ils ne peuvent l’exercer autrement. La violence dans les écoles est souvent sous-estimée, surtout la violence psychologique. »
– Fille de 19 ans, Allemagne⁶³

« Elle m’a attaquée, et non seulement elle m’a attaquée, elle a aussi encouragé les autres à le faire et la situation est devenue incontrôlable ... j’ai affiché un message [sur Facebook], et au bout d’à peine une minute, j’avais reçu 63 commentaires qui disaient que les gens étaient pour me tuer, et que je devais me tuer, et que si je ne me tue pas ils le feront ... à ce moment-là, c’était comme si la mort était ma seule porte de sortie. J’ai tout détesté à propos de moi parce que les gens me rabaisaient tellement. »

– Filles de 12 ans, Royaume-Uni⁶⁴

« Tu ne peux pas fuir l’Internet ... il te suit partout comme ton ombre. »

– Garçon de 17 ans, Brésil⁶⁵

L’intimidation est parfois considérée à tort comme un rite de passage normal durant l’adolescence. Le recours à la peur, l’intimidation et la force physique a été vu comme faisant partie de passer à l’âge adulte pour les garçons. Les filles tendent à avoir recours au harcèlement verbal, et dans les pays développés au moins, les filles peuvent être plus susceptibles de participer à des formes indirectes d’agressions entre les pairs (une forme subtile de violence qui utilise les relations pour faire du mal ou manipuler les autres et pour détruire le sentiment d’appartenance des filles dans un groupe).⁵⁸ Les filles posent des gestes d’intimidation les unes envers les autres par le biais de rumeurs, de commérages et d’exclusions sociales.⁵⁹ Cette violence relationnelle, qui attaque spécifiquement les liens sociaux cruciaux d’une fille, peut accroître le risque de détresse socio-psychologique à long terme.⁶⁰ Elle passe souvent inaperçue pour les enseignants et les décideurs qui la considèrent comme une simple expression que ‘les filles sont les filles’, malgré les conséquences à long terme.

Les enseignants eux-mêmes peuvent participer à des actes d’intimidation psychologique lorsqu’ils s’adressent aux élèves de façon péjorative en fonction de leur sexe, race ou classe sociale. Ils peuvent donner le sentiment aux filles qu’elles sont inutiles, stupides ou incapables d’apprendre si leur comportement ne correspond pas au rôle attendu d’elles au sein de la société.⁶¹

Cyberintimidation: des enjeux en ligne qui dépassent les limites

Au cours des dernières années, les technologies de l’information et des communications (TIC) et l’utilisation des messages texte, courriels et médias sociaux ont donné naissance à de nouvelles formes de violence entre les écoliers. Ce qu’on appelle la ‘cyberintimidation’ transporte la peur, l’intimidation et parfois la violence sexuelle bien au-delà des terrains de l’école. Tandis que le monde numérique peut offrir des opportunités positives aux filles, il présente également de nouveaux dangers, surtout durant l’adolescence, lorsque les filles se transforment en être sexué sans pour autant avoir nécessairement acquis les compétences ou les connaissances pour se protéger. Les filles sont souvent malmenées en ligne par des amies, des camarades de classe ou leur petit ami. Tandis que la cyberintimidation est un prolongement de l’intimidation ‘hors ligne’, il y a une importante





distinction à faire : l'intimidation en ligne suit les enfants jusqu'à la maison et les victimes peuvent en subir les conséquences chaque fois qu'elles ouvrent leur téléphone mobile ou leur ordinateur.⁶²

Violence physique et psychologique à titre de mesure disciplinaire

Les élèves de nombreuses parties du monde sont régulièrement soumis à des châtiments corporels à titre de mesure disciplinaire. Des millions de garçons et de filles dans les écoles vivent dans la peur tous les jours d'avoir une fessée, d'être giflés, frappés, fouettés, brassés, roués de coups, pincés, frappés au visage, frappés de coups de bâton, flagellés, frappés à la ceinture, battus et maltraités par les enseignants, les administrateurs de l'école ou le personnel de sécurité – des personnes que les élèves connaissent souvent et en qui ils ont confiance. Dans certains pays, plus de 80 % des élèves subissent des châtiments corporels à l'école.⁶⁶ En 2006, la moitié des enfants dans le monde vivait dans des pays où les punitions corporelles n'étaient pas encore bannies. Au mois de juin 2011, les punitions corporelles dans les écoles ont été déclarées illégales dans 117 pays, malgré que 80 états n'aient pas encore mis en œuvre toutes les réformes s'y rattachant. La discrimination basée sur le genre à cet égard est parfois reflétée dans la loi : par exemple à Singapour, la punition corporelle chez les garçons est légale (mais pas pour les filles).⁶⁷

Dans certains cas, le recours à la force physique dans l'intention d'infliger de la douleur reflète la réaction impulsive des enseignants face au comportement qu'ils n'aiment pas. Les enseignants peuvent être plus susceptibles de recourir à des mesures punitives dans des conditions stressantes d'enseignement et de gestion de la classe comme le surpeuplement, le manque de ressources et l'augmentation de l'emphase sur le rendement de l'élève.⁶⁸

Il y a presque une totale impunité pour cette violence puisqu'elle peut être justifiée comme étant une application d'une mesure disciplinaire. Le manque de sanction pour la punition corporelle reflète les croyances profondément ancrées sur les formes acceptables de discipline, lesquelles proviennent souvent d'une lacune au niveau de la responsabilisation institutionnelle.

En plus de la violence physique, la punition psychologique est également infligée aux enfants par des gestes dont l'intention est de rabaisser, humilier, menacer, effrayer ou ridiculiser.⁶⁹

« Notre directeur d'école punit très fort. Elle nous fait agenouiller sur de petites roches ou sur des bouchons de bouteille pendant plus de 20 minutes et elle nous tire souvent les oreilles. »

– Fille de 8 ans, Paraguay⁷⁰



Causes et conséquences de la VBGMS

La VBGMS est un problème social complexe qui résulte de problèmes qui dépassent les murs de l'école.⁷² La violence contre les enfants dans les milieux scolaires reflète – et s'intensifie parfois – des normes culturelles et sociales profondément enracinées relativement à l'autorité, la hiérarchie, la discipline, le genre et autres formes de discrimination.⁷³

Les normes sociales et culturelles tolèrent la violence et renforcent les inégalités de genre dans plusieurs écoles fréquentées par le milliard d'écoliers dans le monde.⁷⁴ Les modèles de VBG dans les écoles sont influencés par la discrimination contre des groupes précis : les femmes et les filles, les minorités ethniques, les personnes atteintes d'un handicap, celles appartenant à une caste inférieure, les élèves atteints du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), les élèves LGBTQ, indigènes et les élèves inscrits à un niveau scolaire inférieur à celui qui correspond à leur âge.

La prévention et l'intervention face à la VBGMS sont freinées par la faible capacité institutionnelle à mettre en œuvre des politiques de protection des enfants, de même que par une application limitée des lois dans les milieux scolaires. Ceci est particulièrement pertinent dans les pays perturbés par les conflits, où l'intense agitation politique affaiblit le fonctionnement et la responsabilisation des systèmes de justice et de police.

Les conséquences de la VBGMS comprennent un rendement scolaire plus faible et des risques pour la santé plus élevés qui peuvent affliger les enfants pour les années à venir.⁷⁵ Les actes de violence physique et sexuelle en milieu scolaire coupent l'accès des enfants à un investissement en capital humain clé et renforcent les cycles de violence et de pauvreté de génération en génération.⁷⁶

Normes sociales, culturelles et religieuses néfastes

Les enfants sont influencés par les attitudes et comportements des autres. Ils imitent ce qu'ils voient et se comportent d'une certaine façon si les personnes qu'ils respectent approuvent ces actions. Ces normes sous-jacentes, lorsqu'appuyées par des modèles plus larges d'inégalité, enseignent des leçons aux enfants sur leurs rôles et les conséquences pour ceux qui ne s'y conforment pas. Les enfants qui souffrent de violence familiale, par exemple, sont plus susceptibles de poser ou de subir des actes d'intimidation.⁷⁷ Les hommes adultes qui subissent ou ont été témoins de violence durant leur enfance sont plus susceptibles de justifier cette violence comme moyen pour résoudre des conflits.⁷⁸ Les femmes qui ont subi ou été témoins de violence sont plus susceptibles de justifier les actes de violence commis contre elles par leur partenaire ou par des adultes masculins qu'elles connaissent.⁷⁹

La violence dans les écoles est une manifestation d'inégalités sous-jacentes liées au genre, à l'âge ainsi qu'aux rapports de pouvoir inégal. Par le renforcement des valeurs dans les familles, l'école, la communauté, les médias et la société, les enfants peuvent apprendre à voir la violence comme étant socialement acceptable.⁸⁰ Les enfants assimilent le concept de soi-disant 'honneur familial' auquel ils peuvent se sentir responsables de maintenir. Les versions dominantes de masculinité peuvent faire appel à des expressions d'agression, de violence, de sexualité de compétition, de pouvoir sexuel sur les femmes et d'homophobie.⁸¹ En revanche, les attentes sociales envers les filles peuvent comprendre la soumission aux hommes et aux garçons, la docilité sexuelle, la passivité et la virginité.

Par le renforcement des valeurs dans les familles, l'école, la communauté, les médias et la société, les enfants peuvent apprendre à voir la violence comme étant socialement acceptable.

« Ils pensent tous que les filles peuvent être traitées comme des paillasons. Je crois que les garçons devraient apprendre à voir les filles comme des vraies personnes. »

– Fille de 15 ans, Afrique du Sud⁸⁵

« S'ils me frappent, j'apprends à frapper en retour. »

– Fille de 12 ans, Espagne⁸⁶

Les normes de genre néfastes et le statut social inférieur des femmes et des filles par rapport aux hommes et aux garçons à cause du patriarcat, restreignent les rôles que les filles peuvent assumer.⁸² Les adolescentes dans des pays où le mariage des enfants est socialement accepté sont souvent contraintes à arrêter leurs études afin d'assumer prématurément un rôle d'épouse-enfant, limitant ainsi les possibilités d'instruction et de gagner un revenu et les exposant à des risques additionnels de VBG.⁸³

Dans les écoles, les relations inégales de genre et de pouvoir peuvent compromettre la prévention, le signalement ou la sanction de violence.⁸⁴ Les administrateurs d'école et les enseignants peuvent ne pas tenir compte des attitudes irrespectueuses des garçons ou le harcèlement envers les filles parce que cela est considéré comme étant un comportement 'normal' chez les hommes. Les filles elles-mêmes peuvent apprendre à tolérer une certaine quantité de VBG et de coercition comme étant une partie inévitable de leur expérience.

Discrimination et marginalisation sociale

La vulnérabilité des enfants à la violence augmente s'ils font partie de groupes déjà marginalisés. Un handicap, l'orientation sexuelle, le VIH et être membre d'un groupe minoritaire, d'une communauté indigène ou d'une caste exposent les enfants à plus de risques.⁸⁷ En Europe par exemple, les enfants ayant un handicap sont près de quatre fois plus susceptibles de subir des actes de violence que leurs pairs qui n'ont pas de handicap (un chiffre qui est probablement beaucoup plus élevé dans les pays pauvres et à revenu moyen).⁸⁸ Les filles ayant un handicap subissent de la discrimination et sont plus vulnérables à cause de leur genre et à cause de leur handicap.⁸⁹ Faire partie d'un groupe marginalisé peut influencer la gravité de la violence également : les enfants de groupes affublés d'un stigmate social et de discrimination peuvent subir des châtiments corporels plus intenses.⁹⁰

Plusieurs ministères gouvernementaux et institutions ont commencé à aborder l'intimidation basée sur la race, la religion ou un handicap; mais ils sont peu nombreux à entreprendre les étapes pour s'attaquer à l'intimidation basée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.⁹¹ Le problème est souvent ignoré ou invisible, même si les jeunes LGBTQ sont de plus en plus victimes de violence à l'école.⁹² Des efforts sont nécessaires pour comprendre la vulnérabilité des jeunes LGBTQ à la violence et pour développer des modes d'intervention et de prévention. Le défi est accru par les attitudes sociales envers l'homosexualité et l'identité de genre atypique, ce qui est souvent discriminatoire et ouvre la porte à l'intimidation homophobe.⁹³

Alors que l'inégalité économique s'accroît entre les pays et au sein de ceux-ci, la pauvreté s'est davantage concentrée autour des groupes marginalisés.⁹⁴ La pauvreté rend les enfants – surtout les filles – vulnérables à la pression et à la manipulation des adultes et d'autres enfants. Les enfants qui vivent dans des régions rurales et qui fréquentent des écoles dans des communautés ayant peu de ressources (lesquelles ont habituellement des valeurs patriarcales bien arrêtées et un degré de sensibilisation plus faible aux droits des enfants) peuvent être plus vulnérables à la violence que leurs pairs des régions urbaines.⁹⁵ Les filles pauvres peuvent participer à des transactions sexuelles avec des enseignants, le personnel de l'école ou autres adultes pour couvrir les frais scolaires ou pour soutenir leur famille.⁹⁶ Les enseignants peuvent même demander des faveurs sexuelles en retour de meilleures notes à l'école ou comme paiement des frais scolaires.⁹⁷ Les parents peuvent choisir d'ignorer les relations sexuelles de leurs enfants avec les enseignants ou autres adultes parce qu'ils ont besoin de l'argent ou parce qu'ils ne souhaitent pas confronter d'autres membres de la communauté.

« Ils font de la discrimination. Il y a des garçons qui disent ... tu es pauvre et moi j'ai de l'argent. »

– *Écolier, Paraguay*⁸⁸

« Les enseignants profitent de la faiblesse [des filles] pour les exploiter. Si elle échoue, l'enseignant utilise habituellement l'expression 'viens me voir', ce qui veut dire 'viens, nous allons négocier', et habituellement ceci se termine par une relation sexuelle en échange de meilleures notes. »

– *Homme enseignant, Libéria*⁹⁹

Manque de mesures de protection légale et faible capacité institutionnelle

Dans le cadre de leurs obligations légales issues des traités internationaux comme la CDE et le CEDAW, plusieurs pays ont passé des lois et établis des politiques visant à éliminer la violence dans les écoles. Ils ont peut-être aussi passé des lois liées à la protection des filles contre les abus, la violence et la discrimination dans leur communauté. Cependant, plusieurs autres pays n'ont pas de telles lois en place – et même dans les endroits où elles existent, il arrive souvent qu'elles ne soient pas mises en place ou appliquées.¹⁰⁰ Trop peu de systèmes d'enseignement adoptent spécifiquement et transmettent les directives relatives à la protection des enfants en tenant compte du facteur genre. Les mécanismes de signalement et de responsabilisation sont souvent déficients, s'ils existent, et ne protègent pas la confidentialité et les droits des victimes. Ceci est particulièrement un problème pour les filles dont l'éducation et les droits sont souvent sous-valorisés et sous-protégés.

Le manque de gestion de la violence dans les écoles, et les lacunes dans les mécanismes de protection des enfants fondés sur la communauté peuvent signifier que les auteurs de VBGMS pourraient rester impunis. Les études dans les pays indiquent que les enseignants ou le personnel de la sécurité peuvent ne pas signaler des infractions à cause de la peur de représailles ou du désir de protéger des collègues, des élèves ou l'école.¹⁰¹ Dans certains cas où le personnel ou les élèves sont trouvés coupables de VBGMS, l'intervention des administrateurs s'est limitée à simplement les transférer à une autre école. Une telle intervention cache le véritable problème comme étant une situation qui ne s'applique qu'aux personnes concernées, affichant ainsi une certaine tolérance à la violence (et continuant souvent à exposer les enfants aux mauvais traitements).

Une faible capacité institutionnelle signifie qu'une vaste gamme de personnes qui supportent la responsabilité de créer un environnement scolaire qui protège les enfants, sont souvent dans l'impossibilité d'appuyer l'égalité de genre et de favoriser une culture dépourvue de violence en milieu scolaire parce qu'elles ne savent pas comment. Cette faible capacité contribue également à la création d'espaces scolaires non sécuritaires. Par exemple, une infrastructure matérielle mal conçue ou mal gérée augmente la vulnérabilité des élèves (surtout les filles) à la violence sexuelle et aux mauvais traitements. La violence sexuelle est plus susceptible de se produire dans ou près des latrines, dans des salles de classe vides ou dortoirs, dans les alentours de l'école, en route vers l'école ou sur le chemin du retour.¹⁰²



« Une de mes amies a raconté ce qu'un enseignant a fait. Elle l'a dit au directeur, mais rien ne s'est passé. »

– Élève, Bénin¹⁰³

« En 1998, j'étais à l'école près de l'école Vilakazi High School. Quand je suis arrivé, il n'y avait aucun élève. Ils sont partis parce que deux enseignants se battaient. Un des enseignants voulait une fille de sixième année pour lui. L'autre disait que ce n'était pas bien, et ils se sont battus. Je n'en revenais pas. J'ai dû aller dans une autre école dans les alentours et je leur ai dit ce qui s'était passé, mentionnant que ce n'était pas bien que les enseignants se comportent de cette façon. Un enseignant m'a dit : « Non, le service ne nous paie pas assez. Ceci est un avantage complémentaire. Une fille de sixième est trop jeune; mais on peut s'amuser avec une fille de neuvième ou dixième année. »

– Travailleur social qui a visité des écoles les villages de Johannesburg¹⁰⁴

« Mes notes sont horribles. Je ne réussis pas bien parce que je manque beaucoup de jours à l'école. »

– Fille agressée sexuellement par son enseignant, 15 ans, Afrique du Sud¹¹²

« Après la guerre, lorsque j'avais 14 ans, ma mère a décidé de m'envoyer à l'école dans la ville de Kolahan. J'ai dû quitter l'école un an plus tard. L'enseignant de 45 ans m'a approchée et je suis tombée enceinte. J'ai un bébé maintenant mais à part ma mère personne ne m'aide à en prendre soin. L'enseignant nie ce qui est arrivé et refuse de payer pour l'enfant. »

– Fille de 17 ans, Libéria¹¹³

Le risque d'abus s'accroît lorsque ces endroits sont inadéquatement entretenus (par exemple, lumière tamisée ou verrous brisés). D'autres faiblesses institutionnelles, comme l'absence de règlements à l'école ou une supervision restreinte des interactions entre les enfants dans et autour de l'école augmentent également la vulnérabilité des enfants à la violence.

Rendement scolaire plus bas et risques plus élevés pour la santé

Les filles et les garçons qui sont témoins ou qui subissent des actes de VBGMS ont moins de chance de bien réussir à l'école.¹⁰⁵ Subir ou avoir peur de la violence, se sentir sans défense pour la condamner, peut empêcher les filles et les garçons de fréquenter l'école. Il faut faire plus de recherche sur les liens entre la violence et de faibles résultats scolaires, le décrochage et l'achèvement des études dans les pays en développement.¹⁰⁶ Cependant, les faits disponibles démontrent que le harcèlement sexuel et la violence sont des facteurs majeurs dans les taux de décrochage scolaire des adolescentes, et expliquent en partie les taux plus faibles d'inscription à l'enseignement secondaire.¹⁰⁷

Au-delà de la souffrance psychologique et du traumatisme qu'elles subissent, les jeunes femmes victimes de violence sexuelle sont confrontées à des grossesses non désirées, des avortements non sécuritaires et à des infections transmissibles sexuellement, dont le VIH.¹⁰⁸ Ces risques pour la santé compromettent l'éducation des filles et leur développement en général. Plusieurs écoles ne permettent pas à des filles enceintes de fréquenter l'école, ou permettent à des filles d'amener leur bébé à l'école ou encore d'y retourner après la naissance.¹⁰⁹ Les jeunes mères font souvent face à des retards dans la progression à des niveaux scolaires supérieurs et à des périodes plus longues avant de pouvoir retourner à l'école. Dans certaines régions, les filles sont considérablement moins susceptibles de retourner à l'école après la naissance de leur enfant.¹¹⁰ Les jeunes victimes sont fréquemment méprisées, portant atteinte à leur statut au sein de la communauté et à leur capacité d'accès à des services sociaux et de santé.¹¹¹

Opportunités économiques réduites

En contribuant à un faible rendement, à des taux d'inscription inférieurs, d'absentéisme et de décrochage scolaire élevés, la VBGMS réduit les chances des jeunes de trouver un emploi convenable (surtout les filles des régions rurales) et réduit leur capacité à gagner des revenus au cours de leur vie.¹¹⁴ Les écarts dans l'assiduité à l'école entre les garçons et les filles plus riches sont généralement minimes; mais les filles pauvres, de régions rurales ou de communautés ethniques minoritaires font face à de plus grands écarts comparativement aux garçons.¹¹⁵

Échec à atteindre les objectifs de développement international

Sans des efforts plus concertés pour éliminer les barrières au développement, plusieurs pays n'arriveront pas à atteindre de nombreux OMD d'ici 2015. La VBG à l'encontre des enfants dans les écoles freine la progression vers les OMD comme une éducation primaire universelle, l'égalité de genre et la réduction de la pauvreté mondiale. L'OMD n°2 reconnaît le rôle crucial que joue l'éducation dans l'élimination de la pauvreté et pour donner la chance aux enfants d'améliorer leurs conditions de vie. Cet objectif ne sera pas atteint à moins que les gouvernements, les organisations internationales,

les communautés locales, les enseignants, les parents et les enfants travaillent ensemble pour soutenir le droit des enfants à une éducation sans violence. Renforcer les systèmes de protection de l'enfant et les mécanismes de protection de l'enfant fondés sur la communauté est également indispensable. Les milliards de dollars dépensés dans l'éducation sont un investissement vain si les enfants ont trop peur d'aller à l'école et n'arrivent pas à se concentrer sur leurs leçons.

Plan milite pour une vision commune au-delà des OMD

Plan travaille à mettre l'éducation des filles au cœur du programme de développement mondial. Par le biais de ce travail, nous insistons sur le besoin pressant d'agir pour mettre fin à toutes les formes de VBG dans et autour des écoles de façon à surmonter les barrières à l'atteinte, en particulier, de l'éducation primaire universelle (OMD n°2) et à l'égalité de genre (OMD n°3).

L'année 2015 approche et Plan milite en faveur d'un cadre de travail mondial plus exhaustif qui comprend la protection des filles et des garçons contre toutes les formes de violence dans le contexte de la pauvreté. En ce qui a trait aux OMD n°2 et n°3 en particulier, tout cadre de travail après-OMD doit viser à assurer que les adolescentes réussissent à se rendre, et à compléter, une éducation secondaire de qualité. Ceci peut être favorisé en :

- Misant sur les récents succès dans les taux d'inscription à l'école primaire.
- Redéfinissant l'enseignement de base afin d'inclure la réussite de l'achèvement d'au moins neuf années d'éducation de qualité en mettant l'accent sur l'égalité de genre.
- Optant pour une approche équitable et comprenant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'égalité de genre.
- Mettant l'accent sur la qualité des apprentissages en plus de l'inscription et de l'accès.
- Reconnaisant qu'une éducation de qualité exige l'absence de préjugés sexistes.
- Appuyant les analyses de genre des plans des secteurs de l'éducation et les actions pour corriger les lacunes identifiées.
- Autonomisant les filles et les garçons en les faisant participer dans des initiatives mondiales et nationales visant à développer des politiques et des actions pour faire tomber les barrières à l'éducation des filles.





Une perspective mondiale de la VBGMS

Données mondiales sur la VBGMS



1. Au Canada, plus de 50 % des apprenants lesbiens, homosexuels et bisexuels et 75 % des apprenants transgenres ont indiqué avoir été victimes de harcèlement verbal; 10 % ont déclaré avoir entendu régulièrement des propos homophobes de la part des enseignants.¹¹⁷

2. Aux États-Unis, 4 000 cas d'agressions sexuelles ont été signalés et plus de 800 cas de viols et de tentatives de viols contre les filles et les garçons ont été signalés dans les écoles secondaires publiques en 2010.¹¹⁸

3. En Colombie, 337 cas d'incidents de violence sexuelle dans les écoles ont été signalés en 2007 seulement.¹¹⁹

4. En Bolivie, 12 enfants et adolescentes sont violés chaque jour en moyenne, certains viols étant commis durant les heures de classe.¹²⁰

5. Au Ghana, plus de la moitié des écoliers âgés de 13 à 15 ans (59,6 % de garçons et 57,3 % de filles) ont indiqué avoir été victimes d'intimidation au moins une fois au cours des 30 derniers jours.¹²¹

6. En Ouganda, plus du tiers des écoliers âgés de 13 à 15 ans ont indiqué avoir participé à une bagarre physique durant l'année scolaire.¹²²

7. Au Kenya, UNICEF a documenté des cas de viols d'enfants d'à peine six ans.¹²³

8. En Zambie, une étude effectuée dans les écoles a révélé que 10,8 % des garçons et 4,3 % des filles ont été victimes de commentaires sexuels de la part des enseignants. 4,4 % des garçons et 1,4 % des filles ont été victimes d'attouchements sexuels de la part des enseignants. Trois fois plus de garçons (6,2 %) que de filles (2,5 %) ont indiqué avoir eu une relation sexuelle avec un enseignant.¹²⁴

9. Au Mozambique, une étude du ministère de l'Éducation a révélé que 70 % des filles interrogées ont déclaré qu'elles savaient que certains enseignants sollicitaient des relations sexuelles en échange de progression entre les niveaux scolaires. 80 % ont reconnu que la violence sexuelle et le harcèlement ne se produisent pas que dans les écoles mais aussi dans les communautés.¹²⁵

10. En Inde, 50 % des hommes homosexuels ont subi du harcèlement des apprenants et des enseignants alors qu'ils étaient à l'école.¹²⁶

11. En Australie, un tiers des élèves ont indiqué avoir été victimes d'intimidation sur les terrains de l'école.¹²⁷



Recueillir les données sur les actes de violence subis par les enfants est controversé et compliqué. Plusieurs pays n'ont pas de données nationales comparables. Il y a également beaucoup d'écarts à l'intérieur et entre les pays relativement au développement socio-économique, antécédents culturels, stabilité politique et antécédents coloniaux; tous des facteurs qui ont des effets sur l'étendue et la nature documentée de la VBGMS.¹¹⁶ Les données disponibles cependant, dessinent un portrait alarmant de l'étendue des effets de la VBGMS sur des millions d'enfants dans le monde. Les statistiques sous-estiment probablement la prévalence de la VBGMS, en fait, les enfants hésitent souvent à signaler les infractions afin de préserver un soi-disant honneur familial, ou de peur d'être couverts de honte, méprisés ou victimes de représailles. Des mécanismes inefficaces de signalement et l'application irrégulière de la loi nationale nuisent également à la précision des données.

Afrique subsaharienne

En Afrique subsaharienne, les enquêtes nationales auprès des élèves masculins et féminins dévoilent que la VBG est courante en milieu scolaire. Dans plusieurs pays, la violence sexuelle contre les écolières semble faire partie des normes institutionnelles.¹²⁸ Les valeurs et attitudes patriarcales qui encouragent l'agression par les hommes, la passivité des femmes et les pratiques traditionnelles néfastes comme le mariage des enfants sont des fils directeurs de VBGMS partout en Afrique subsaharienne.^{129, 130, 131}

Dans les pays touchés par des conflits armés et la violence raciale (incluant la République centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo, Libéria et le Soudan), l'insécurité et la peur empêchent des millions de filles de fréquenter l'école.¹³² Les enquêtes de l'OMS dévoilent que 73 % des élèves interrogés dans trois provinces au Zimbabwe ont été victimes de violence physique au cours de la dernière année.¹³³ Au Zambie, 63 % des élèves ont indiqué avoir été victimes d'intimidation au moins une fois au cours du dernier mois, et près du tiers des élèves (32,8 % de filles et 31,7 % de garçons) ont été forcés d'avoir des rapports sexuels avec un élève ou un enseignant.¹³⁴

Les enquêtes sur le terrain du bureau régional de Plan en Afrique de l'Ouest dans sept pays africains (Sénégal, Mali, Ghana, Guinée-Bissau, Togo, Libéria et Ouganda) révèlent que la violence dans les écoles primaires et secondaires, quoique variant d'un pays à l'autre, est répandue. Elle peut se manifester sous forme de relation sexuelle inappropriée entre des hommes enseignants et des femmes élèves, de sexe transactionnel pour couvrir les frais scolaires et les coûts du matériel scolaire, de sexe en échange de notes et d'un recours excessif à la punition corporelle.¹³⁵ Lorsqu'interrogés sur les grossesses précoces, 16 % des enfants au Togo ont nommé un enseignant comme étant responsable de la grossesse d'une camarade de classe; ce chiffre était de 15 % à Mali et de 11 % au Sénégal. Au Ghana, 75 % des enfants ont nommé les enseignants comme étant les auteurs principaux d'actes de violence dans les écoles; ce chiffre était de 80 % au Sénégal.¹³⁶



Asie et Pacifique

En 2002 et 2003, le ministre d'État des affaires religieuses au Pakistan a enregistré plus de 2 500 plaintes de violence sexuelle par des membres ecclésiastiques dans les écoles religieuses, dont aucune n'a mené à des poursuites.¹³⁷ À l'extérieur de la salle de classe, particulièrement dans des parties de l'Asie du Sud-Est, les notions d'un soi-disant 'honneur familial' et de virginité de la femme jusqu'au mariage font que les filles sont moins susceptibles de signaler l'exploitation et la violence sexuelle.¹³⁸

Des étudiantes et des enseignants des filles ont été tués, brutalement attaqués et agressés par des groupes armés dont l'idéologie s'oppose à l'éducation des filles, l'éducation des filles d'un certain âge ou l'éducation des filles en présence des garçons. Des écoles dans lesquelles les filles étudiaient ont été brûlées et bombardées.¹³⁹ Le Pakistan et l'Afghanistan sont deux pays dans lesquels la formation scolaire des filles – et les écoles – ont été attaquées.¹⁴⁰

En Inde et dans d'autres parties de l'Asie du Sud, les systèmes de castes et la discrimination envers les minorités ethniques rendent les élèves plus vulnérables à l'intimidation.¹⁴¹ En Inde, les deux tiers des écoliers ont été victimes de violence physique par des pairs dans et près de l'école en 2007.¹⁴² Les enseignants de castes supérieures humilient fréquemment les enfants de castes inférieures.¹⁴³

Comparativement à d'autres régions, l'intimidation entre pairs est moins envahissante en Asie de l'Est et dans le Pacifique, mais tout de même à la hausse. À l'extrémité inférieure, les études effectuées dans les écoles révèlent que 19,4 % des élèves à Myanmar ont subi des actes d'intimidation au cours des 30 derniers jours; ce chiffre atteint 50 % en Indonésie.¹⁴⁴

La VBG est également largement normalisée dans des parties du Pacifique. Dans les Îles du Salomon par exemple, 73 % des femmes d'une enquête auprès d'une population de ménages ont dit croire que la violence contre les femmes est justifiable, particulièrement lorsque les femmes ne se conforment pas à des rôles spécifiquement liés au genre.¹⁴⁵ Parmi des femmes âgées de 15 à 49 ans, 37 % ont été victimes de violence sexuelle avant l'âge de 15 ans.¹⁴⁶

Dans des pays plus développés comme la Nouvelle-Zélande, le Japon et l'Australie, un accès élargi aux technologies en ligne entraîne de nouvelles formes de VBGMS, comme la cyberintimidation fondée sur l'orientation sexuelle.¹⁴⁷ En Australie, où près du tiers des enfants ont indiqué avoir subi des actes d'intimidation par leurs pairs sur les terrains de l'école, la cyberintimidation afflige un élève sur dix.¹⁴⁸





Moyen-Orient et Afrique du Nord

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la violence contre les enfants est chose courante, un phénomène souvent caché et non discuté publiquement.¹⁴⁹ Au cours des dernières années, les conflits et la migration ont compromis encore plus la scolarisation et la protection des enfants.¹⁵⁰ Par exemple, près de 60 % des élèves palestiniens et libanais qui ont fait des études dans les camps de réfugiés associent directement 'se faire mal' avec 'être victime de violence physique à l'école'.¹⁵¹

Dans les pays où les données ont été recueillies de 2006 à 2011, au moins 51 % des garçons âgés de 13 à 15 ans ont indiqué avoir été physiquement agressés ou impliqués dans une bagarre dans ou près de l'école.¹⁵² Parmi les garçons, la violence physique est signalée plus souvent que l'intimidation. Les enquêtes de l'OMS démontrent que l'intimidation touche les filles et les garçons à des degrés similaires au Moyen-Orient et dans la région de l'Afrique du Nord. En raison de la responsabilisation politique et institutionnelle limitée, les données sur la violence sexuelle dans les écoles sont rares.¹⁵³

Amérique latine et les Caraïbes

La Consultation régionale de l'ONU en Amérique latine en 2005 a noté que la région est caractérisée par un haut niveau de tolérance sociale envers les actes de violence en général et par des niveaux alarmants d'impunité pour les auteurs de VBG.¹⁵⁴ En Amérique latine et les Caraïbes, la violence est souvent justifiée comme un moyen de régler les conflits entre les adultes et les enfants, de même que lors des conflits opposant de jeunes personnes.¹⁵⁵ L'inégalité socio-économique dans les communautés urbaines et rurales a également été liée à la vulnérabilité des enfants à la violence.

Au Chili, Costa Rica, Panama et Pérou, les enquêtes menées dans les écoles ont montré que 5 % à 40 % des adolescentes ont dit avoir subi des actes de violence sexuelle.¹⁵⁶ Des filles de la République dominicaine, Honduras, Guatemala, Mexique, Panama et Nicaragua ont indiqué avoir été victimes de coercition sexuelle par les enseignants, parfois sous la menace de mauvaises notes scolaires si elles refusent les avances sexuelles.¹⁵⁷ Environ 60 % des enfants dans les Caraïbes ont été témoins de violence dans leur école, une expérience qui entraîne de hauts niveaux de peur, d'absentéisme et de décrochage scolaire.¹⁵⁸ L'intimidation est le principal facteur menant à la violence masculine entre les pairs dans la région. Le nombre d'élèves qui ont participé ou ont été victimes d'intimidation est de 40 % au Brésil, 36,7 % en Équateur et 28 % en Uruguay.¹⁵⁹



Europe et Asie Centrale

La plupart des pays européens ont adopté des lois pour protéger les écoliers contre la VBG et ont rédigé des directives pour la promotion de la responsabilisation. Au cours de dernières années, la couverture médiatique accrue de la violence en milieu scolaire a permis de sensibiliser davantage à ce phénomène envahissant et à ses effets. La grande partie de l'attention des médias a ciblé le phénomène de l'intimidation en personne et en ligne, particulièrement contre les écoliers faisant déjà partie de groupes marginalisés. Par exemple, 65 % des enfants LGBTQ ont indiqué avoir subi des actes d'intimidation homophobe dans les écoles britanniques.^{160,161}

Les données confirment le besoin d'une plus grande attention pour la prévention de VBG entre les pairs dans les écoles. La violence entre pairs représente jusqu'à 87 % de la VBGMS en Europe et en Asie Centrale, et les jeunes adolescents (12 à 16 ans) sont responsables de 80 % des incidents signalés sur les terrains de l'école.¹⁶² Les expériences des élèves varient considérablement à travers l'Europe : à la partie inférieure de l'échelle, 15 % des élèves suédois ont indiqué avoir été victimes d'intimidation au cours des deux derniers mois comparativement à 65 % des élèves lituaniens.¹⁶³

En Europe, les filles sont disproportionnellement touchées par le harcèlement sexuel et les garçons sont plus nombreux à se bagarrer. Les garçons sont impliqués dans environ 85 % des incidents d'intimidation signalés dans la région.¹⁶⁴ En République tchèque, 69 % des garçons et 27 % des filles ont admis avoir participé à une bagarre au cours des 12 derniers mois.¹⁶⁵ En revanche, les élèves affichent des taux de violence physique et d'intimidation beaucoup plus bas au Tadjikistan et en Macédoine.¹⁶⁶

Amérique du Nord

En Amérique du Nord, de nombreuses tragédies à grande incidence ont soulevé le sujet de la violence en milieu scolaire par l'entremise de discours publics. Malgré que les fusillades dans les écoles soient en grand partie responsables de toute l'attention qui a été portée sur la violence en milieu scolaire, l'intimidation entre pairs, en personne et en ligne, est une forme de violence beaucoup plus courante dans les écoles.¹⁶⁷

Dans certains cas, l'intimidation et la cyberintimidation se sont élevées au rang des crimes haineux : la violence dans le but de blesser et d'intimider quelqu'un à cause de sa race, origine nationale, religion, orientation sexuelle ou handicap.¹⁶⁸ Aux États-Unis, le tiers des endroits les plus courants où les crimes haineux sont commis sont les écoles.¹⁶⁹ Au Canada, la plupart des actes d'intimidation se produisent en personne dans les écoles; cependant, la situation est renversée pour les filles qui signalent des cas de harcèlement sexuel : 70 % de ces incidents se produisent sur Internet.¹⁷⁰





« [A]ucune violence à l'égard des enfants n'est justifiée; [et] toute violence contre les enfants est évitable. »¹⁷¹

Normes internationales des droits de l'homme et VBGMS

À l'échelle mondiale, les traités internationaux et régionaux relatifs au droit de l'homme expriment clairement les normes juridiquement exigibles que les États parties doivent respecter lors de l'élaboration des lois, des plans d'action et des politiques afin de respecter, protéger et reconnaître les droits de tous les enfants. Des lois et politiques nationales globales, lorsqu'elles sont mises en œuvre, offrent une base permettant de protéger les enfants de la discrimination et de la violence dans tous les milieux, incluant dans et autour des écoles. Pourtant, au-delà des frontières et à l'intérieur des pays, l'élaboration, la mise en œuvre, la coordination et la mise en application d'une politique en matière de VBGMS varient considérablement. Il est possible de faire davantage dans la plupart des juridictions afin de mieux protéger le droit des enfants de fréquenter une école dépourvue de violence et le droit d'avoir accès à des écoles inclusives.

La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), à laquelle tous les pays à l'exception des États-Unis et de la Somalie sont signataires, exige des gouvernements d'adopter toutes les mesures appropriées afin de protéger le droit des enfants à des écoles dépourvues de toutes les formes de violence, incluant la violence physique, psychologique, sexuelle, l'intimidation et l'intimidation en ligne.¹⁷² Ce droit exige une mise en œuvre immédiate et les gouvernements doivent y consacrer toutes les ressources disponibles afin d'assurer qu'il soit reconnu.¹⁷³ Le Comité de la CDE, un organisme compétent qui supervise la conformité des États parties à la CDE, insiste que la prévention proactive de la violence est dans l'intérêt supérieur de l'enfant.¹⁷⁴ Là où il y a de la violence, il donne le mandat aux gouvernements de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour appuyer les enfants qui en ont été victimes durant leur rétablissement physique et psychologique.¹⁷⁵

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) condamne toutes les formes de violence à l'égard des filles. L'Assemblée générale de l'ONU et le Comité de la CEDAW ont explicitement reconnu que la VBG est une forme de discrimination qui viole les droits des femmes et des filles.¹⁷⁶ Les gouvernements doivent entreprendre des mesures positives afin de prévenir, d'enquêter, de poursuivre en justice et de punir tout incident.¹⁷⁷ Dans la même veine, le Comité européen des droits sociaux comprend cette conformité dans la Charte sociale européenne¹⁷⁸ et la Charte sociale révisée¹⁷⁹ exige une mesure législative interdisant toute forme de violence contre les enfants, que ce soit à l'école, dans d'autres institutions, à la maison ou ailleurs.¹⁸⁰ Les enseignants doivent également respecter des obligations précises. Les enseignants et le personnel ont la responsabilité de protéger les enfants contre la violence pendant qu'ils sont à l'école et en déplacement vers l'école et sur le chemin du retour.¹⁸¹

Les gouvernements qui ont entrepris des mesures exhaustives et intégrées pour la prévention de la violence ont été reconnus pour leurs efforts. Le Comité de la CDE par exemple, félicite l'Australie pour l'adoption d'une série de mesures institutionnelles et politiques axées sur la réduction de la violence envers les femmes, la protection des enfants, l'autonomisation des jeunes et les interventions visant à répondre aux besoins particuliers de la population autochtone.¹⁸²

Châtiments corporels

La CDE exige que les mesures disciplinaires à l'école respectent les droits de l'homme de l'enfant et sa dignité.¹⁸³ Le Comité de la CDE a établi que toutes les formes de châtimens corporels (incluant des actes non physiques qui abaissent ou humilient l'enfant) sont invariablement dégradantes.¹⁸⁴ Les gouvernements ont une obligation immédiate et inconditionnelle d'interdire et d'éliminer son usage dans la famille, à l'école et dans tout autre milieu.¹⁸⁵ Les gouvernements doivent également élaborer des codes d'éthique à l'intention des enseignants et des chartes scolaires qui insistent sur le caractère illégal des châtimens corporels.¹⁸⁶ Le Comité des droits de l'homme, lequel supervise la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIRDPC),¹⁸⁷ stipule que les châtimens corporels et les châtimens excessifs dans les écoles sont une forme de punition cruelle, inhumaine et dégradante.¹⁸⁸ Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a également reconnu que les punitions corporelles et autres types dégradants de mesure disciplinaire (comme l'humiliation en public) contreviennent au droit à l'éducation. De même, le Comité favorise les initiatives nationales qui font la promotion d'approches positives et non-violentes pour les mesures disciplinaires à l'école.¹⁸⁹ La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a conclu qu'une sentence consistant en des coups de fouets violait les droits des élèves.¹⁹⁰ La Cour européenne des droits de l'homme a progressivement condamné les punitions corporelles sur les enfants dans tous les milieux, incluant les écoles.¹⁹¹

Violence sexuelle

La CDE et la CEDAW condamnent toutes deux toutes les formes de violence contre les filles, incluant la violence sexuelle. Les États parties du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants sont spécifiquement obligés d'interdire l'exploitation sexuelle des enfants, incluant le sexe transactionnel.¹⁹²



La Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels du Conseil de l'Europe adopte une approche exhaustive pour prévenir et combattre l'exploitation et la violence sexuelle à l'égard des enfants.¹⁹³ En plus d'exiger des gouvernements d'adopter des mesures législatives, elle fait la promotion d'outils positifs à la disposition des gouvernements pour prévenir la violence, comprenant une formation, une éducation sur la prévention de la violence et des campagnes de sensibilisation.¹⁹⁴ Les mesures pour protéger les victimes comprennent notamment le renforcement des systèmes de signalement et d'appui, des services ainsi que des lignes de secours nationales par téléphone ou en ligne.¹⁹⁵

Le système africain des droits de l'homme condamne également la violence contre les femmes et les filles. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique (le Protocole Maputo) exige des États parties de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples¹⁹⁶ d'adopter et de mettre en œuvre les mesures appropriées afin d'assurer la protection du droit de toutes les femmes et de toutes les filles au respect et à la dignité. Elles doivent, plus précisément, les protéger de toutes les formes de violence, incluant les relations sexuelles forcées dans les secteurs publics et privés.¹⁹⁷ La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant oblige également les États parties de prendre toutes les mesures appropriées afin de protéger les enfants contre toutes les formes de violence, incluant l'exploitation sexuelle et la violence sexuelle.^{198,199}

Le droit aux écoles inclusives

Le droit à l'éducation est un droit fondamental à tous les enfants.²⁰⁰ La CDE oblige les gouvernements à reconnaître ce droit sur la base de possibilités égales. Le Comité de la CDE requiert que le processus d'éducation lui-même permette et renforce le respect des droits de l'homme et soit établi sur les principes énoncés dans la CDE. Il met l'accent sur la promotion de non-violence dans les écoles et d'absence de discrimination (incluant celle fondée sur le genre), de même que la paix, la tolérance et l'éducation aux droits de l'homme.²⁰¹

En élaborant des politiques efficaces de prévention de la violence pour mettre fin à la VBGMS, les gouvernements doivent porter une attention particulière aux groupes traditionnellement marginalisés, incluant les filles, les enfants de minorité ethnique ou raciale, les enfants indigènes et les enfants ayant un handicap.²⁰² La discrimination, déclarée ou cachée, est une offense à la dignité humaine de l'enfant et nuit à sa capacité de profiter des possibilités offertes par l'éducation. Elle entretient également les stéréotypes négatifs qui perpétuent la violence.²⁰³ Le Comité de la CDE requiert des gouvernements de revoir les programmes d'étude, les manuels et autres ressources et technologies destinées à l'apprentissage de façon à assurer qu'ils reflètent les principes de non-violence, de tolérance, d'égalité et de respect de la diversité et de la différence.²⁰⁴ Le Comité de la CEDAW insiste également pour que les gouvernements éliminent les stéréotypes dans les manuels scolaires, les programmes et les méthodes d'enseignement et adoptent des programmes d'éducation et d'information publique efficaces afin d'enrayer les préjugés et les pratiques qui nuisent à l'égalité sociale des femmes et des filles.²⁰⁵ La qualité de la formation préalable et sur les lieux de travail des enseignants et des éducatrices dans la promotion de ces principes est également cruciale.²⁰⁶

Le droit à l'éducation est un droit fondamental à tous les enfants. La CDE oblige les gouvernements à reconnaître ce droit sur la base de possibilités égales.



$$9 + 6$$

Un cadre de travail mondial pour l'action gouvernementale en matière de VBGMS

L'assiduité à l'école est obligatoire pour des millions d'enfants. Tandis que plusieurs enfants profitent d'une instruction dans un environnement scolaire sécuritaire, beaucoup trop d'entre eux sont régulièrement exposés à la violence qui met leurs droits de l'homme en danger.

En signant et ratifiant la CDE, presque tous les gouvernements se sont engagés à assurer le droit à l'éducation à tous les enfants – un droit pointant vers le « développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ». ²⁰⁷ Le Comité de la CDE a fourni des directives très précises sur ce que les gouvernements doivent faire afin de prévenir la violence contre tous les enfants et pour protéger les enfants qui en sont victimes. Il a également spécifié ce que les gouvernements doivent faire pour développer et faire respecter un cadre de travail efficace orienté sur l'action. Comblar les lacunes entre les obligations internationales et les pratiques en place dans les pays, cependant, est un défi pressant pour les décideurs.

Plusieurs gouvernements ont entrepris une action concertée pour appuyer des stratégies efficaces contre la VBGMS. S'inspirant de ces pratiques prometteuses, des recommandations du Comité de la CDE et des projets de recherche effectués partout sur la planète, cette partie présente huit principes clés pour mettre fin à la VBGMS. ²⁰⁸ Chaque principe est suivi de recommandations de haut niveau pour la mise en œuvre, dans la perspective d'offrir aux législateurs et représentants gouvernementaux des approches fondées sur des données probantes pratiques qu'ils peuvent défendre dans leur propre contexte national. Pour s'attaquer à la nature complexe de la VBGMS efficacement, tous les huit principes devraient faire partie du développement et de la mise en œuvre d'un plan d'action.

Huit principes de l'action gouvernementale pour prévenir et réduire la violence basée sur le genre en milieu scolaire.

1. Action exhaustive et intégrée

Les gouvernements doivent adopter un plan d'action exhaustif, intégré et multisectoriel afin de prévenir et intervenir en situation de violence basée sur le genre. Le plan devrait être sensible au genre, tenir compte de la diversité des expériences et des besoins des filles et des garçons marginalisés et se pencher spécifiquement sur les réalités du contexte scolaire.

2. Règlements et lois efficaces

Les lois doivent expressément protéger les enfants contre la violence, assurer une responsabilisation et traiter tous les enfants équitablement.

3. Signalement et intervention efficaces et sécuritaires

Les mécanismes de signalement et d'intervention doivent être précis, confidentiels, proportionnés et conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant.

4. Politique fondée sur des données probantes

Les interventions en matière de politique doivent être appuyées par des données suffisantes et crédibles sur la nature et l'étendue de la violence basée sur le genre en milieu scolaire.

5. Personnel solidement appuyé et formé

Les enseignants et les administrateurs d'école doivent être bien formés, équipés et appuyés afin de prévenir et d'intervenir en situation de violence basée sur le genre dans et autour des écoles.

6. Partenariat

Le personnel d'application de la loi, le système judiciaire, les autorités de protection de l'enfant, le secteur du transport et les organisations de la société civile doivent unir leurs efforts pour aborder l'enjeu de la vulnérabilité des enfants en route vers l'école et sur le chemin du retour.

7. Inclusivité

Les communautés entières, incluant les hommes et les garçons, doivent participer au changement d'attitudes néfastes et des normes sociales. L'accent devrait être placé sur les questions de santé sexuelle et des droits sexuels.

8. Participation

Les filles et les garçons doivent être reconnus comme des participants à part entière dans l'élaboration de solutions pour s'attaquer à la violence basée sur le genre en milieu scolaire.

Note : l'annexe 1 contient des détails additionnels sur les recommandations portant sur l'élaboration de ces principes.

Principe 1 : Action exhaustive et intégrée

Les gouvernements doivent adopter un plan d'action exhaustif, intégré et multisectoriel afin de prévenir et d'intervenir en situation de violence basée sur le genre. Le plan devrait être sensible au genre, tenir compte de la diversité des expériences et des besoins des filles et des garçons marginalisés et se pencher spécifiquement sur les réalités du contexte scolaire.

Recommandation : *Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action intégré axé sur la prévention et l'intervention en situation de VBGMS et la prestation des services appropriés. Le plan d'action devrait viser à assurer que les écoles sont sécuritaires, tenir compte des besoins des enfants et être dépourvu de discrimination basée sur le genre. Il devrait mettre un accent particulier sur les mesures pour s'attaquer à la VBGMS subie par les groupes marginalisés, incluant les communautés indigènes.*

La prévention de la VBG dans et autour des écoles exige une approche systématique à différents paliers gouvernementaux et de la société civile. Elle requiert également la participation des communautés, des administrateurs d'école, des enseignants, des parents et des élèves eux-mêmes. Des stratégies intégrées à l'échelle du réseau sont plus susceptibles de réduire les incidents de VBGMS, d'améliorer la parité de genre dans le rendement scolaire, de minimiser les risques de décrochage scolaire et d'améliorer le bien-être général des élèves. Un rapport du représentant spécial de l'ONU sur la violence contre les enfants note que les gouvernements devraient adopter des programmes de prévention de la violence en milieu scolaire adaptés aux enfants et qui englobent tout l'environnement scolaire – un volet crucial d'un cadre de travail systématique national de prévention de la violence qui couvre tous les secteurs et incite les communautés entières à participer.²⁰⁹

Plusieurs pays ont adopté le cadre de travail fondé sur les droits des enfants, systèmes d'éducation et écoles adaptés aux besoins des enfants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), lequel expose les grandes lignes des normes mondiales en matière d'éducation des enfants.²¹⁰ Le cadre de travail fixe des objectifs normatifs précis pour toutes les politiques et les

programmes et offre des lignes directrices pour une stratégie multisectorielle qui reconnaît les droits des enfants et donne équitablement aux filles et aux garçons une éducation de qualité dans un environnement sécuritaire. Le cadre de travail peut servir d'objectif et d'outil tout à la fois au niveau régional pour la mise en œuvre efficace d'une approche exhaustive.

Le processus d'élaboration d'un plan d'action est aussi important que le plan lui-même, puisqu'un processus d'élaboration efficace doit inclure la société en tant que partie intégrante. Selon le contexte qui prévaut dans un pays, des stratégies intégrées visant à réduire la VBGMS peuvent représenter d'importants volets d'un cadre de travail plus vaste pour éliminer la violence contre les femmes, la mise en œuvre de la CEDAW, renforcer les systèmes de protection des enfants ou réaliser les objectifs du mouvement Éducation pour tous de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Dans tous les cas, le processus de consultation se doit d'être multisectoriel et ouvert à la société civile, en portant une attention particulière à l'accès et à l'inclusion significative des personnes faisant partie, et des organisations servant, des communautés marginalisées. Les gouvernements doivent contribuer à l'élaboration des politiques et à la mise en œuvre en profitant de l'expertise d'organisations qui travaillent pour mettre fin à la violence contre les femmes et les enfants. Il est également particulièrement important d'assurer que tous les enfants et les jeunes soient entendus.

Dans plusieurs milieux, les programmes d'études scolaires et les manuels ont pour effet de renforcer des normes néfastes et les infrastructures des écoles compromettent la sécurité des enfants. Des stratégies multisectorielles devraient appliquer une perspective de genre lors de l'observation de toute la gamme d'enjeux : l'infrastructure des latrines à l'école et la présence de surveillants adultes dans les corridors; la formation préalable et sur les lieux de travail sur le genre; structures de soutien pour les enseignants; systèmes de signalement de la violence efficaces et la mise en œuvre de mesures de suivi appropriées.

Principe 2 : Règlements et lois efficaces

Les lois doivent expressément protéger les enfants contre la violence, assurer une responsabilisation et traiter tous les enfants équitablement.

Recommandation : *Les gouvernements devraient renforcer les cadres législatifs afin d'assurer qu'ils protègent explicitement tous les enfants contre la violence, incluant la VBGMS. Les cadres législatifs devraient être appuyés par des réglementations et des politiques efficaces qui comprennent des codes de conduite exécutoires et des sanctions appropriées et proportionnées en conséquence.*

Les lois doivent expressément protéger les enfants contre la violence, assurer une responsabilisation et traiter tous les enfants équitablement.



Un encadrement législatif qui protège explicitement les enfants contre la VBGMS commise par les adultes et entre les pairs et qui favorise la responsabilisation est un volet essentiel d'une stratégie globale pour s'attaquer à la VBGMS et est nécessaire pour assurer son efficacité.²¹¹ En plus des lois criminelles d'application générale (agression, viol, agression sexuelle, harcèlement criminel et discours de haine), des lois criminelles spécifiques qui s'appliquent aux jeunes, des codes de conduite exécutoires qui interdisent la VBGMS et qui abordent spécifiquement les postes uniques des enseignants, du personnel, des élèves, des parents et des bénévoles sont nécessaires. Les enseignants devraient se soumettre à une réglementation professionnelle qui expose clairement la sanction appropriée et proportionnée à la VBGMS (incluant et allant jusqu'à la perte de licence d'enseignement ou une interdiction d'embauche dans le secteur public). En ce qui a trait à la violence entre pairs, la criminalisation doit être le dernier recours réservé aux cas extrêmes de violations et aux récidivistes; la responsabilisation doit autrement être axée sur la réhabilitation et l'éducation.

Pour mieux protéger les élèves et les enseignants durant les périodes de conflit, les gouvernements devraient passer une législation nationale alignée sur la loi internationale humanitaire et des droits de la personne qui protège les écoles et les apprenants.²¹²

Les gouvernements devraient également assurer un financement suffisant pour la mise en œuvre de la législation de même que des politiques et des procédures connexes qui répondent à une approche de systèmes de protection de l'enfant. Ils devraient en effectuer un suivi et évaluer leur efficacité. Les gouvernements devraient consacrer des investissements du budget qui reflètent leur engagement.

Principe 3 : Signalement et intervention efficaces et sécuritaires

Les mécanismes de signalement et d'intervention doivent être précis, confidentiels, proportionnés et conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Recommandation : *Les gouvernements devraient développer et renforcer des mécanismes de signalement à tous les niveaux afin d'assurer des moyens de signalement culturellement appropriés et confidentiels, de même que des services de suivi efficaces. Les interventions devraient inclure le renforcement des mécanismes de protection de l'enfant et la prestation de services de santé, d'aide et de soutien psychologique adaptés aux enfants.*

Le meilleur encadrement législatif ne réduira pas la violence à moins que les enfants, les enseignants, le personnel et les parents puissent signaler la VBGMS sans peur ou honte, et que les représentants du gouvernement disposent du pouvoir et des ressources nécessaires pour enquêter et poursuivre les auteurs des infractions en justice. Une première étape consisterait à ce que les gouvernements mettent en place des exigences obligatoires de signalement aux autorités d'application de la loi et de la protection de l'enfant en situation de graves allégations de VBGMS.

Les gouvernements devraient également assurer des moyens de signalement culturellement appropriés et en fonction de l'âge. Les mécanismes de signalement doivent non seulement inspirer confiance auprès des élèves et du personnel de l'école qui signalent des actes de violence, mais également assurer la confidentialité des victimes.²¹³ Les élèves qui sont témoins ou subissent des actes de violence à l'école doivent être pris au sérieux et doivent pouvoir signaler les violations sans peur d'être l'objet de risée, discrimination ou représailles. Même dans les écoles des communautés



dotées de mécanismes de signalement, l'expérience sur le terrain a démontré que les perceptions à l'échelle de l'école sont que les administrateurs sont complices des comportements des enseignants ou sont indifférents (donc, c'est comme s'ils les approuvaient).²¹⁴ Les jeunes étudiantes sont souvent particulièrement effrayées de signaler un acte de violence en raison d'une peur raisonnable que la violence se perpétue; les garçons et les filles sont plus susceptibles de considérer que l'intimidation est acceptable; et les adultes peuvent continuer à enfreindre les droits des enfants en toute impunité.

Les gouvernements doivent également offrir des services sociaux et de santé appropriés aux victimes de telle violence à l'école. Sans la garantie d'un appui adéquat, plusieurs victimes peuvent décider de ne pas dénoncer. Les mécanismes de signalement et les services de counseling sont souvent à court de ressources et de compétences pour aider les victimes pendant leur rétablissement et leur réintégration de manière adéquate.²¹⁵

Principe 4 : Politique fondée sur des données probantes

Les interventions en matière de politique doivent être appuyées par des données suffisantes et crédibles sur la nature et l'étendue de la VBGMS.

Recommandation : *Recueillir et consolider les données complètes nationales ventilées afin de combler les lacunes de recherche, avec un accent particulier sur les communautés marginalisées, y compris les communautés indigènes.*

Des plans d'action nationaux efficaces doivent être fondés sur des données solides. S'attaquer à la VBG dans les écoles exige une action plus poussée pour collecter et consolider les données nationales sur les causes, la nature et l'étendue de la VBGMS. Des données fiables (ventilées par sexe, âge, race, ethnie, statut indigène ou identité, handicap, orientation sexuelle/identité de genre, revenu, emplacement local ou urbain et autres statuts pertinents) améliorent les programmes de prévention, contribuent à l'efficacité dans la formulation des politiques et aident à évaluer le progrès national de la prévention de la violence et des interventions. La recherche peut également être utilisée pour renforcer les mécanismes de signalement à l'école et les plans de prévention et pour identifier les lacunes dans les systèmes de protection des enfants.

Les gouvernements devraient appuyer la recherche qui explore les rapports changeants selon les contextes de VBGMS. Les ministères de l'Éducation devraient soutenir cette action en menant des évaluations de base et des vérifications de la sécurité à l'école. De telles vérifications offrent une meilleure compréhension de la nature et de l'étendue de la VBGMS aux dirigeants de l'école, les plaçant dans une meilleure position pour reconnaître leur rôle dans la prévention et la réduction de la violence.²¹⁶ Les efforts pour solidifier les systèmes de collecte de données devraient être entrepris dans le cadre d'un plan exhaustif de collecte de données sur l'éducation des filles et pour donner un compte rendu des progrès aux organismes pertinents de l'ONU.

Principe 5 : Personnel solidement appuyé et formé

Les enseignants et les administrateurs d'école doivent être bien formés, équipés et appuyés afin de prévenir et intervenir en situation de violence basée sur le genre dans et autour des écoles.

Recommandation : *Exiger et financer la formation préalable des enseignants et sur les lieux de travail de haute qualité couvrant toutes les formes de VBG, les stratégies efficaces de prévention de la violence et les méthodes disciplinaires positives pour tous les enseignants et les administrateurs d'école.*

Les enseignants, les administrateurs d'école et les syndicats des enseignants sont des partenaires clés pour s'attaquer à la VBGMS. Une formation appropriée et un soutien adéquat devraient être offerts afin d'accroître la capacité des enseignants à comprendre les liens entre les normes néfastes en matière de genre, les relations inégales de pouvoir entre les adultes et les enfants et la violence. La formation devrait donner aux enseignants et au personnel de l'école des stratégies pour réduire les risques de VBG auxquels sont confrontés les élèves; couvrir les responsabilités du personnel envers le signalement de la VBG; et donner les détails des conséquences de prendre part à la VBGMS, soit en participant directement aux actes de violence, en étant complice ou en ne signalant pas toutes les formes de VBG contre les élèves.

Les attitudes, l'ensemble des compétences et les stratégies utilisées par les enseignants dans la salle de classe comptent. Les enseignants qui renforcent les normes relatives à la communication sans violence, qui se font les défenseurs de l'égalité et font l'usage de mesures disciplinaires positives et constructives sont plus susceptibles de créer des espaces d'apprentissage sécuritaires dans lesquels les garçons et les filles peuvent exceller.²¹⁷ Les enseignantes, lorsque bien encadrées, peuvent agir à titre de puissant modèle de rôle pour les filles. À la place d'approches punitives pour maintenir une discipline en classe, les enseignants devraient apprendre des techniques axées sur le renforcement positif, les critiques constructives et sur un encadrement et des directives clairs.²¹⁸

Principe 6 : Partenariat

Le personnel d'application de la loi, le système judiciaire, les autorités de protection de l'enfant, le secteur du transport et les organisations de la société civile doivent unir leurs efforts pour aborder l'enjeu de la vulnérabilité des enfants en route vers l'école et sur le chemin du retour.

Recommandation : *Investir dans une capacité accrue dans les secteurs d'application de la loi et du transport afin d'aborder l'enjeu de la vulnérabilité des enfants en route vers l'école et sur le chemin du retour. S'associer avec les organisations de femmes et de jeunes qui développent des approches innovatrices sur le terrain.*

Les gouvernements doivent également donner une formation appropriée à tous les fournisseurs de services et agences concernés, incluant une formation obligatoire pour le personnel responsable de l'exécution de la loi et du personnel concerné dans le système judiciaire.

La VBG survient souvent durant les déplacements quotidiens des élèves entre la maison et la salle de classe.²¹⁹ Les études sur le terrain affirment que les élèves et les adultes estiment que la route vers l'école et du retour à la maison n'est pas sécuritaire.²²⁰ Dans certains pays, la VBG se produit dans des moyens de transport financés par le gouvernement, dans quels cas les États sont particulièrement responsables de négligence quant à la supervision des écoliers. Dans plusieurs autres communautés, les jeunes enfants marchent souvent de grandes distances le long de sentiers mal éclairés, sans être accompagnés par les parents et sans supervision de représentants formés pour identifier et intervenir en cas de VBG.²²¹ Pour réduire la vulnérabilité des élèves envers la VBG durant leurs déplacements, les gouvernements doivent former des partenariats stratégiques avec plusieurs secteurs (surtout les secteurs de la sécurité et du transport) où cela est possible.

Les programmes efficaces élaborés par les organisations de la société civile devraient être appuyés et augmentés proportionnellement afin d'élargir la portée des efforts à l'échelle nationale pour s'attaquer à la VBG dans et autour des écoles.



Les programmes efficaces élaborés par les organisations de la société civile devraient être appuyés et augmentés proportionnellement afin d'élargir la portée des efforts à l'échelle nationale pour s'attaquer à la VBG dans et autour des écoles.



Principe 7 : Inclusivité

Les communautés entières, incluant les hommes et les garçons, doivent participer au changement d'attitudes néfastes et des normes sociales. L'accent devrait être placé sur les questions de santé sexuelle et des droits sexuels.

Recommandation : Appuyer les approches fondées sur la communauté visant à inclure les membres de la communauté, y compris les hommes et les garçons, afin de sensibiliser et d'élaborer des stratégies locales pour s'attaquer à la VBG dans et autour des écoles. Un accent devrait être mis sur les questions de santé sexuelle et de droits sexuels.

Les gouvernements peuvent appuyer les initiatives visant à sensibiliser davantage à une jeunesse dépourvue de violence et soutenir ce principe – pas seulement en milieu scolaire mais également à la maison et dans les communautés. Dans plusieurs milieux, les politiques devraient viser à redéfinir des normes et des comportements profondément ancrés qui s'avèrent néfastes pour l'éducation des enfants et leur bien-être. Les actions d'ordre politique centrées sur la prévention et l'intervention en cas de violence dans les écoles doivent donc appuyer les efforts plus vastes de la société civile afin de changer les attitudes et transformer les valeurs de communautés entières – y compris celles des parents et des leaders religieux.

Parce que la signification d'être un homme ou une femme est issue d'une construction sociale, les politiques publiques jouent un rôle crucial dans le changement des attitudes et des comportements appris qui accroissent les risques que les garçons perpétuent la VBGMS et d'en être victimes.²²² Les gouvernements devraient favoriser des stratégies de prévention primaire fondées sur des données probantes qui font appel aux hommes et aux garçons afin de libérer les écoles et autres espaces publics de la violence. Ils peuvent également renforcer l'efficacité des stratégies à l'école visant à introduire ou à améliorer l'éducation sur la santé sexuelle et reproductive en engageant un dialogue et en menant des activités de sensibilisation auprès des hommes et des garçons. L'accent devrait être mis sur le découragement de pratiques sexuelles négatives, l'éducation sur les dangers des maladies transmises sexuellement et la conscientisation aux conséquences à long terme de comportements sexuels malsains.

Les expériences de divers milieux à travers le monde confirment que les programmes peuvent influencer grandement la façon dont les hommes et les garçons se perçoivent eux-mêmes ainsi que leurs rôles au sein de la société. Les attitudes peuvent se transformer vers des façons de penser qui sont plus équitables et en prenant les autres en considération.²²³ L'acceptation de l'égalité de genre par les parents, les frères, les pairs masculins, les leaders religieux, les enseignants, les directeurs et les mentors peut favoriser une communication positive et sans violence au sein des ménages et accroître l'appui à l'éducation des filles. Les hommes et les garçons devraient être

incités à être des partenaires à part entière dans le combat contre la violence envers les filles et les jeunes femmes.

Principe 8 : Participation

Les filles et les garçons doivent être reconnus comme des participants à part entière dans l'élaboration de solutions pour s'attaquer à la VBGMS.

Recommandation : *Les gouvernements devraient assurer que les filles et les garçons participent au concept, à la mise en œuvre et au suivi des politiques nationales et locales comme les plans d'action, les codes de conduite en milieu scolaire, les programmes d'études, les politiques de gouvernance scolaire et les programmes.*

Les gouvernements ne peuvent s'attaquer globalement à la VBGMS et aux normes sous-jacentes qui en font la promotion qu'en invitant les élèves à participer de manière significative au processus d'élaboration des politiques. Les filles et les garçons peuvent permettre de mieux comprendre leur expérience de vie unique; et de meilleures solutions sont élaborées lorsque les filles, surtout les plus marginalisées, identifient activement leurs propres besoins en matière d'éducation et au niveau social et culturel. Les expériences sur le terrain démontrent que les enfants possèdent la capacité de se protéger l'un l'autre, de reconnaître et d'appuyer leurs pairs qui pourraient être victimes de violence et de transformer les normes qui régissent leurs interactions. Faire participer les enfants à titre d'agents de changement exige de mettre en place des mécanismes par lesquels ils peuvent exprimer leurs opinions, leur permettant ainsi de participer à la gouvernance scolaire et de faire l'expérience de première main des bénéfices sociaux découlant de la tolérance et de la non-violence.

Recommandations aux donateurs bilatéraux et multilatéraux

Les progrès vers l'élimination de la VBGMS seront principalement observés aux niveaux nationaux et locaux. Les gouvernements et les organismes multilatéraux donateurs peuvent contribuer cependant à l'appui aux efforts à l'échelle du pays. Ils peuvent également travailler pour aborder la violence dans le cadre du discours de développement. Ces objectifs peuvent être atteints en :

- Faisant de l'enjeu de la VBG (et particulièrement la protection des filles et des garçons contre toutes les formes de violence dans un contexte de pauvreté) une question centrale aux consultations mondiales du cadre de travail de développement après-2015.
- Appuyant les études de genre des plans du secteur de l'éducation et les actions pour aborder les lacunes identifiées.
- En se faisant les défenseurs et en appuyant les plans d'action nationaux et sectoriels intégrés qui visent à éradiquer la violence, incluant la VBG dans et autour des écoles.
- Accroissant l'investissement dans la mise en œuvre efficace de plans d'action intégrés axés sur la création de milieux scolaires sécuritaires adaptés aux enfants et sensibles au genre.
- Appuyant les partenariats avec les organisations de la société civile pour la mise en œuvre d'approches complémentaires fondées sur la communauté pour la prévention, l'intervention et la prestation de services de soutien appropriés.
- Appuyant l'élaboration de systèmes efficaces de suivi et d'évaluation (S&E) qui guident le développement et la mise en œuvre des politiques.

Grade 1 Science
Date: 15/10/2021
A B C D E F



Action mondiale contre la VBGMS

Bien que les facteurs liés à la VBG dans et autour des écoles soient assez complexes, les études sur le terrain et les programmes dans divers milieux ont attiré l'attention sur des solutions prometteuses. Plusieurs gouvernements ont franchi de grands pas en adoptant des plans d'action qui misent sur des principes d'action qui favorisent des écoles sans violence.

Cette partie présente des exemples d'efforts menés par les gouvernements dans leur pays dans le but de réduire la vulnérabilité des filles à la VBGMS. Tandis que plusieurs pays ont réalisé d'importants progrès pour accroître la sécurité des filles à l'école, il y a encore place à l'amélioration, particulièrement pour ce qui est de mettre en pratique les bonnes politiques. Les exemples des pays pointent vers le besoin d'intégrer les stratégies à travers de multiples secteurs et de faire participer toutes les communautés dans la mise en œuvre de politiques à tous les niveaux. L'adoption de ces politiques est une première étape cruciale. Cependant, un engagement politique soutenu, un appui et développement de politiques continus et une application efficace sont également requis afin d'assurer que tous les enfants (surtout les filles) profiteront d'une éducation de qualité dans des écoles sécuritaires et inclusives.

Swaziland

Une intervention globale et intégrée, de la collecte de données nationales à la mise en œuvre de politiques et la réforme législative

Construire une base de faits d'observation nationale pour diriger l'action

Swaziland affiche le taux national de prévalence du VIH le plus élevé dans le monde, étant à l'heure actuel de 25,9 %.²²⁴ Le taux de prévalence chez les adolescents de 15 à 19 ans se situe tout juste au-dessus de 20 %. Reconnaissant un lien évident entre la VBG et le risque d'infection du VIH, de même que le manque de données sur l'exposition des enfants à la violence dans les écoles, le gouvernement swazi a lancé en 2007 une étude nationale afin de faire enquête sur les causes et l'étendue de la violence sexuelle. L'étude a dévoilé que plus d'un tiers des filles swazies ont été victimes de violence sexuelle avant l'âge de 18 ans.²²⁵

Concevoir des programmes qui facilitent un changement visible au sein des communautés conformément aux engagements envers les droits internationaux de l'homme

Les décideurs ont utilisé l'information représentative du pays de diverses façons : pour publiciser l'enjeu de la violence sexuelle; pour créer des initiatives pour des écoles sécuritaires, incluant le développement de mécanismes confidentiels de signalement dans les écoles; pour augmenter la capacité des fonctionnaires de police d'assurer les droits des enfants; et pour établir une unité gouvernementale dont les responsabilités comprennent l'enquête des actes de violence contre les enfants. Swaziland a également mis sur pied des tribunaux adaptés aux enfants qui protègent les droits des enfants conformément aux conventions internationales.

Plusieurs gouvernements ont franchi de grands pas en adoptant des plans d'action qui misent sur des principes d'action qui favorisent des écoles sans violence.

Renforcer la législation nationale

Le gouvernement a récemment renforcé son cadre législatif national. Le *Education Sector Policy (2011)* incorpore des directives officielles et des programmes d'études en counseling qui donnent aux enseignants et aux administrateurs d'école les outils pour aborder les vulnérabilités des élèves à la VBG et infection au VIH en fonction de leur âge.²²⁶ De plus, la chambre basse du parlement a passé un projet de loi en 2011 sur la protection et le bien-être des enfants et un autre sur les infractions sexuelles et violence familiale. Ces lois ont étendu la définition de viol afin d'inclure les jeunes hommes et garçons, ont établi un registre public des délinquants sexuels et ont empêché que d'anciens délinquants puissent exercer le métier d'enseignant.²²⁷

Partage des leçons retenues

L'expérience swazie a inspiré une plus grande coordination de l'action communautaire dans d'autres pays de la région. La campagne *Together for Girls* – laquelle entend éliminer la violence à l'égard des enfants en milieu scolaire, à la maison et dans l'environnement plus vaste de la communauté – appuie maintenant des enquêtes nationales sur les causes et l'étendue de la violence au Kenya, Tanzanie et Zimbabwe.²²⁸

Prochaines étapes

Tandis que le Swaziland a fait des progrès en matière de politique, la mise en œuvre demeure un défi de taille. Par exemple, le projet de loi sur les infractions sexuelles et violence familiale n'a pas encore été passé, plus de cinq ans après avoir été initialement rédigé.²²⁹ Les enseignants ont également demandé plus d'outils pour offrir un soutien psychologique aux enfants qui ont souffert de mauvais traitements.²³⁰



Australie

Les approches pénales ne sont pas suffisantes, la prévention primaire est cruciale

Interventions législatives et pénales robustes

L'engagement politique de l'Australie envers la poursuite en justice des personnes qui commettent des actes de violence contre les enfants et l'offre de services aux enfants survivants date de longtemps. Les enquêtes nationales dévoilent que 14 % des adolescentes âgées de 12 à 19 ans ont été victimes de viol ou d'agression sexuelle.²³¹ Tous les états et territoires de l'Australie ont ratifié des lois conformément aux engagements internationaux. Les départements locaux d'éducation ont entrepris les démarches pour renforcer les mécanismes de signalement et les systèmes judiciaires travaillent à tenir les agresseurs responsables. Ces actions en réponse à la violence faite aux enfants sont nécessaires, mais ne constituent pas une intervention exhaustive pour la VBG dans les écoles.

L'Australie a rassemblé ses plus grands états et territoires autonomes autour de deux documents nationaux qui canalisent davantage de ressources vers la prévention primaire et les relations respectueuses : le *National Plan to Reduce Violence Against Women and their Children* et le *National Framework for Protecting Australia's Children*.

Prévention primaire dans les écoles

Plutôt que de se contenter d'intervenir après l'incidence d'actes de VBG dans les écoles, l'Australie accentue les programmes de prévention de la VBG partout au pays de façon à habiliter les élèves et les enseignants à apporter des changements avant que la violence ne frappe dans la communauté scolaire.²³² Ces programmes prometteurs, comme le *Sexual Assault Prevention Program for Secondary Schools*, invitent les étudiants et les étudiantes à participer aux discussions sur les attitudes qui perpétuent la violence sexuelle. Ils font également la promotion de l'empathie entre pairs, incluant les enfants autochtones qui sont relativement plus vulnérables à la violence. Dans le cadre de son engagement de faire de la non-violence et de l'égalité une réalité au sein des écoles, l'Australie a également investi dans la mise en œuvre de services de counseling dans les écoles et dans le développement de programmes de formation afin d'offrir une formation spécialisée aux enseignants sur les méthodes d'enseignement positives.

Satisfaire les besoins des groupes les plus à risque

L'Australie a reconnu que les filles et les garçons indigènes des communautés autochtones et du Torres Strait Islanders sont particulièrement vulnérables à la violence et aux mauvais traitements.²³³ Le pays a également entrepris les démarches pour lier la prévention de la violence en milieu scolaire avec son plan national, *Closing the Gap*, pour combattre les désavantages socio-économiques des personnes autochtones.²³⁴ Les stratégies comprennent des subventions ciblées sur l'action communautaire qui mettent l'accent sur la création d'un dialogue interculturel, la compréhension et la collaboration entre les jeunes.²³⁵

Prochaines étapes

Les organisations de la société civile ont conseillé vivement à l'Australie de renforcer ses stratégies de prévention en faisant participer les hommes au travail de réduction de la VBG²³⁶ et en travaillant avec les communautés indigènes pour la mise en œuvre de solutions locales.²³⁷ Au niveau international, le Comité de la CDE a déploré l'absence d'un commissaire dédié spécifiquement aux droits des enfants. Le Comité de la CDE a

également recommandé que l'Australie intensifie ses efforts pour la protection des enfants à l'exposition à la violence par le biais de technologies de l'information et de communications.²³⁸

Philippines

Transformer un obstacle majeur en une mise en œuvre des politiques : normes sociales

Bannir toutes les formes de violence à l'égard des enfants

Le droit des enfants à vivre dans un environnement scolaire exempt de menace de violence est reconnu aux Philippines. Depuis 1991, des lois interdisent toutes les formes de violence et de discrimination envers les enfants²³⁹ et ont interdit l'utilisation des écoles aux fins militaires comme des postes de commandement, casernes, détachements et entrepôts de fournitures.²⁴⁰ Le gouvernement a également banni explicitement le harcèlement sexuel et les châtiments corporels dans les écoles.²⁴¹ Le département de l'éducation a mené les efforts pour le développement de directives de mise en œuvre, de formation des enseignants et d'un système national de protection de l'enfant en complément à cette approche législative.²⁴²

Malgré ces mesures législatives et politiques, le Comité de la CDE a indiqué en 2007 que les enseignants étaient responsables de 50 % des cas de mauvais traitements des enfants et que les enfants (surtout des filles) demeurent vulnérables à la violence commise par des concierges, chauffeurs d'autobus et administrateurs.²⁴³ Une autre étude de base sur la violence en milieu scolaire a révélé qu'au moins 40 % des enfants de la première à la troisième année et 70 % des élèves de la quatrième à la sixième année ont été victimes d'une forme de violence en milieu scolaire.²⁴⁴

Faire participer des communautés entières au changement des préjugés individuels et des normes institutionnelles

En 2009, suivant une analyse des pratiques scolaires, le gouvernement a publiquement reconnu que les normes sociales profondément enracinées qui justifient l'exercice d'une autorité punitive sur les élèves par les enseignants ont favorisé la désobéissance aux politiques nationales.²⁴⁵ En réponse, le gouvernement s'est engagé à adopter le modèle « École amie des enfants » de l'UNICEF, en mettant l'accent sur la promotion de la non-discrimination, l'égalité de genre et la non-violence, l'appui aux enfants afin d'aider à développer un programme d'études centré sur l'enfant; l'offre d'environnements scolaires sains et sécuritaires et sur la participation des familles et des communautés dans les projets et activités qui profitent aux écoliers.

Selon une récente évaluation d'un programme pilote, le modèle fonctionne : presque tous les enfants (92 %) ont exprimé avoir le sentiment que leur école est plus adaptée aux enfants.²⁴⁶ L'expérience des Philippines confirme le besoin de compléter l'environnement politique avec un engagement à long terme de faire participer les communautés entières à l'adoption de nouveaux systèmes de croyances qui favorisent l'apprentissage dans des espaces sans violence.

Prochaines étapes

Bien que les Philippines aient passé des lois pour protéger les femmes et les enfants contre la violence, la mise en œuvre complète représente des défis. Ceux-ci comprennent notamment des lacunes dans le système judiciaire et l'échec des organismes nationaux et des unités locales des gouvernements à exercer une diligence raisonnable dans la mise en œuvre de leurs obligations juridiques et internationales envers les droits de l'homme.²⁴⁷



Jamaïque

Assortir les politiques nationales de ressources adéquates pour la mise en œuvre d'une approche multisectorielle pour la prévention de la VBG et d'interventions en milieu scolaire.

Dénoncer la violence communautaire et ses effets néfastes

Le gouvernement jamaïcain a publiquement reconnu la nature envahissante de la violence communautaire comme l'une des principales barrières à son développement socio-économique. Le gouvernement jamaïcain a déclaré dans son rapport national 2009 :

La violence basée sur le genre est profondément paralysante pour le bien-être des femmes et leur niveau de productivité économique. La violence nuit à l'éducation alors que les écoles doivent fermer ou que l'assiduité en est négativement affectée. Les traumatismes affectent le rendement scolaire, la santé mentale et physique et la productivité.²⁴⁸

Poursuivre la création d'une base de faits d'observation

Le gouvernement a noté que la VBG dans et autour des écoles est un problème sérieux, 57 % des victimes de violence sexuelle étant âgées de moins de 19 ans. Cependant, à cause du manque d'indicateurs de suivi nationaux spécifiques sur la violence qui touche les enfants dans les écoles ou ailleurs, la véritable étendue du problème est inconnue. Pour y répondre, la Jamaïque a élaboré un plan afin de suivre la prévalence de la violence en fonction du sexe, de l'âge et du type de crime.²⁴⁹

Adopter des lois nationales solides qui correspondent aux engagements internationaux envers les droits de l'homme.

Conformément à ses engagements juridiques internationaux, la Jamaïque a passé de nombreuses lois pour s'attaquer à la violence durant les débuts

de l'enfance et perfectionner le signalement obligatoire des mauvais traitements infligés aux enfants, y compris le développement d'un registre des enfants.²⁵⁰ En appui à ces mesures, le gouvernement a mis l'accent sur la restructuration et la réforme de son système des services policiers et judiciaires de façon à offrir des services de soutien aux victimes et éliminer l'impunité des agresseurs.

Établir et financer les structures qui appuient la formation et la responsabilisation

La Jamaïque a également démontré un engagement sérieux envers la prévention de la violence et l'offre de soutien à la jeunesse vulnérable. Elle a affecté davantage de fonds à la mise en œuvre de politiques au ministère de l'Éducation,^{251, 252} et a formé le *Task Force on Educational Reform* et le *Education Transformation Program*. Ces organismes mettent l'accent sur la formation des enseignants et le leadership scolaire pour répondre à la violence et identifier les comportements antisociaux.²⁵³

Prochaines étapes

Bien que la Jamaïque affiche un solide engagement politique envers une approche multisectorielle, l'encadrement législatif est déficient. Malgré les intentions énoncées, le gouvernement n'a toujours pas banni le châtiment corporel pour les six ans et plus. Les organisations de la société civile et le Bureau du Conseil des droits de l'homme de l'ONU ont soulevé le manque de mise en œuvre au niveau juridique (particulièrement la *Sexual Offences Act of 2009*) ainsi que le besoin d'enquêtes efficaces et de poursuites en justice pour tous les cas de VBG.²⁵⁴

Royaume-Uni

Aborder la VBG dans les écoles dans le cadre d'une stratégie nationale pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes

L'intimidation est particulièrement répandue au Royaume-Uni. Selon l'enquête nationale sur l'intimidation en 2006, 69 % des enfants au Royaume-Uni sont victimes d'intimidation; 20 % des enfants admettent avoir commis des actes d'intimidation envers les autres; et 85 % ont été témoins d'intimidation.²⁵⁵ L'intimidation entre écoliers prend de plus en plus d'ampleur à cause de l'utilisation des technologies mobiles et des médias en ligne, poussant même certains à envisager le suicide.²⁵⁶

Prévention primaire dans les écoles

Le gouvernement du Royaume-Uni a développé une approche coordonnée pour la prévention de la VBG dans les écoles. L'intention principale consiste à travailler avec les enseignants et les écoles pour réduire l'intimidation sexuelle et basée sur le genre dans les écoles; identifier les enfants à risque de violence;²⁵⁷ et assurer que les enseignants et les gouvernements soient légalement réceptifs aux besoins des victimes. Le département de l'Éducation développe des programmes de formation qui sont sensibles au genre, exigeant des écoles d'enseigner le concept de consentement sexuel,²⁵⁸ et de travailler avec les jeunes pour transformer les attitudes et comportements qui justifient l'intimidation basée sur le genre, l'orientation sexuelle et/ou l'ethnie.²⁵⁹

Une approche nationale intégrée pour mettre fin à la violence en milieu scolaire et à la violence à l'égard des femmes et des filles

Le Royaume-Uni a explicitement reconnu le besoin de s'attaquer à la VBG dans et autour des écoles dans le cadre d'une stratégie plus étendue pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles au sein de ses communautés.

En incorporant des objectifs de non-violence en milieu scolaire dans son plan d'action national pour éliminer la violence contre les femmes, le Royaume-Uni a évité une intervention fragmentaire pour la violence basée sur le genre sous toutes ses formes.

Le gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à s'attaquer à la violence contre les femmes et les filles par le biais d'une approche nationale coordonnée inter-institutions. Il s'est également engagé envers des consultations significativement précoces et continues, la révision des politiques et des interventions. En mars 2012, il a lancé et mis à jour un plan d'action national sur la violence contre les femmes et les filles contenant des stratégies précises et ciblées dans les domaines de la prévention de la violence, transformation des attitudes, services aux victimes et responsabilisation des agresseurs.²⁶⁰

Cette approche nationale et inter-institutions pour la violence contre les femmes est assortie de lois soutenues et de politiques qui interdisent toutes les formes de VBG et protègent les victimes. Par exemple, le *Home Office*, en collaboration avec d'autres secteurs gouvernementaux, s'est engagé à renforcer les poursuites en justice et les enquêtes sur les infractions sexuelles, à venir en aide aux victimes de violence sexuelle et d'en prévenir l'occurrence en s'attaquant aux stéréotypes néfastes et envahissants concernant le viol.²⁶¹

Établir des partenariats entre les secteurs

Reconnaissant que des modèles de prévention efficaces requièrent une collaboration entre de multiples secteurs, l'association des chefs de police, en partenariat avec le gouvernement du Royaume-Uni, a mis sur pied *Operation Encompass* qui fait la promotion de partenariats efficaces entre les services de police et les écoles, incluant l'appui aux enfants qui sont victimes de mauvais traitements.²⁶²

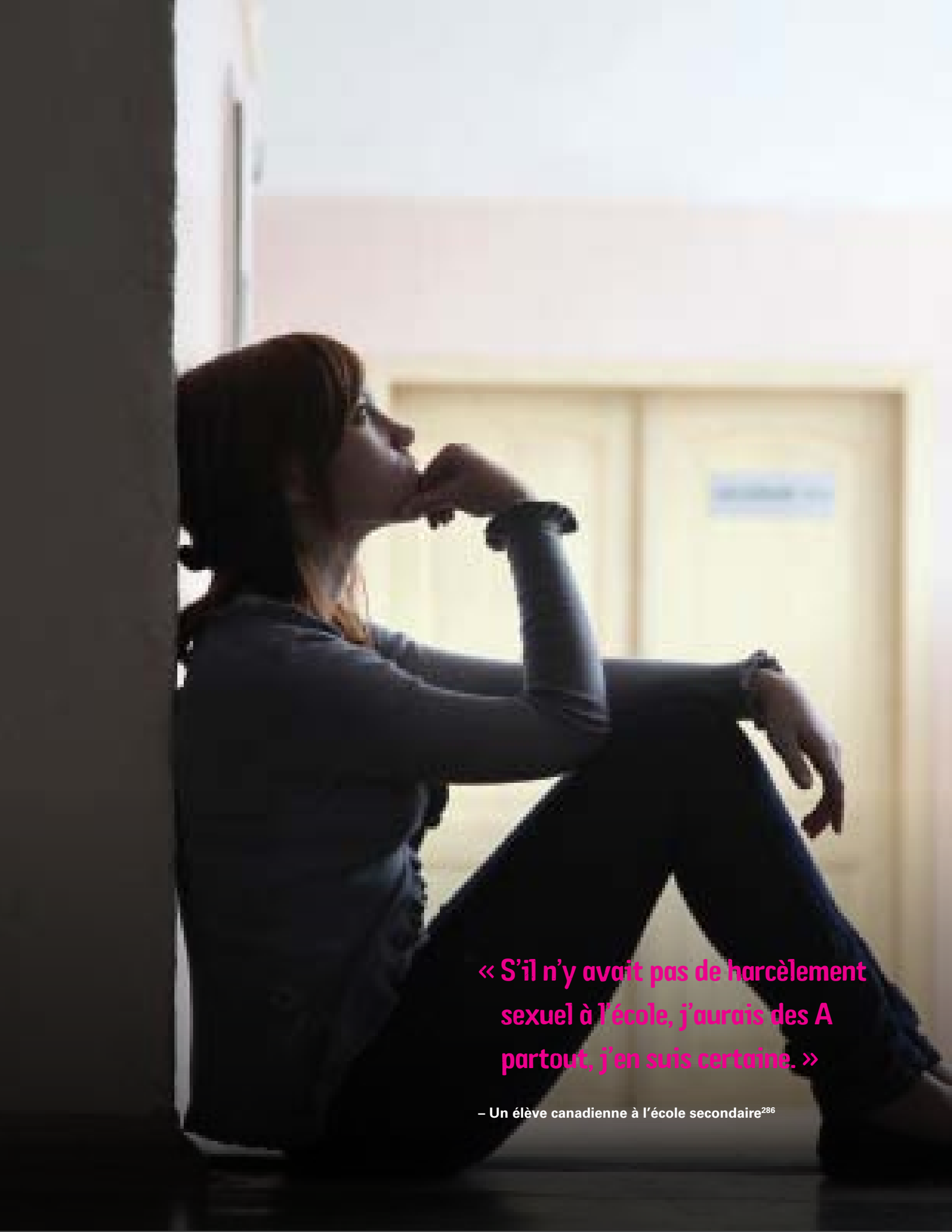
Prochaines étapes

Le Royaume-Uni a pris un solide engagement politique envers une action politique intégrée. Cependant, les organisations de la société civile ont recommandé que le gouvernement du Royaume-Uni renforce la mise en œuvre des politiques au niveau local en destinant suffisamment de financement pour appuyer et assurer l'exécution des engagements politiques.²⁶³ Des demandes pour de meilleurs services de soutien aux victimes dans les écoles ont également été exprimées.²⁶⁴



Conclusion – perspective mondiale

La VBG dans et autour des écoles afflige des millions d'enfants dans le monde chaque année. Aucun gouvernement n'est immunisé contre les défis qu'entraînent sa prévalence et ses répercussions sur la réalisation du droit des filles à l'éducation et l'accès à un apprentissage de qualité. Les gouvernements doivent faire davantage pour libérer les possibilités des filles et ce, pour le bénéfice de tous, et assurer que tous les enfants puissent être libres d'apprendre sans peur.

A young woman with long brown hair is sitting on the floor in a hallway, leaning against a dark wall on her left. She is wearing a dark long-sleeved top and dark pants. She has her right hand resting on her chin and is looking thoughtfully out of a doorway in the background. The hallway is brightly lit, and the doorway is framed in light wood. The overall mood is contemplative and somber.

**« S'il n'y avait pas de harcèlement
sexuel à l'école, j'aurais des A
partout, j'en suis certaine. »**

– Un élève canadienne à l'école secondaire²⁸⁶

Canada : pas de place à la complaisance face à la VBGMS

Le Canada est reconnu internationalement comme un pays engagé envers la promotion des droits des femmes et défenseur de leur liberté. Plus récemment, lors d'une enquête par sondage auprès d'experts, le Canada a été nommé le meilleur pays du G20 pour être une femme.²⁶⁵ En 2011, le Canada fut également classé sixième meilleur pays dans le monde pour y vivre par l'ONU.²⁶⁶

En termes d'éducation, la réalisation du droit des enfants d'avoir accès à une instruction est presque universelle; en fait, les enfants canadiens ont le droit de fréquenter une école provinciale ou territoriale sans frais.²⁶⁷ Les enfants réfugiés et les enfants sans statut au Canada sont également admissibles pour fréquenter l'école au Canada.²⁶⁸

Plus important encore, les filles canadiennes ont réalisé d'importants progrès en matière de niveau de scolarisation au cours des 20 dernières années. La proportion des filles qui n'ont pas terminé l'école secondaire a considérablement chuté de 26 % en 1990 à 9 % en 2009.²⁶⁹ Trente-quatre pour cent des femmes de 25 à 34 ans possèdent maintenant au moins un baccalauréat universitaire.²⁷⁰ De plus, à cause des efforts concertés pour l'amélioration du rendement des filles par rapport à leurs homologues masculins, les filles ont dépassé les garçons dans presque toutes les mesures de rendement scolaire notamment la lecture, l'écriture et les tests standardisés.²⁷¹ Ces accomplissements sont importants et démontrent qu'une attention ciblée peut entraîner des résultats considérables.

Pourtant, lorsque nous regardons au-delà des chiffres, il y a encore beaucoup de travail à faire pour atteindre l'égalité complète de genre. Le Canada arrive derrière les pays européens dans les classements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en termes de revenus, d'espérance de vie et de niveaux de scolarisation.²⁷² Les ajustements sont basés sur un nouveau rapport d'indice de développement humain de l'ONU qui considère des facteurs d'équité plus poussés à travers ses classements tels que l'impartialité, la justice sociale et l'accès à une bonne qualité de vie.²⁷³

On retrouve d'importantes disparités au Canada en ce qui a trait à certains groupes marginalisés. Tous les enfants canadiens ne profitent pas également d'une éducation de qualité. Par exemple, les jeunes adultes ayant un handicap intellectuel sont cinq fois plus susceptibles que ceux n'ayant pas de handicap de ne pas obtenir un certificat d'éducation officiel.²⁷⁴

Tandis que la majorité des écoles canadiennes ont déployé des efforts pour créer des environnements d'apprentissage sécuritaires, nous devons faire face à la réalité que les enfants canadiens, surtout les filles, sont encore vulnérables à la VBG dans leur milieu scolaire.

Filles autochtones : désavantagées à plusieurs niveaux

Les enfants et les jeunes autochtones affichent constamment des taux de scolarisation plus bas. En 2006, 29 % des adolescents autochtones et 28 % des adolescentes autochtones ne fréquentaient plus l'école, comparativement à 19 % chez leurs homologues non-autochtones au pays. En 2008, le pourcentage des adolescents autochtones qui ne fréquentent pas l'école au Canada était presque le double de la moyenne (15 %) parmi les 31 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).²⁷⁵

Ces plus faibles taux de scolarisation entrent en relation avec des modèles plus vastes de colonisation, discrimination et marginalisation. Les enfants autochtones figurent parmi les peuples les plus économiquement et socialement désavantagés au Canada. Les filles autochtones font face de manière constante à des taux plus élevés d'éclatement de la famille, de pauvreté, de violence faite aux enfants, de mauvaise santé, de dépendance, de manque d'accès à un hébergement adéquat, de chômage et à des taux de scolarisation plus bas que leurs homologues non-autochtones.²⁷⁶ Cette réalité est aggravée par un sous-financement chronique des écoles sur les réserves partout au Canada,²⁷⁷ ce qui signifie que moins de financement est disponible pour le personnel, la formation d'enseignants spécialisés, les programmes d'intervention précoce, l'approche communautaire et la mobilisation.²⁷⁸

Les enfants canadiens ne sont pas immunisés contre les problèmes de VBG dont il est question dans ce rapport. Tandis que la majorité des écoles canadiennes travaille sans relâche pour créer des environnements d'apprentissage sécuritaires et bienveillants, nous devons affronter le fait que les enfants canadiens, surtout les filles, demeurent vulnérables aux différentes formes de VBG dans et autour des écoles, notamment à la violence physique, la violence sexuelle et l'intimidation – en particulier, une grave violence relationnelle dont l'intensité est maintenant amplifiée par les médias sociaux en ligne. Comme c'est le cas partout dans le monde, les garçons sont plus à risque de violence physique, alors que les filles sont plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle²⁷⁹ et de formes sociales ou indirectes de violence.

Un nombre alarmant et élevé de filles canadiennes sont victimes de violence sexuelle. Près du quart d'entre elles (24 %) ont été violées ou ont subi un acte de coercition sexuelle avant l'âge de 16 ans.²⁸⁰ Au cours des 20 dernières années, l'estimation la plus basse est que le quart des adultes autochtones ont été victimes de violence sexuelle avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans.²⁸¹ Les filles autochtones sont hospitalisées pour des tentatives de suicide à un taux deux fois plus élevé que les garçons autochtones,²⁸² et à un taux huit fois plus élevé que la moyenne nationale.²⁸³ Les études indiquent que les femmes ayant un handicap sont agressées sexuellement à un taux au moins deux fois plus élevé que la population de femmes en général.²⁸⁴ Les filles atteintes d'un handicap intellectuel sont particulièrement plus à risque, on estime que 40 à 70 % sont agressées sexuellement avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans.²⁸⁵

« L'école a rejeté [l'intimidation] et a dit qu'elle avait agi sur un coup de tête et qu'il est naturel que les filles de cet âge se querellent. »

– *Mère d'une jeune fille canadienne de 15 ans qui s'est suicidée en 2011 après des années d'intimidation psychologique et physique de ses camarades féminines de classe*

Les élèves canadiens sont également régulièrement victimes d'autres formes de violence sexuelle, incluant des attouchements, agrippements ou pincements sexuels.²⁸⁷ Parmi 1 800 filles de neuvième année en Ontario, 46 % ont souffert de commentaires, blagues, gestes ou regards inappropriés de nature sexuelle.²⁸⁸ Cette forme de violence passe trop souvent inaperçue. Elle peut parfois tout simplement faire partie de l'expérience quotidienne d'aller à l'école, et les filles en viennent à la conclusion qu'il s'agit de la façon dont elles devraient être traitées.²⁸⁹ Les filles sont particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle en ligne. Dans une enquête auprès de 565 écolières, 10 % ont reçu des mots importuns ou des photos ayant rapport au sexe; et 9 % ont été sollicitées pour faire quelque chose de sexuel devant une caméra (32 % de celles-ci par d'autres élèves). Les filles qui affichent des photos explicites d'elles en ligne ont souvent le sentiment d'y avoir été contraintes.²⁹⁰

Les garçons aussi font face à un risque plus élevé de violence sexuelle, au moins 15 % des garçons canadiens ont subi au moins un acte de violence sexuelle avant l'âge de 16 ans.²⁹¹ Ces chiffres ne représentent probablement pas l'étendue actuelle de la violence. Les incidents ne sont pas tous signalés à cause de la honte, de relations inégales de pouvoir, stigmatisées, de même que la réalité que de telles expériences puissent être rejetées, exclues ou minimisées en raison des stéréotypes non contestés concernant les agressions des hommes et la sexualité masculine.²⁹²

Les statistiques sur la prévalence de l'intimidation au Canada ont été largement publicisées. L'OMS a classé le Canada au rang troublant de 27^e plus bas sur 35 pays pour les taux de victimisation d'intimidation.²⁹⁴

Violence relationnelle

La violence relationnelle est une tentative consciente de nuire à la position sociale d'un autre enfant par des actes comme l'exclusion ou le commérage. Ce type de violence émerge à la suite de liens noués ou brisés avec les amis, lesquels constituent des relations sociales essentielles au développement des enfants au cours de l'enfance. Il s'agit de formes de violence subtile; la manipulation qui vient attaquer ou cherche à contrôler la capacité d'un enfant à garder ses amis, son statut social ou l'estime de soi. L'enjeu de l'intimidation entre filles exige une attention particulière. Les agressions chez les enfants sont fortement fondées sur le genre, basées sur des conceptions sociales plus larges de comportements appropriés pour les garçons et les filles.²⁹⁵ Alors que les garçons attirent l'attention de leurs parents et enseignants lorsqu'ils se conduisent mal, participent à des bagarres ou deviennent physiquement agressifs, les adultes passent souvent à côté des signes subtils d'agressions commises par les filles : le regard accusateur, les notes sarcastiques ou l'exclusion du groupe.²⁹⁶

Les conséquences pour les filles qui subissent des actes de violence relationnelle ne sont pas moins destructrices que les autres formes d'intimidation. L'agression sociale peut détériorer l'image de soi; détruire les relations sociales; entraîner des niveaux intolérables de solitude, d'anxiété, de dépression et de faible estime de soi; et mener à moins de satisfaction à l'école de même qu'à un taux d'absentéisme plus élevé.²⁹⁷ Les études démontrent que les filles qui sont très agressives au début de la vie scolaire peuvent être plus à risque de subir de la violence (incluant la victimisation sexuelle, des relations intimes instables et de la violence familiale) plus tard au cours de l'adolescence et durant l'âge adulte.²⁹⁸

« Je crois que c'est l'hésitation, la gêne et la peur d'être jugé. Aussi, quelqu'un pourrait penser que ça ne sert à rien et qu'il n'y a pas d'espoir de trouver des solutions. Certains d'entre nous deviennent si habitués aux mauvais traitements qu'ils deviennent normaux et font partie de la vie et on ne veut même plus s'en occuper. On perd espoir essentiellement ... »

– *Fille descendante de l'Asie du Sud, 19 ans, Toronto, discutant des obstacles à dénoncer la violence*³⁰⁹

« Les enseignants ne connaissent pas la gravité de l'intimidation sur Facebook et autres sites de réseaux sociaux. »

– *Fille de 17 ans, Toronto*

« À l'école ... tu ne veux pas que les gens te considèrent comme une personne qui fait circuler des commérages ou qui dit des choses sur les autres. Tout le monde veut être 'gentil'. Mais en ligne, tu n'es pas obligé d'être gentil si tu n'en as pas envie. »

– Fille de 13 ans, Edmonton³⁰⁸

Cette forme de violence est beaucoup plus difficile à détecter que la violence physique et la véritable étendue du problème demeure inconnue.²⁹⁹ Cependant, une récente étude canadienne a démontré que les incidents d'intimidation indirecte (comme l'exclusion ou répandre des faussetés sur une victime) sont étonnamment fréquents, surtout entre les filles. Parmi des filles de sixième année, 76 % ont déclaré avoir été victimes d'intimidation indirecte, comparativement à 65 % des garçons; et 68 % des filles en dixième année ont indiqué avoir été victimes, comparativement à 53 % des garçons.³⁰⁰ Ces incidents ne sont probablement pas tous dénoncés dans les écoles. L'une des raisons pour laquelle cette forme d'intimidation est si présente est que le conflit est trop souvent interprété comme n'étant qu'une petite querelle entre amies ou un fait normal qui fait partie de la vie des jeunes filles, faisant en sorte que les enseignants et les administrateurs ne la prennent pas au sérieux.³⁰¹ Les auteurs d'agressions sociales sont peu susceptibles de se faire prendre; leur mauvaise conduite est masquée parce que les conséquences ne sont pas immédiatement aussi apparentes que si l'enfant était physiquement attaqué.³⁰² Souvent, les écoles ne voient pas ce qui se passe, et même lorsqu'elles s'en rendent compte, les chances sont qu'elles n'interviendront pas.³⁰³ Les filles sont souvent considérées comme étant plus dociles que les garçons, et les écoles tendent souvent à ne pas prendre les comportements agressifs des filles avec sérieux.

Cyberintimidation : des enjeux en ligne qui dépassent les limites

La capacité des enfants à blesser les autres enfants socialement et psychologiquement s'est accrue avec l'arrivée de l'Internet et des téléphones cellulaires et la prévalence de la technologie dans les salles de classe.³⁰⁴ L'intimidation en ligne est un phénomène enraciné dans les agressions relationnelles : les enfants se servent des médias pour diffuser des informations néfastes sur leurs pairs à un vaste auditoire.³⁰⁵ Il n'y a pas de données nationales sur la prévalence de l'intimidation en ligne au Canada. Des études à plus petite échelle ont démontré que la cyberintimidation et autres formes de harcèlement en ligne sont extrêmement élevées. Selon une étude, 15 à 25 % des élèves de la septième à la onzième année ont intimidé les autres, alors que 25 à 57 % ont indiqué avoir été victimes d'actes d'intimidation en ligne.³⁰⁶ Une autre étude récente de l'Ontario dévoile que les filles peuvent être particulièrement à risque : alors qu'une élève sur cinq (22 %) de la septième à la douzième année a indiqué avoir été victime d'intimidation sur l'Internet au cours de la dernière année, les filles sont presque deux fois plus susceptibles que les garçons de signaler qu'elles en ont été victimes (28 % comparativement à 15 %).³⁰⁷

« Être reconnu comme étant un gars dur à cuire est mieux que ne pas être reconnu du tout. »

– Élève canadien²⁹³

L'information que nous avons suggère que les enfants marginalisés peuvent être doublement des victimes dans les écoles et plus à risque de décrochage scolaire. Ces vulnérabilités s'entrecroisent de diverses façons, lesquelles ne sont pas encore tout à fait comprises à cause du manque de données et d'analyses à ce sujet. Par exemple, pour les garçons et les filles, l'intimidation homophobe et transphobe est le reflet de normes de genres dominantes et d'attentes de la société. Ceux qui ne se comportent pas de la façon socialement prescrite sont souvent la cible de rejet et de VBG. Les enfants qui ont été conditionnés à voir le genre comme devant appartenir à des catégories précises et prescrites peuvent réagir négativement face aux autres qui ne semblent pas appartenir clairement à l'une ou à l'autre

de ces catégories.³¹⁰ De la même manière, les filles, qui font déjà face à la discrimination de genre, peuvent être plus vulnérables à des normes discriminatoires liées à d'autres formes de différence sociale comme la race, le statut ou identité indigène, handicap ou classe sociale.

Dans une étude canadienne auprès d'élèves vers la fin de l'école primaire et au début de l'école secondaire, 17 % ont indiqué avoir été victimes d'intimidation à cause de leur race.³¹¹ Une autre étude de Toronto auprès d'élèves de la maternelle à la huitième année révèle de façon troublante que l'intimidation fondée sur la race est fréquente, 43 % des élèves et 36 % des enseignants ont indiqué que ce phénomène est présent dans leur école.³¹²

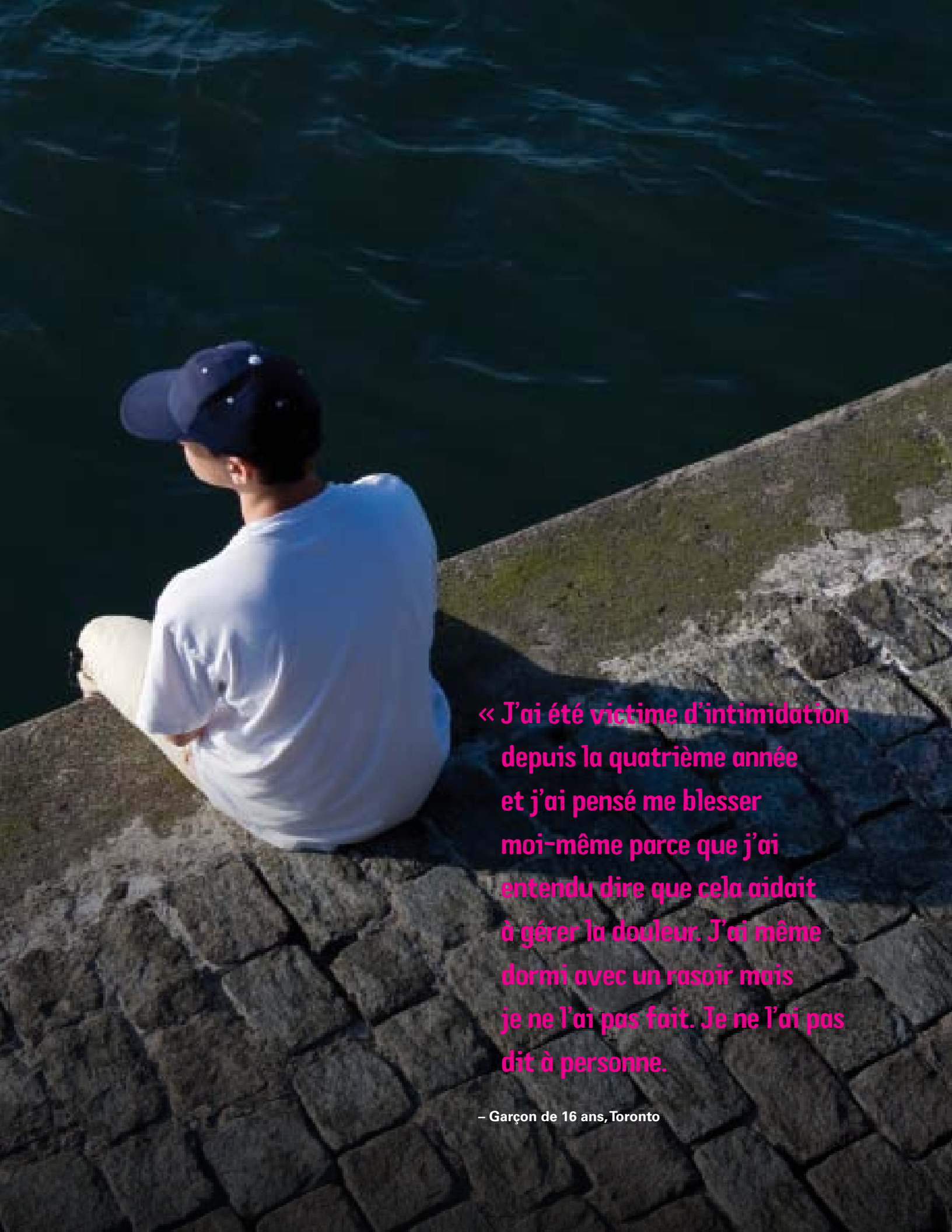
Les élèves LGBTQ au Canada souffrent de fréquents incidents de violence verbale, physique et en ligne dans leur école. Une enquête nationale auprès de 3 700 élèves au Canada a révélé que 74 % des élèves LGBTQ ont indiqué avoir été harcelés verbalement à cause de leur expression de genre. Plus d'un cinquième (21 %) ont subi du harcèlement physique ou des agressions, et plus du quart (28 %) ont été victimes d'intimidation en ligne.³¹³ Il n'est pas étonnant que près du deux tiers (64 %) des élèves LGBTQ ne se sentent pas en sécurité à l'école, comparativement à moins d'un sixième (15,2 %) de leurs pairs hétérosexuels.³¹⁴

Les enfants ayant une déficience physique ou développementale sont également plus vulnérables à l'intimidation à l'école. Une étude démontre que 11 % des enfants de 10 et 11 ans ayant des besoins spéciaux sont 'toujours ou presque toujours' victimes d'intimidation, comparativement à seulement 5 % de leurs pairs.³¹⁵ Parmi les jeunes ayant un handicap intellectuel, 41 % se sont sentis menacés à l'école ou dans l'autobus scolaire au cours de la dernière année, et plus du tiers (36 %) furent agressés à l'école ou dans l'autobus scolaire.³¹⁶

« Il est émotionnellement fichu. Chaque jour, il était convaincu qu'ils étaient pour l'attaquer. »

– Père d'un adolescent de l'Ontario qui s'est suicidé en 2011 après des années d'insultes homophobes, de calomnies et de violence verbale³⁰⁹



A young man wearing a white t-shirt and a blue baseball cap is sitting on a stone ledge by the water. He is looking away from the camera, towards the water. The water is dark and has some ripples. The stone ledge is made of large, grey, rectangular stones. The lighting is soft, suggesting it might be late afternoon or early morning.

« J'ai été victime d'intimidation depuis la quatrième année et j'ai pensé me blesser moi-même parce que j'ai entendu dire que cela aidait à gérer la douleur. J'ai même dormi avec un rasoir mais je ne l'ai pas fait. Je ne l'ai pas dit à personne.

– Garçon de 16 ans, Toronto

Effets de la VBGMS sur les enfants et la société au Canada

Comme documenté dans ce rapport, la VBG dans et autour des écoles a des répercussions négatives sur l'engagement des enfants envers l'école, le rendement scolaire et la santé mentale et physique.³¹⁷ La VBGMS perpétue également les cycles de violence qui nuisent aux individus et aux communautés de génération en génération.

Ne pas s'attaquer à la VBGMS entraîne de sérieuses conséquences pour le droit des filles et des garçons à une éducation dans des écoles sans violence, surtout pour ceux et celles faisant partie de groupes marginalisés. Elle fait obstacle aux engagements et efforts des gouvernements à offrir des communautés sécuritaires et inclusives pour les Canadiens.

Rendement scolaire plus bas

Les enfants qui subissent des actes de VBGMS sont moins susceptibles de bien réussir à l'école et de terminer leurs études.³¹⁹ Les enfants marginalisés, surtout les filles, qui souffrent de formes inter reliées de discrimination sont également plus vulnérables à la violence et plus à risque de ne pouvoir profiter d'une expérience scolaire de qualité et ouverte à tous.

- Les victimes de sexe féminin qui subissent des actes de harcèlement sexuel ont affiché une perte d'intérêt pour les activités de l'école, un taux d'absentéisme plus élevé, des notes plus basses, une plus grande lenteur et une propension plus élevée à l'école buissonnière.³²⁰
- L'intimidation et le harcèlement basés sur la race sont liés au désintéressement face à l'école et à un faible rendement scolaire.³²¹
- Dans une enquête nationale, tout juste moins d'un tiers des élèves LGBTQ ont indiqué avoir manqué l'école parce qu'ils ne se sentaient pas en sécurité, comparativement à tout juste moins d'un huitième de leurs pairs.³²² Le gouvernement de l'Alberta a observé que les élèves LGBTQ qui souffrent de harcèlement ont affiché des notes scolaires plus basses et un taux d'absentéisme plus élevé.³²³
- Les enfants atteints d'une déficience physique ou développementale sont plus susceptibles de se sentir exclus à l'école et moins susceptibles de se sentir en sécurité.³²⁴

Risques pour la santé

La VBGMS peut entraîner des conséquences dévastatrices sur la santé mentale et physique des enfants. Sécurité publique Canada reconnaît que les effets psychologiques de l'intimidation peuvent être traumatisants et durer très longtemps.³²⁵ Par sa nature répétitive, les victimes sont plus à risque de développement social déficient, de maladie mentale et physique et de suicide.³²⁶ Les agresseurs sont également plus à risque de problèmes de santé mentale, d'apprentissage et d'activités criminelles.³²⁷ Les victimes de harcèlement sexuel souffrent souvent de problèmes psychologiques comme la dépression, faible estime de soi, se sentir triste, effrayées ou honteuses.³²⁸ Les filles qui subissent des actes de violence sont plus susceptibles d'exprimer leurs problèmes intérieurs ou émotionnels que les garçons.³²⁹

« Lorsque je me rends à l'école, j'ai l'impression de marcher sur un champ de mines et de ne pas savoir ce qui va arriver. Est-ce que je serai victime d'intimidation aujourd'hui? Est-ce que je devrai me tenir tranquille et faire attention à ce que je dis, « marcher sur des œufs », ou est-ce que je pourrai m'exprimer librement? »

– Participant canadien à une enquête nationale sur l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans les écoles canadiennes³¹⁸

« La plupart des personnes ne comprennent pas les effets de l'intimidation et de la violence basée sur le genre – elles peuvent entraîner d'immenses effets en chaîne. »

– Fille de 15 ans, Toronto

« Que ferais-je différemment? J'ai vu mon frère se faire poignarder à mort pendant une fête il y a deux ans. Je serais allée à l'école et j'aurais pris soin de moi et de mon fils. J'aurais gardé contact avec ma famille et ma grand-mère. Je serais restée à la maison. Et je ne serais pas restée en prison ... Peut-être que si mes enseignants avaient fait attention à moi et réalisé que j'avais besoin d'aide. Et peut-être que si j'avais écouté ma grand-mère à la place de la repousser elle et le reste de ma famille. Et si ma mère et mon père ne prenaient pas de la drogue et de l'alcool peut-être que cela aurait été différent. Si j'avais appris plus sur l'art d'être un parent peut-être que j'aurais mieux réussi. Personne ne m'a appris quoi que ce soit. Je n'ai même pas fait de cérémonie de purification ou hutte de sudation jusqu'à ce que j'aie à (installation protégée) ... »

– Fille membre d'un gang autochtone, 22 ans, participante à un projet de prévention des gangs dans l'Ouest du Canada³³⁶

Cycle de violence transgénérationnel

Plusieurs enfants agressent les autres parce qu'ils ont été exposés à la violence pendant leur vie et à la maison.³³⁰ L'intimidation dans les écoles contribue également à la continuation des comportements violents à l'extérieur de l'école, qui se manifesteront souvent sous d'autres formes de violence plus tard dans la vie.³³¹ Les études démontrent que les normes de genre établies et les relations inégales de pouvoir pourraient être à la base du problème. Les hommes canadiens qui obéissent à des stéréotypes et à des croyances fondés sur le genre et dont les pairs appuient également les comportements violents, sont plus susceptibles de perpétuer la violence dans leurs relations amoureuses.³³² Les filles qui subissent de la violence tôt dans la vie sont plus à risque de violence familiale et autres formes de victimisation plus tard.³³³ Les garçons qui commettent des actes de violence sexuelle à un jeune âge sont également plus susceptibles en grandissant de faire usage de violence dans leurs autres relations, incluant le harcèlement sexuel, les agressions dans les relations amoureuses, harcèlement au travail, violence conjugale et envers les enfants.³³⁴ L'Association des femmes autochtones du Canada a indiqué que le terrible héritage laissé par le système de pensionnat, incluant l'exposition passée et continue à la violence et l'organisme de protection de la jeunesse, joue un rôle dans les taux élevés d'incarcération des femmes et des filles autochtones.³³⁵





Approches actuelles au Canada pour la VBGMS

Tandis que le Canada peut et doit célébrer les grands progrès réalisés jusqu'à maintenant, il est important de ne pas s'arrêter là. Nous devons faire plus pour honorer les obligations du Canada conformément à la CDE (laquelle exige que chaque enfant ait le droit de se sentir en sécurité à l'école, à la maison et dans la communauté)³³⁷ et à la CEDAW (laquelle exige que chaque fille profite d'un droit égal à la sécurité). Nous pouvons faire plus : en s'inspirant des pratiques prometteuses partout dans le monde, nous pouvons développer une approche exhaustive et intégrée pour éliminer la VBG dans et autour des écoles de façon à ce que tous les enfants canadiens soient libres d'apprendre sans peur, de se développer et de grandir dans des communautés éducatives et solidaires.

Les écoles canadiennes ont le pouvoir de jouer un plus grand rôle pour offrir des espaces sécuritaires aux enfants et pour être un intervenant clé de liaison entre les enfants et les services appropriés. Les gouvernements, les fournisseurs de services et les intervenants communautaires doivent travailler ensemble afin d'assurer que les écoles agissent à titre d'organismes de première ligne pour des interventions précoces contre toutes les formes de VBGMS. Cette stratégie exige de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la VBG contre les enfants, pas seulement aux symptômes.

De récentes mesures législatives du gouvernement du Canada pour aborder la violence ont été largement concentrées sur la punition plutôt que sur la prévention et la protection. La mise en œuvre et l'application d'un cadre législatif efficace en matière criminelle pour se charger des auteurs de VBG sont des volets cruciaux d'une stratégie plus vaste d'action, mais ce n'est pas suffisant. Plusieurs autres pays ont entrepris de s'attaquer à la VBGMS par le biais d'un plan d'action national intégré à plus large spectre afin de prévenir et d'éliminer la violence contre les femmes – une approche que nous appuyons totalement.

Bien qu'une stratégie coordonnée sur la violence contre les femmes soit toujours de mise, le gouvernement du Canada a fait preuve de leadership en faisant récemment l'annonce d'une loi contre la traite d'êtres humains de même que d'un plan d'action national pour appuyer les organisations de services et les victimes et renforcer les partenariats d'un bout à l'autre du pays pour s'attaquer à cette forme de VBG. Le gouvernement a également assumé son rôle de leadership en mettant l'accent sur la prévention primaire et l'élaboration de stratégies pour des solutions axées sur la participation des hommes et des garçons dans les efforts visant à réduire et à prévenir la VBG.³³⁸

Le gouvernement est bien placé pour élargir le cadre de son approche en joignant l'action à la parole quant à son engagement du discours du Trône 2011 pour aborder le problème de violence contre les femmes. Les pratiques prometteuses d'autres pays et le rapport du représentant spécial de l'ONU sur la violence contre les enfants, démontrent qu'honorer cet engagement par l'entremise d'un plan d'action exhaustif, coordonné et multisectoriel – un plan qui équilibre punition et prévention et protection – est le meilleur moyen de s'attaquer à toutes les formes de VBG dans les écoles et partout ailleurs.

Mettre l'accent sur la prévention est un volet nécessaire d'une stratégie efficace d'élimination de la VBGMS. La VBG n'entraîne pas que des coûts importants individuels et sociaux mais économiques également. Les

stratégies politiques du Royaume-Uni et de l'Australie pour mettre fin à la VBG ont été formulées en tenant compte de l'analyse révélant l'enjeu des coûts économiques élevés. Une nouvelle étude publiée par le gouvernement australien indique que la violence contre les femmes coûte 13,6 milliards de dollars à la nation par année; ce chiffre est prévu s'élever à 15,6 milliards d'ici 2021.³³⁹ Le coût total annuel de la violence familiale au Royaume-Uni est estimé à environ 20 milliards livres sterling.³⁴⁰

Plusieurs gouvernements provinciaux ont fait preuve de leadership dans ce domaine en adoptant des mesures législatives exhaustives et coordonnées ainsi que des mesures administratives pour s'attaquer à la VBGMS. L'Ontario et le Québec ont amendé leur lois respectives sur l'éducation spécifiquement pour interdire une vaste gamme de comportements d'intimidation³⁴¹ – dans le cadre de modèles plus vastes de prévention et de protection qui mettent l'accent sur l'encouragement de climats scolaires positifs ou la promotion de l'égalité de genre et de relations entre pairs dépourvues de violence.³⁴² Le ministère de l'Éducation de l'Alberta a également entrepris les démarches pour assurer que les écoles sont sécuritaires et bienveillantes pour les enfants en appuyant la campagne *Society for Safe and Caring School and Communities*,³⁴³ laquelle encourage les membres de la communauté, les écoles, les enfants et les jeunes à travailler ensemble afin de prévenir la violence dans les écoles. Cependant, malgré les meilleurs efforts dans quelques juridictions, de sérieuses lacunes demeurent. Le gouvernement du Canada doit s'inspirer des approches politiques provinciales et internationales afin de s'attaquer avec plus d'insistance sur la persistance de la VBGMS.

La partie suivante explore comment le Canada se comporte comparativement aux approches politiques prometteuses entreprises par des pays partout dans le monde. Une action exhaustive et intégrée pour la VBGMS est cruciale et cette partie vise à aider dans l'exécution de cette mission. Appliquant un cadre de travail mondial pour une pratique prometteuse de la politique du gouvernement au contexte canadien, nous proposons des recommandations aux gouvernements fédéraux et provinciaux pour s'attaquer à la VBGMS de façon à ce que tous les enfants canadiens profitent de leur droit d'apprendre sans peur.

Mettre l'accent sur la prévention est un volet nécessaire d'une stratégie efficace d'élimination de la VBGMS.





Recommandations pour l'action gouvernementale canadienne

Le gouvernement du Canada devrait :

1. S'engager à travailler en partenariat avec les provinces et les territoires afin d'élaborer un plan d'action pangouvernemental complet pour la prévention de la VBG, l'intervention et la prestation de services. Accorder suffisamment de financement pour permettre une mise en œuvre efficace du plan d'action. Le plan devrait être sensible au genre, tenir compte de la diversité des expériences et des besoins des filles et des garçons marginalisés et se pencher plus particulièrement sur les réalités du contexte scolaire.
2. Élaborer un plan d'action distinct, sensible au genre, afin de prévenir et d'aborder la VBGMS à l'égard des filles et des garçons autochtones.
3. Prendre les devants pour soulever le problème de la protection des filles et des garçons contre toutes les formes de violence lors des discussions mondiales du cadre de développement après-2015. Le gouvernement devrait également renforcer la prévention de la VBGMS à titre de question de portée générale lors de la mise en œuvre de la Stratégie sur les enfants et les jeunes de l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI).
4. Renforcer les stratégies de sensibilisation et les programmes axés sur la reconnaissance et la prévention de la cyberintimidation et autres formes de violence relationnelle.
5. Offrir l'aide nécessaire à Statistique Canada pour collecter et consolider les données nationales ventilées sur une base régulière, de façon à adapter la politique fondée sur des données probantes et à effectuer le suivi de la prévention de la VBGMS.
6. Appuyer la société civile de façon à inclure les communautés entières – y compris les hommes et les garçons – dans les efforts au niveau national, provincial et local pour changer les attitudes néfastes et les normes sociales qui mènent à la violence basée sur le genre. Il devrait également apporter son soutien aux initiatives d'autonomisation des jeunes, avec un accent particulier sur les filles et les communautés marginalisées.

Note : L'annexe 1 contient des détails additionnels sur les recommandations qui expliquent en détail les principes mondiaux, et doit être consulté parce que cela s'applique au Canada. L'annexe 2 contient des détails additionnels sur les recommandations qui s'adressent au Canada.

Recommandation 1

Le gouvernement du Canada devrait s'engager à travailler en partenariat avec les provinces et les territoires afin d'élaborer un plan d'action pangouvernemental complet pour la prévention de la violence, l'intervention et la prestation de services. Accorder suffisamment de financement pour permettre une mise en œuvre efficace du plan d'action. Le plan devrait être sensible au genre, tenir compte de la diversité des expériences et des besoins des filles et des garçons marginalisés et se pencher plus particulièrement sur les réalités du contexte scolaire. Il devrait :

- S'engager envers une participation directe et significative des enfants et des jeunes, des parents, des organisations pour les droits des femmes et des enfants, organismes d'application de la loi et tout autre intervenant dans le développement des politiques, mise en œuvre, S&E. L'accent devrait être mis sur l'inclusion de représentants des communautés marginalisées, notamment les Premières Nations, les Métis et les Inuits.
- Élaborer un comité directeur ministériel intergouvernemental afin d'offrir leadership, responsabilisation, coordination et cohérence dans la mise en œuvre, la supervision et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action.
- Travailler avec le ministre des Finances durant le processus budgétaire afin d'assurer le financement nécessaire pour une mise en œuvre efficace du plan d'action à tous les niveaux.
- Appliquer l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) pour toutes les initiatives de politiques et de programmes de façon à mieux comprendre les effets de la VBGMS sur différents groupes d'enfants et de jeunes de sexe féminin et masculin et les différences dans les besoins de chacun de ces groupes.³⁴⁴

Les gouvernements des provinces et des territoires devraient :

- S'engager à travailler en collaboration avec le gouvernement du Canada et entre eux par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation, de même qu'avec tous les intervenants pertinents afin d'adopter et de mettre en œuvre le plan d'action intégré.

Fondement :

Les pratiques prometteuses des autres pays et le rapport du représentant spécial de l'ONU sur la violence contre les enfants, montrent qu'un plan d'action exhaustif et coordonné qui équilibre punition avec prévention et protection est le meilleur moyen de s'attaquer à toutes les formes de VBG dans les écoles et partout ailleurs. Ceci est exécuté le plus efficacement à l'intérieur d'un cadre de travail plus vaste sur la prévention de la violence contre les femmes. Cependant, comme c'est le cas pour la traite des personnes, le gouvernement du Canada peut commencer à s'attaquer à la VBGMS immédiatement en lançant un processus afin de développer une stratégie intégrée pangouvernementale.

Un plan d'action exhaustif sur la VBGMS à l'intérieur d'un système fédéral est possible. En Australie, le développement d'une approche intégrée pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des enfants à l'échelle de son système fédéral a mené à un degré de coordination et d'efficacité supérieur au sein de la juridiction de ses états et territoires. En conséquence,



ceci a entraîné des économies de coûts pour les provinces individuelles, lesquelles peuvent puiser à même les pratiques exemplaires et les politiques développées au palier fédéral. Un plan d'action canadien pour la VBGMS pourrait de façon similaire servir à titre de plan directeur pour la prévention et l'élimination de la VBGMS à l'échelle des provinces et des territoires.³⁴⁵ Le Canada possède un cadre législatif efficace qui interdit et sanctionne des formes précises de violence incluant l'agression, l'agression sexuelle, les infractions sexuelles contre les enfants et les jeunes, le harcèlement criminel et l'incitation publique à la haine. Cependant, l'approche actuelle, laquelle est menée par les provinces individuellement, ne s'est pas avérée suffisante pour prévenir la VBG et protéger tous les enfants dans et autour des écoles.

Comme indiqué dans la partie sur le cadre de travail mondial de ce rapport, le processus de développement d'un plan d'action est aussi important que le plan lui-même. Durant le développement du plan d'action intégré, une consultation significative avec les organisations des droits des femmes et des enfants qui s'activent déjà à mettre fin à la VBG sera cruciale afin d'assurer que les stratégies inspirées de l'expertise actuelle correspondent aux besoins des diverses communautés. Les parents, les enseignants et les élèves eux-mêmes ont également leurs propres points de vue qui doivent être tenus en compte durant le processus de développement des stratégies. Plus précisément, l'engagement significatif des filles tout au long du processus est indispensable. Le processus doit leur donner le pouvoir de jouer un rôle actif à titre d'agentes et contributrices en partenariat paritaire avec les adultes. Les études démontrent un lien vital entre la participation civique et communautaire et l'autonomisation des jeunes femmes.³⁴⁶ De plus, un engagement envers une consultation continue et significative est crucial pour établir la prise de responsabilité du processus de formulation des politiques et des stratégies pour une mise en œuvre efficace.³⁴⁷

Parce que la politique et la pratique liées à l'éducation sont établies par les provinces et les territoires, et mises en œuvre par les conseils scolaires individuels, elles ont toutes deux un rôle de leadership à jouer pour renforcer l'aspect de la protection et la sensibilisation au genre dans les environnements scolaires. À cette fin, les systèmes de signalement et services de soutien adaptés aux enfants, tenant compte du genre et culturellement pertinents, sont indispensables au sein des écoles de façon à assurer que toutes les formes de VBGMS sont déclarées et que tous les enfants (incluant les victimes, agresseurs et témoins de la violence) reçoivent l'aide nécessaire. Tous les actes de violence ne sont toujours pas signalés, et différentes barrières au signalement empêchent certaines populations marginalisées de dénoncer. Les enfants gardent souvent le silence à cause de l'humiliation, la relation inégale de pouvoir avec les adultes et la peur d'être victimes encore une fois.³⁴⁸ Ils croient aussi trop souvent que leurs expériences seront banalisées et rejetées du revers de la main.³⁴⁹ Ceci est particulièrement vrai pour les incidents d'attouchements sexuels (par exemple, toucher les fesses ou les seins); selon le Centre canadien de la statistique juridique, 94 % de ces incidents ne sont pas signalés.³⁵⁰ L'efficacité d'autres volets de la stratégie en matière de VBGMS sera toujours limitée si les incidents ne sont pas dénoncés.

Au-delà du signalement, une approche exhaustive et intégrée pour la prévention de la violence est également nécessaire pour mettre en œuvre les principes législatifs au niveau communautaire par le biais de programmes et de politiques de soutien mutuel disposant du financement nécessaire. La législation et les systèmes de signalement et d'intervention ne seront efficaces que dans les milieux scolaires dans lesquels les programmes principaux s'attaquent directement à la VBG et aux stéréotypes néfastes ciblant les communautés marginalisées. De la même manière, la prévention de la violence et le soutien aux victimes doivent faire partie d'un projet plus vaste à l'échelle de l'école afin de promouvoir le respect des droits et

Les parents, les enseignants et surtout les élèves ont leurs propres points de vue qui doivent être tenus en compte durant le processus de développement des stratégies.

de l'autonomisation des enfants. Des cultures positives en milieu scolaire favorisent la création de relations productives entre le personnel et les élèves, des normes positives de comportements, l'inclusion significative et l'engagement de tous les enfants, en mettant un accent plus prononcé sur les filles et les groupes marginalisés.³⁵¹

Recommandation 2

Élaborer un plan d'action distinct, sensible au genre, afin de prévenir et d'aborder la VBGMS à l'égard des filles et des garçons autochtones.

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, devrait :

- S'engager à travailler en collaboration avec les leaders des Premières Nations, des Métis et des Inuits (incluant les organisations nationales autochtones comme l'Assemblée des Premières Nations (APN) et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC)), les filles et les garçons, les parents et les organisations communautaires afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action culturellement approprié en matière de VBGMS.
- Assurer que les élèves autochtones profitent également avec leurs homologues non autochtones des volets principaux du plan d'action intégré pour la VBGMS.
- Accorder la priorité aux mesures de contrôle autochtones pour l'éducation autochtone en tant que volet principal du plan d'action.

Fondement :

Dans son discours du Trône 2011, le gouvernement du Canada s'est engagé à miser sur le travail exécuté par le Comité canadien de l'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations afin de susciter « des changements concrets et positifs pour donner une meilleure éducation aux enfants des Premières Nations ».

Les filles autochtones partagent les mêmes préoccupations que les autres filles au Canada, mais font face à des défis uniques. L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) déclare que « l'héritage de la colonisation et de la violence institutionnelle perpétrée par le système des pensionnats indiens, le racisme et les disparités socio-économiques ont profondément nuit à de nombreuses communautés autochtones. »³⁵² La perspective et les expériences distinctes du peuple autochtone, des femmes, des filles et des organisations nationales autochtones doivent être sérieusement prises en compte à tous les niveaux de la consultation, du développement des politiques, de la mise en œuvre, du suivi et de l'exécution d'un plan d'action culturellement pertinent en matière de VBGMS qui accorde une priorité aux mesures de contrôle autochtones pour l'éducation autochtone. Les stratégies et les politiques en matière d'enseignement continueront à manquer à leurs engagements envers ces filles en l'absence d'une totale compréhension des expériences et points de vue exprimés directement par le peuple autochtone, les filles et les organisations. Des mesures distinctes et ciblées sont requises afin de satisfaire aux besoins uniques des différentes communautés.

Le gouvernement du Canada, par l'entremise des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, partage la responsabilité avec les Premières Nations pour la prestation de l'enseignement aux enfants qui résident habituellement sur la réserve et fréquentent des écoles administrées par la province, le fédéral ou une bande.³⁵³ Le gouvernement fédéral est donc distinctement positionné pour assumer un rôle de leadership en s'associant avec les femmes, les filles et les organisations autochtones pour le développement d'un plan d'action.



Recommandation 3

Prendre les devants pour amener l'enjeu de la protection des filles et des garçons contre toutes les formes de violence aux discussions mondiales du cadre de travail pour le développement après-2015. Il devrait également renforcer la prévention de la VBGMS à titre de question de portée générale lors de la mise en œuvre de la Stratégie sur les enfants et les jeunes de l'ACDI.

Les Affaires étrangères et Commerce international Canada (AECIC) et l'ACDI devraient :

- Prendre les devants en amenant l'enjeu de la protection des filles et des garçons contre toutes les formes de violence à toutes les consultations des états membres du cadre de travail pour le développement après-2015.
- Appuyer le développement de plans d'action afin d'intégrer des programmes de non-violence sensibles au genre directement dans les plans nationaux des secteurs de l'éducation.
- Assumer un rôle de leadership en poussant les intervenants multilatéraux, comme la Banque mondiale, le Partenariat mondial pour l'éducation et les organismes de l'ONU à accorder la priorité à des programmes de non-violence sensibles au genre dans leurs approches stratégiques pour le secteur de l'éducation.
- Reconnaître le besoin de faire de la protection des enfants une question de portée générale à l'intérieur des programmes du secteur de l'éducation de l'ACDI.
- Appuyer les partenariats avec les organisations de la société civile pour la mise en œuvre d'approches fondées sur la communauté complémentaires pour la prévention, les interventions et la prestation de services de soutien appropriés; encourager et appuyer le gouvernement à intensifier les projets pilotes qui ont connu du succès.
- Appuyer le développement de systèmes de S&E à l'intérieur du cadre des systèmes de protection de l'enfant afin de contribuer au développement et à la mise en œuvre de stratégies d'intervention en matière de VBGMS. L'ACDI peut prendre un rôle actif en appuyant cet agenda par une participation aux groupes de travail sur l'éducation nationale et le S&E.

Fondement :

Tandis que beaucoup d'attention a été portée sur la violence contre les femmes et les filles durant les conflits armés, l'enjeu a été largement délaissé dans le contexte des OMD. Alors que le monde envisage le cadre de travail pour le développement après-2015, il est important d'amener l'enjeu de la protection des filles et des garçons contre toutes les formes de violence dans le contexte de la pauvreté au premier plan des discours sur le développement. La VBG dans et autour des écoles est un obstacle majeur à l'atteinte des objectifs d'éducation mondiale et d'égalité de genre (particulièrement les OMD n°2 et OMD n°3), exigeant donc de la prendre dûment en considération dans le cadre de travail après 2015.

Par sa Stratégie sur les enfants et les jeunes, l'ACDI est déjà engagée à aider à renforcer et à mettre en œuvre les cadres de travail pour protéger les droits des enfants (surtout ceux des filles) en travaillant à assurer que les écoles sont bienveillantes pour les enfants et exemptes de violence. L'ACDI a également identifié l'accès à une éducation de qualité comme étant un pilier prioritaire. Le genre est une question de portée générale à l'échelle de toutes les politiques, les programmes et les projets de l'ACDI, et l'ACDI est engagée à rendre son soutien international encore plus efficace, ciblé et responsable.

L'ACDI peut cependant, faire plus pour opérationnaliser sa Stratégie sur les enfants et les jeunes (surtout au sein de son volet 'un avenir sécuritaire pour les enfants et les jeunes') en assurant que la prévention, l'intervention et les



services en matière de VBGMS soient au cœur de tous les programmes de ce volet. De plus, l'ACDI peut adopter une approche plus exhaustive pour s'attaquer à la VBGMS en introduisant des approches de prévention de la violence et de protection à l'échelle de tous ses mécanismes de soutien du secteur de l'éducation. Cette approche exhaustive est indispensable afin d'assurer que tous les enfants, particulièrement les filles, puissent profiter d'une éducation de qualité et être libres de toutes les formes de VBGMS.

La VBGMS entraîne de graves effets sur la persévérance scolaire et les taux d'achèvement, surtout pour les filles. Le harcèlement et la violence sexuels sont des facteurs majeurs des taux de décrochage scolaire des adolescentes et expliquent en partie leur faible taux d'inscription à l'école secondaire.³⁵⁴ De façon plus générale, comme mentionné dans ce rapport, la VBGMS nuit considérablement aux efforts nationaux et internationaux de promotion de l'accès à une éducation de qualité aux enfants – surtout les filles – laquelle comprend le droit d'apprendre dans des écoles sécuritaires et adaptées aux filles.

La VBG dans et autour des écoles demeure une barrière de taille pour l'accès des filles à une éducation de qualité dans les pays où l'ACDI a accordé une priorité pour l'investissement en éducation. Au Mozambique par exemple, une étude du ministère de l'Éducation a révélé que 70 % des filles ont indiqué être au courant que certains enseignants ont recours à des relations sexuelles en échange de progression vers les prochains niveaux scolaires. Quatre-vingts pour cent ont reconnu que les actes de violence sexuelle et de harcèlement ne sont pas commis seulement dans les écoles mais également dans leur communauté.³⁵⁵

Recommandation 4

Renforcer les stratégies de sensibilisation et les programmes axés sur la reconnaissance et la prévention de l'intimidation en ligne et autres formes de violence relationnelle.

Le gouvernement du Canada devrait :

- Appuyer les ressources pour la recherche et les programmes pour s'attaquer aux agressions sociales et formes indirectes d'intimidation.
- S'associer avec les organisations non-gouvernementales pour accroître les programmes fondés sur des données probantes afin de prévenir la cyberintimidation, l'intimidation entre filles et autres formes de violence relationnelle, et promouvoir de saines relations.
- Appuyer les programmes ciblés et développés pour les jeunes visant à offrir aux enfants et aux jeunes une éducation appropriée en fonction du genre et de l'âge sur les comportements en ligne socialement responsables.
- Appuyer une formation sensible au genre pour le personnel d'organisations nationales de services aux jeunes qui leur permet de reconnaître et de venir en aide lors d'incidents de violence relationnelle et d'intimidation en ligne.

Fondement :

Les gouvernements ont porté beaucoup d'attention à l'enjeu de l'intimidation au Canada au cours des dernières années. De façon générale, les gouvernements et les commissions scolaires ont rejeté la notion que l'intimidation fait partie du cours normal de devenir adulte.³⁵⁶ Pourtant, beaucoup de travail reste à faire, surtout dans l'accroissement de programmes efficaces.

L'intimidation n'est plus limitée par la proximité. Les sites de médias sociaux comme Facebook peuvent être utilisés comme de nouveaux moyens qui donnent le pouvoir aux utilisateurs de détruire des réputations et des relations en quelques clics.³⁵⁷ Selon des données de l'Ontario en 2011, les filles sont particulièrement à risque : alors qu'un élève sur cinq (22 %) de la septième à la douzième année a indiqué avoir été victime d'intimidation sur l'Internet au cours des 12 derniers mois, les filles sont presque deux fois plus susceptibles de déclarer avoir été victimes d'intimidation en ligne (28 % comparativement à 15 %). Les filles ont l'immense capacité d'agir à titre d'agentes et défenseurs de changement et de s'aider et de se protéger entre elles lorsque leur école et leur communauté leur offrent le soutien nécessaire.

Plusieurs des interventions présentement en cours tiennent compte de la perspective neutre de genre, supposant que les garçons sont les principaux auteurs d'actes d'intimidation et doivent être le sujet central de l'attention des politiques et de l'enseignement.³⁵⁸ Un corpus de recherche grandissant pointe vers une 'culture cachée' des agressions par des filles où l'intimidation est ancrée et distincte.³⁵⁹ Par sa nature indirecte cependant, elle est beaucoup moins apparente pour les administrateurs d'école, les chercheurs et les décideurs.³⁶⁰ Selon des données récentes de l'Ontario à l'effet que seulement les garçons, pas les filles, de la septième à la douzième année affichent des chutes considérables dans le taux de signalement de l'intimidation et de la victimisation,³⁶¹ les initiatives ciblant les filles en tant qu'auteurs et victimes de VBGMS sont cruciales.

Recommandation 5

Offrir l'aide nécessaire à Statistique Canada pour collecter et consolider les données nationales ventilées sur une base régulière, de façon à adapter la politique fondée sur des données probantes et à effectuer le suivi et la prévention de VBGMS.

Le gouvernement du Canada devrait :

- S'engager à donner un compte rendu des progrès à aborder l'enjeu de la VBGMS au Comité de la CDE, au Comité de la CEDAW, au Comité des droits de l'homme, au Comité de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, au Comité de la Convention relative aux droits des personnes ayant un handicap et à tout autre organe pertinent de surveillance de l'application des traités.

De façon générale, les gouvernements et les commissions scolaires ont rejeté la notion que l'intimidation fait partie du cours normal de devenir adulte.



- S'associer avec le Réseau national des centres de recherche sur la violence contre les femmes, les organisations des droits des femmes et des enfants et les établissements universitaires afin d'appuyer et de financer la recherche sur les enjeux émergents liés à la VBGMS; mettre l'accent sur les projets qui ciblent la nature, la prévalence et les effets de la VBGMS sur les enfants marginalisés, sur l'intimidation relationnelle, l'intimidation en ligne et la sexualisation en ligne.

Fondement :

La pertinence des données sur la VBGMS est un volet essentiel d'une bonne politique. L'information adéquate ventilée est indispensable pour le développement de politiques et de services adaptés à travers les juridictions. Au Canada, il n'y a pas de stratégie coordonnée à l'heure actuelle pour la collecte, la dissémination et l'évaluation des données et la recherche sur toutes les formes de VBGMS ou sur des stratégies de prévention efficaces.

Malgré que la violence s'étende à tous les groupes socio-culturels au Canada, la façon dont la VBGMS affecte les différentes communautés est très largement sous-examinée.³⁶² En l'absence d'information fiable sur les modèles uniques de violence qui affectent des groupes spécifiques d'enfants, les efforts des politiques et des programmes ne peuvent refléter adéquatement ou intervenir en fonction de leurs besoins particuliers. On en sait trop peu sur les expériences des filles autochtones, qui sont distinctement vulnérables à la violence dans les écoles en raison de facteurs historiques et socio-économiques inter reliés. Des données cruciales manquent et des lacunes demeurent en ce qui a trait à la prévalence et aux effets de la VBGMS sur les minorités ethniques, les immigrants, les enfants LGBTQ et les enfants ayant un handicap. Les initiatives de recherche appliquée fondées sur la communauté peuvent offrir une source riche d'informations sur les besoins particuliers des communautés individuelles.

Recommandation 6

Appuyer les efforts de la société civile pour faire participer les communautés entières – incluant les hommes et les garçons – dans les initiatives à l'échelle nationale, provinciale et locale pour changer les attitudes néfastes et les normes sociales qui mènent à la VBG. Il devrait également appuyer les initiatives d'autonomisation des jeunes, en mettant un accent plus prononcé sur les filles et les communautés marginalisées.

Les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux devraient :

- Recruter des leaders masculins au sein des communautés pour parler dans les écoles et dans les endroits publics sur l'importance des hommes et des garçons de vivre sans violence et de s'y opposer.
- Appuyer les campagnes fondées sur des données probantes axées sur la participation des hommes et des garçons dans les efforts de la société civile pour mettre fin à la VBGMS.
- Accroître les campagnes traditionnelles et des médias sociaux et les programmes fondés sur des données probantes, développés par les jeunes et ciblés sur les jeunes, centrés sur la promotion de résolution de conflits sans violence et sur de saines relations. Ceux-ci devraient mettre un accent particulier sur les filles, de même que sur les enfants et les jeunes des communautés marginalisées.

Fondement :

Les filles, les garçons, les parents, les enseignants et les leaders communautaires doivent travailler ensemble pour remodeler les normes profondément enracinées (incluant celles liées à l'inégalité de genre)

qui masquent et mènent à des comportements néfastes et perpétuent la continuation de la violence de génération en génération. Les hommes et les garçons doivent s'impliquer à titre d'alliés clés dans les efforts continus de la société civile pour transformer les stéréotypes et autres normes néfastes, et pour créer des écoles, des familles et des communautés plus équitables, tolérantes et inclusives. Cette approche doit également viser l'autonomisation des enfants et des jeunes pour agir à titre d'agents de changement dans la transformation des normes néfastes au sein de leur école et de leur communauté.

Les gouvernements peuvent s'inspirer des ressources actuelles qui ont été développées et mises en œuvre par les organisations des droits des femmes, des enfants et des enfants LGBTQ et en accroître la portée. Les programmes centrés sur les jeunes peuvent offrir des espaces sécuritaires pour les enfants et les jeunes (surtout ceux des communautés marginalisées) pour se concentrer sur le développement positif des possibilités et la croissance; ils peuvent également offrir du mentorat transgénérationnel. Habilitier les enfants, et en particulier les filles, entraîne des bénéfices pour la société en général de même qu'aux filles elles-mêmes. Pour les filles, l'autonomisation leur donne plus de confiance à se surpasser, favorise les relations mutuellement respectueuses et une force intergénérationnelle, tout en rehaussant la participation dans toutes les sphères de la société. Cela profite également à la société en général en permettant aux filles de participer pour s'attaquer aux défis sociaux au sein de leur communauté, et de renforcer les liens qui unissent la communauté.

Conclusion – perspective canadienne

L'action gouvernementale relativement à cet enjeu aura probablement des conséquences qui s'étendront à l'échelle mondiale en ce qui a trait au droit à l'éducation. Le Canada jouit d'une réputation de chef de file mondial en matière de droits des femmes et des enfants, et est donc bien placé pour assumer un rôle de leadership pour s'attaquer à la VBGMS. En adoptant une approche pangouvernementale, exhaustive et intégrée qui s'inspire des démarches politiques mondiales prometteuses, le Canada peut fixer la barre relativement haute pour assurer que non seulement les enfants canadiens mais tous les enfants profitent d'une éducation de qualité dans des écoles sécuritaires et inclusives.

Annexe 1

Élaboration d'un cadre de travail mondial pour s'attaquer à la violence basée sur le genre en milieu scolaire

Principe 1 : Action exhaustive et intégrée

Les gouvernements doivent adopter un plan d'action exhaustif, intégré et multisectoriel afin de prévenir et intervenir en situation de violence basée sur le genre. Le plan devrait être sensible au genre, tenir compte de la diversité des expériences et des besoins des filles et des garçons marginalisés et se pencher spécifiquement sur les réalités du contexte scolaire.

Le plan d'action devrait :

- Être élaboré en consultant significativement tous les intervenants pertinents à tous les stades de développement et de mise en œuvre – les garçons et les filles des populations marginalisées (incluant les communautés indigènes), les parents, les agents de protection des enfants et tout autre fournisseur de services concerné et représentants de la société civile.
- Appuyer une étude de genre du plan du secteur de l'éducation et les actions pour aborder les lacunes identifiées.
- Entreprendre des mesures afin de vérifier que les manuels scolaires, le matériel d'enseignement, les programmes d'études et autres ressources sont exempts de discrimination fondée sur le genre et font la promotion de l'égalité.
- Financer adéquatement la réforme scolaire et les projets d'infrastructure qui assurent la protection des enfants conformément au cadre de travail du modèle « École amie des enfants » de l'UNICEF.³⁶³
- Nommer un groupe de travail de haut niveau mandaté et financé pour effectuer un suivi, faire respecter et donner un compte rendu du plan d'action aux organismes nationaux et internationaux appropriés.

Principe 2 : Règlementations et lois efficaces

Les lois doivent expressément protéger les enfants contre la violence, assurer une responsabilisation et traiter tous les enfants équitablement.

Les décideurs devraient passer des lois et des règlementations qui :

- Lorsque requis, incorporent spécifiquement les obligations légales internationales en matière des droits de l'homme relativement à la protection des enfants contre la VBGMS dans les lois internationales, ou assurent que leurs principes prévalent en cas de conflit avec les lois nationales.
- Assurent que les lois criminelles actuelles relatives à (par exemple) l'agression, le viol, l'agression sexuelle, le

harcèlement sexuel et le discours de haine s'appliquent clairement à la VBGMS et sont imposées en situation de VBGMS d'adultes à enfants.

- Assurent que la discipline pour la violence entre pairs correspond à la CDE et se concentre principalement sur la réhabilitation et l'éducation.
- Incluent des codes de conduite exécutoires qui interdisent la violence dans les écoles et comprennent des mesures disciplinaires en fonction de l'âge et du contexte pour les enseignants, le personnel, les élèves, les représentants d'application de la loi et du transport et qui correspondent à la gravité de la situation.
- Assurent que les enseignants et le personnel de l'école soient régis et se soumettent à des réglementations obligatoires quant aux mesures disciplinaires et appropriées en fonction du contexte de la VBGMS (incluant et allant jusqu'à la perte de licence d'enseignement, s'il y a lieu).
- Interdisent les forces et groupes armés d'utiliser les écoles de manière à enfreindre le droit international humanitaire ou le droit international en matière des droits de l'homme.

Principe 3 : Signalement et intervention sécuritaires et efficaces

Les mécanismes de signalement et d'intervention doivent être clairs, proportionnés et conformes à la CDE.

Les gouvernements devraient :

- Exiger des ministères de l'éducation et des écoles de développer et de mettre en œuvre des directives et des systèmes de signalement précis, assurant que les enseignants, les élèves, les parents et les bénévoles soient informés sur les procédures de signalement, leurs responsabilités, les droits des victimes et les conséquences de ne pas s'y conformer.
- Mettre en place des exigences de signalement obligatoire aux autorités d'application de la loi et de protection des enfants pour les graves allégations de VBGMS entre pairs.
- Énoncer des protocoles précis pour contacter le service de police et autre services sociaux et de santé lors des incidents de violence.
- Exiger que tous les mécanismes de signalement respectent le droit à la confidentialité des témoins et des victimes (sauf stipulation contraire par la loi).
- Financer et offrir aux victimes de VBGMS des services de santé et psychosociaux sensibles au genre, adaptés aux enfants et culturellement pertinents qui sont exempts de préjugés, qui sont respectueux et confidentiels.
- Financer un service de signalement gratuit et confidentiel pour les enfants victimes, par téléphone, en personne, message texte ou autre moyen.
- Créer ou renforcer les organismes indépendants comme des institutions nationales des droits de l'homme, des protecteurs des enfants ou commissionnaires sur les droits des enfants de façon à accroître la capacité de suivi des cas de VBGMS.

Principe 4 : Politique fondée sur des données probantes

Les interventions en matière de politique doivent être appuyées par des données suffisantes et crédibles sur la nature et l'étendue de la VBGMS.

Les gouvernements devraient adopter des mesures pour assurer des politiques et des stratégies nationales fondées sur des données probantes en :

- Destinant des fonds pour la collecte de données nationales ventilées sur une base régulière en mettant un accent particulier sur le genre et les communautés marginalisées (incluant les communautés indigènes).
- Exigeant des vérifications adaptées aux enfants et sensibles au genre dans les systèmes d'éducation afin de fournir une évaluation de référence.
- S'associant avec des institutions de recherche et groupes de la société civile reconnus pour mener des études sur la VBGMS.

Principe 5 : Personnel solidement appuyé et formé

Les enseignants et les administrateurs d'école doivent être bien formés, équipés et appuyés afin de prévenir et intervenir en situation de violence basée sur le genre dans et autour des écoles.

Les gouvernements devraient :

- Financer la formation préalable des enseignants et sur les lieux de travail de haute qualité sur toutes les formes de VBG, sur les stratégies efficaces de prévention de la violence et sur les mesures disciplinaires positives pour les enseignants et les administrateurs d'école.
- Appuyer la formation sur la législation, particulièrement en ce qui a trait aux obligations de signalement.
- Rendre la formation des enseignants obligatoire sur la VBG dans le cadre des programmes de formation des enseignants afin d'acquérir une accréditation professionnelle.
- Appuyer et collaborer avec les associations de parents et d'enseignants et les comités de gestion scolaire afin de prévenir et intervenir en situation de VBG.

Principe 6 : Partenariat

Le personnel d'application de la loi, le système judiciaire, les autorités de protection de l'enfant, le secteur du transport et les organisations de la société civile doivent unir leurs efforts pour aborder l'enjeu de la vulnérabilité des enfants en route vers l'école et sur le chemin du retour.

Les gouvernements devraient :

- Allouer les fonds nécessaires pour des séances de sensibilisation et formation pour le personnel de sécurité

et de transport afin de leur donner les outils pour intervenir en situation de VBG près des écoles et pendant le transport.

- Pénaliser le personnel d'application de la loi et du système judiciaire pour ne pas appliquer la loi et ne pas agir suivant des plaintes des enfants et des membres de la communauté (incluant les plaintes des communautés marginalisées).

Principe 7 : Inclusivité

Les communautés entières, incluant les hommes et les garçons, doivent participer au changement d'attitudes néfastes et des normes sociales. L'accent devrait être placé sur les questions de santé sexuelle et des droits sexuels.

Les gouvernements devraient :

- Appuyer les programmes fondés sur la communauté visant à faire participer les parents et les membres de la communauté dans des discussions et dans des réflexions sur les enjeux liés à la VBG, en mettant un accent particulier sur les filles des communautés marginalisées (incluant les communautés indigènes).
- Appuyer le suivi et le signalement des cas de VBGMS par l'entremise de mécanismes fondés sur la communauté de protection des enfants.
- Appuyer une éducation complète sur la santé reproductive et sexuelle appropriée selon l'âge afin d'assurer que les adolescents connaissent leurs droits, réussissent à mieux gérer les questions de sexe et prennent des décisions responsables et informées.
- Lancer des campagnes d'information et de sensibilisation auprès du public qui font la promotion d'attitudes positives, de non-violence et de tolérance à titre de normes d'interactions dans tous les milieux.
- Assurer que les vulnérabilités et les expériences spécifiques aux garçons sur la violence soient reconnues lors de la formulation des politiques.
- Assurer que les garçons des groupes marginalisés au sein d'une communauté soient représentés dans les activités scolaires et postes de leadership.
- Enseigner la non-violence et la tolérance aux garçons dans les écoles, permettant aux jeunes garçons et adolescents de réfléchir sur la façon dont les normes sociales dans leur société influencent leurs attitudes et comportements envers leurs pairs.
- Recruter des leaders masculins au sein des communautés pour parler dans les écoles et dans les endroits publics sur l'importance pour les hommes et les garçons de vivre sans violence et de s'y opposer.

Principe 8 : Participation

Les filles et les garçons doivent être reconnus comme des participants à part entière dans l'élaboration de solutions pour s'attaquer à la VBGMS.

Les gouvernements devraient :

- Établir et appuyer les conseils étudiants des deux sexes

de même que les groupes d'étudiants non électifs, intégrant la participation des élèves dans les initiatives visant à prévenir et à réduire la VBGMS au niveau local et national.

- Financer l'autonomisation des jeunes et les programmes de prévention de la violence fondés sur des données probantes au sein des écoles et des communautés.
- Créer des occasions significatives pour que les opinions des enfants soient incorporées à la formulation des politiques et des lois, aux réformes et aux processus de suivi.

Annexe 2

Élaboration des recommandations pour s'attaquer à la violence basée sur le genre en milieu scolaire au Canada

Note : aucun détail supplémentaire n'est ajouté aux recommandations n°3 et n°6.

Recommandation 1

Le gouvernement du Canada devrait s'engager à travailler en partenariat avec les provinces et les territoires afin d'élaborer un plan d'action pangouvernemental complet pour la prévention de la VBG, l'intervention et la prestation de services. Accorder suffisamment de financement pour permettre une mise en œuvre efficace du plan d'action. Le plan devrait être sensible au genre, tenir compte de la diversité des expériences et des besoins des filles et des garçons marginalisés et se pencher plus particulièrement sur les réalités du contexte scolaire.

Le plan d'action devrait :

- Assurer que la législation, les politiques et les programmes accordent la priorité aux intérêts supérieurs des enfants, tenant compte des points de vue des jeunes personnes elles-mêmes.
- Mener une évaluation des effets sur les enfants et une étude de genre pour chaque loi, politique ou programme touchant les enfants.

- Amender les lois sur l'éducation, au besoin, pour exiger des conseils scolaires d'adopter des codes de conduite fondés sur les droits qui exigent une discipline, des recours et des processus d'appel proportionnés et appropriés en fonction du contexte – et prévoyant l'imposition des pénalités les plus sévères qu'en dernier recours dans les cas de violence entre pairs.
- Exiger que les codes de conduite soient accessibles et comprennent des procédures obligatoires adaptées aux enfants, sensibles au genre et culturellement pertinentes pour signaler les incidents au personnel désigné de l'école, aux organismes de certification des enseignants ou d'application de la loi selon qu'il sera approprié.
- Exiger que tous les mécanismes de signalement, de recours et d'appels respectent le droit à la confidentialité des témoins et des victimes (sauf stipulation contraire exigée par la loi).
- Exiger que tous les conseils scolaires examinent les codes de conduite régulièrement, en consultant les élèves, et de donner un compte rendu de la mise en œuvre aux ministères de l'Éducation.
- Financer et offrir des services de santé et psychosociaux sensibles au genre et adaptés aux enfants, aux victimes, aux agresseurs et aux témoins, de tels services étant accessibles par et pertinents pour les communautés marginalisées.
- Intégrer la reconnaissance et la prévention de la VBG dans les modèles de programmes d'études principaux.
- Appuyer et accroître la mise en œuvre d'initiatives de respect des droits à l'école axées sur une participation accrue des élèves, une meilleure conscientisation des droits des enfants et l'enrichissement de l'enseignement et de l'apprentissage.³⁶⁴
- Exiger une formation obligatoire pour les administrateurs des conseils scolaires et le personnel de l'école afin d'assurer la compréhension des enjeux complexe sous-jacents à la VBGMS, et pour assurer des prises de décision informées sur la prévention et les interventions.

Recommandation 2

Élaborer un plan d'action distinct, sensible au genre, afin de prévenir et d'aborder la VBGMS à l'égard des filles et des garçons autochtones.



Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, devrait :

- Revoir et prendre les mesures pour assurer que les lois et politiques actuelles sur la prévention de la VBGMS ne comportent aucun effet disproportionné et négatif sur les filles et les garçons autochtones.
- Adopter les recommandations du rapport de l'AFAC *Arrest the Legacy: From Residential Schools to Prisons* qui concernent la prévention et l'intervention en situation de VBGMS, incluant le développement d'un programme d'études.³⁶⁵
- Appuyer la formation des enseignants sur la façon de mettre en œuvre des programmes d'études qui tiennent compte du genre et qui sont culturellement pertinents, sur les ressources et les méthodes d'enseignement.
- Miser sur les stratégies actuelles, incluant le Programme pour la prévention de la violence familiale des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, pour financer les ressources et les programmes locaux et culturellement appropriés sur la VBGMS pour les élèves, les parents et les communautés autochtones.
- Étendre les services de counseling respectueux de la culture pour les victimes de VBGMS offerts en langues autochtones et incluant des méthodes de guérison traditionnelles s'il y a lieu.

Recommandation 4

Renforcer les stratégies de sensibilisation et les programmes axés sur la reconnaissance et la prévention de l'intimidation en ligne et autres formes de violence relationnelle.

Les ministères de l'Éducation des provinces et des territoires devraient :

- Développer et appuyer la formation préalable des enseignants et sur les lieux de travail sur les moyens de reconnaître et d'intervenir en situation de VBGMS, avec un accent particulier sur l'intimidation en ligne et autres formes de violence relationnelle.
- Appuyer et accroître les programmes de mentorat entre pairs et pour les jeunes fondés sur des données probantes sensibles au genre, axés sur la promotion de résolution de conflits sans violence et sur de saines relations, assurant que de tels programmes soient accessibles à divers groupes.
- Appuyer les clubs d'élèves dirigés par les jeunes qui visent à habiliter les élèves à travailler en collaboration afin de prévenir et de réduire l'intimidation, incluant l'intimidation en ligne.
- Appuyer les programmes d'éducation qui donnent les ressources aux filles pour utiliser les TIC de façon sécuritaire, à leurs propres conditions et de façon à promouvoir leur développement en général.
- Faire participer les parents dans les campagnes de sensibilisation pour l'utilisation de la technologie en ligne responsable et sécuritaire.

Recommandation 5

Offrir l'aide nécessaire à Statistique Canada pour collecter et consolider les données nationales ventilées sur une base régulière afin d'adapter les politiques fondées sur des données probantes sur la prévention et le suivi de la VBGMS.

Le gouvernement du Canada devrait :

- Réinstaurer le recensement détaillé obligatoire, lequel fournit des données importantes sur l'éducation et les données démographiques des communautés marginalisées.
- Assurer que les données sont ventilées par sexe, âge, statut ou identité indigène, la race, l'ethnie, le statut d'immigrant, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, le revenu et toute autre condition pertinente.
- Assurer que les données nationales sont régulièrement disséminées dans des formats accessibles (en ligne par exemple).
- Tracer les programmes actuels de prévention de la VBGMS disponibles au Canada (misant sur les ressources sur PREVNet sur l'intimidation) de façon à identifier des programmes de pratiques exemplaires fondés sur des données probantes et de fournir une base pour l'évaluation des résultats et des effets.
- Appuyer les projets de recherche qui adoptent une solide analyse intersectionnelle et de genre à tous les niveaux afin d'identifier les différents types et taux de VBGMS, les types d'agresseurs, les endroits des abus, les effets de la violence sur les victimes et les agresseurs et l'appui ou les services dont les filles et les garçons ont besoin.

Les ministères de l'Éducation des provinces et des territoires devraient :

- Exiger que la collecte des données et les analyses incorporent l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) et examinent tout effet différentiel que les programmes de prévention de la violence dans les écoles et politiques ont sur les filles et les garçons marginalisés.
- Exiger des rapports annuels accessibles au public sur les résultats des vérifications des sondages auprès des écoles sur la prévalence de la VBGMS et sur les progrès vers des indicateurs et des standards établis.
- Effectuer le suivi et évaluer les efforts de collecte de données par les conseils scolaires et rendre compte des résultats à Statistique Canada annuellement afin de créer une évaluation de base.

Les conseils scolaires devraient :

- Mener des vérifications régulières des sondages des écoles dans leur juridiction de façon à évaluer la prévalence de toutes les formes de VBGMS et de rendre compte des progrès des efforts de prévention et des résultats au ministère de l'Éducation sur une base annuelle dans le cadre des exigences de production régulière de rapports des conseils scolaires.



- 1 Ce chiffre est la meilleure estimation de Plan basée sur les données disponibles de l'Institut de statistique de l'UNESCO. Le nombre total d'enfants ne fréquentant pas l'école primaire en 2010 s'élevait à 60 735 118. De ce nombre, 32 149 534 étaient des filles. Le nombre total d'enfants n'étant pas inscrits au premier cycle de l'enseignement secondaire dans la même année s'élevait à 70 615 238, dont 34 196 988 étaient des filles. Combiner ces données signifient que 66 346 522 millions de filles en âge de fréquenter l'école primaire et secondaire n'étaient pas scolarisées en 2010. Sources : <http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer.aspx?ReportId=184> Consulté le 27 septembre 2012.
- 2 UNICEF (2009). *Protection de l'enfance contre la violence, l'exploitation et les abus*. Disponible sur http://www.unicef.org/media/media_45451.html Consulté le 27 juin 2012.
- 3 Plan estime qu'au moins 246 millions de garçons et de filles subissent des actes de violence en milieu scolaire chaque année. L'estimation de Plan est basée sur le calcul suivant : l'étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants en 2006 a indiqué que 20 à 65 % des enfants d'âge scolaire ont subi des actes d'intimidation verbale – forme la plus courante de violence dans les écoles. Selon le Recueil de données mondiales sur l'éducation de l'UNESCO 2011, 1,23 milliard d'enfants fréquentent l'école primaire ou secondaire et Plan estime que 20 % de la population mondiale d'élèves représente 246 millions d'enfants. Donc, Plan estime qu'au moins 246 millions de garçons et de filles sont victimes de VBGMS chaque année. Source : Institut de statistique de l'UNESCO (2011). *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2011 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*. Montréal, Institut de statistique de l'UNESCO.
- 4 Organisation mondiale de la Santé. *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève, OMS. Secrétaire Général des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*, p. 12. New York, Nations Unies.
- 5 Organisation mondiale de la Santé (2005). *OMS - Étude multi-pays sur la santé des femmes et la violence domestique : Premiers résultats concernant la prévalence, les effets sur la santé et les réactions des femmes*. Genève, OMS.
- 6 Chinyama, V. et Mwabe, J. (2007). *Kenya : Dans une école du centre du Kenya, des enfants profondément affectés par la violence sexuelle*. Disponible sur http://www.unicef.org/infobycountry/kenya_39054.html Consulté le 31 juillet 2012.
- 7 Organisation mondiale de la Santé (2012). *Enquête mondiale sur la santé des écoliers*. Disponible sur <http://www.who.int/chp/gshs/en> Consulté le 24 juillet 2012.
- 8 Comité consultatif des ONG pour le suivi de l'Étude du Secrétaire Général sur la violence à l'encontre des enfants (2011). *Cinq ans après – Un point global sur la violence à l'encontre des enfants*. Disponible sur http://www.crin.org/docs/Five_Years_On.pdf Consulté le 2 août 2012.
- 9 Assemblée générale des Nations Unies (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*, article 19(1).
- 10 En 2000, 189 leaders mondiaux ont promis de libérer les personnes de la pauvreté extrême et de multiples dépossessions. Cet engagement est devenu le huitième objectif des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'objectif n°2 est d'atteindre une éducation primaire universelle et l'objectif n°3 est de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La date cible de 2015 a été fixée pour atteindre ces objectifs. PNUD (2012). *Les objectifs du Millénaire pour le développement*. Disponible sur <http://www.undp.org/content/undp/en/home/mdgoverview/> Consulté le 30 juillet 2012.
- 11 TrustLaw Women Poll (2012). *Canada Best G20 Country to be a Woman, India Worst (Le Canada, meilleur pays du G20 pour être une femme, l'Inde, le pire)*. Disponible sur <http://www.trustlaw.org/trustlaw/news/special-coverage/g20women/> Consulté le 27 juillet 2012.
- 12 Abraham, C. (2010). Part 1: Failing Boys and the Powder Keg of Sexual Politics'. Toronto, *The Globe & Mail*. Disponible sur <http://www.theglobeandmail.com/news/national/time-to-lead/part-1-failing-boys-and-the-powder-keg-of-sexual-politics/article4081751/?page=all> Consulté le 27 juillet 2012.
- 13 Lorsque rajustés en fonction de ces facteurs, le Canada se classe seulement au 12^e rang. Source : Reuters (2011). *Inequality Drags Canada Down in UN Livability Rankings*. Toronto, *The National Post*. Disponible sur <http://news.nationalpost.com/2011/11/02/inequality-drags-canada-down-in-un-livability-rankings/> Consulté le 27 juillet 2012.
- 14 Jiwani, Y. et al. (1999). *Violence Prevention and the Girl Child: Phase One Report*. L'alliance des cinq centres de recherche sur la violence. / *School Community Safety Advisory Panel* (2008). *The Road to Health: A Final Report on School Safety*. Toronto, *School Community Safety Advisory Panel*. / Holmes, J. et Silverman, E. (1992). *J'ai des choses à dire ...Écoutez-moi!*
- Sondage auprès des adolescentes du Canada*. Conseil consultatif sur la situation de la femme. / Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (1984). *Infractions sexuelles à l'égard des enfants au Canada*. Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.
- 15 Cette donnée statistique est basée sur un sondage dans tout le pays sur la violence sexuelle à l'endroit des enfants au Canada. Source : Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (1984). *Infractions sexuelles à l'égard des enfants au Canada*. Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.
- 16 Collin-Vézina, D., Dion, J. et Trocmé, N. (2009). *Sexual Abuse in Canadian Aboriginal Communities: A Broad Review of Conflicting Evidence*. *Pimatisiwin: A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health*, Vol. 7, No. 1.
- 17 Agence de la santé publique du Canada (2004). *La violence faite aux femmes handicapées*. Disponible sur <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/publications/femdisabus-eng.php> Consulté le 8 août 2012.
- 18 En 2003-2004, 16 % des élèves de sept écoles dans cinq provinces ont subi des actes de harcèlement sexuel. Source : *L'Association canadienne de santé publique et la Stratégie nationale pour la prévention du crime* (2003-2004). *Safe School Study*. Disponible sur http://www.cpha.ca/u/ploads/progs/_safeschools/safe_school_study_e.pdf Consulté le 27 juillet 2012.
- 19 Wolfe, D. A. et Chiodo, D. (2008). *Sexual Harassment and Related Behaviours Reported Among Youth from Grade 9 to Grade 11*. CAMH Centre for Prevention Science. / Craig, W. et McCuaig Edge, H. (2011). *La santé des jeunes Canadiens : Un accent sur la santé mentale*. Ottawa, Agence de la santé publique du Canada.
- 20 Robertson, I. (2008). 'Cyber Bullying Research Results Surprising'. Disponible sur <http://cnews.canoe.ca/CNEWS/Canada/2008/05/15/5572616-sun.html> Consulté le 27 juillet 2012.
- 21 17 % des garçons et 18 % des filles au Canada âgés de 11 à 15 ans ont déclaré avoir subi des actes d'intimidation au moins deux fois au cours des cinq jours qui ont précédé le sondage. Source : PREVNet (2004). *Bullying in Canada*. Disponible sur <http://prevnet.ca/BullyingFacts/BullyingStatistics/tabid/122/Default.aspx> Consulté le 27 juillet 2012.
- 22 Taylor, C. et Peter, T. et al. (2011). *Every Class in Every School: Final Report on the First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia, and Transphobia in Canadian Schools*. Toronto, Egale Canada, Human Rights Trust.
- 23 Assemblée générale des Nations Unies (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*, Article 19(1).
- 24 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), 18 décembre 1979, U.N.T.S., vol. 1249, p. 13.
- 25 On estime qu'au moins 1,23 milliard d'enfants fréquentent l'école primaire ou secondaire à un jour donné. Source : Institut de statistique de l'UNESCO (2011). *Recueil des données mondiales sur l'éducation : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*. Montréal, Institut de statistique de l'UNESCO.
- 26 UNICEF (2009). *Protection de l'enfant*. Centre de presse de l'UNICEF. Disponible sur http://www.unicef.org/media/media_45451.html Consulté le 27 juin 2012.
- 27 Plan estime qu'au moins 246 millions de garçons et de filles subissent des actes de violence en milieu scolaire chaque année. L'estimation de Plan est basée sur le calcul suivant : l'étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants en 2006 a indiqué que 20 à 65 % des enfants d'âge scolaire ont subi des actes d'intimidation verbale – forme la plus courante de violence dans les écoles. Selon le Recueil de données mondiales sur l'éducation de l'UNESCO 2011, 1,23 milliard d'enfants fréquentent l'école primaire ou secondaire et Plan estime que 20 % de la population mondiale d'élèves représente 246 millions d'enfants. Donc, Plan estime qu'au moins 246 millions de garçons et de filles sont victimes de VBGMS chaque année. Source : Institut de statistique de l'UNESCO (2011). *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2011 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*. Montréal, Institut de statistique de l'UNESCO.
- 28 Conseil consultatif des ONG pour le suivi de l'Étude de l'ONU sur la violence contre les enfants (2011). *Cinq ans après : un point global sur la violence à l'encontre des enfants*. Disponible sur http://www.crin.org/docs/Five_Years_On.pdf Consulté le 2 août 2012.
- 29 Conseil consultatif des ONG pour le suivi de l'étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants (2011). *Cinq ans après : un point global sur la violence à l'encontre des enfants*. Disponible sur http://www.crin.org/docs/Five_Years_On.pdf Consulté le 2 août 2012. / Plan (2008). *Apprendre sans peur: la campagne mondiale pour mettre fin à la violence dans les écoles*. Woking, Plan.

- 30 Conseil consultatif des ONG pour le suivi de l'Étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants (2011). *Cinq ans après : un point global sur la violence à l'encontre des enfants*. Disponible sur http://www.crin.org/docs/Five_Years_On.pdf Consulté le 2 août 2012. / Plan (2008). *Apprendre sans peur : la campagne mondiale pour mettre fin à la violence dans les écoles*. Woking, Plan International.
- 31 Banque mondiale (2011). *The EdStats Newsletter: The World Bank Education Statistics Newsletter*, Vol. 5, No. 1. Washington DC, World Bank. Disponible sur <http://siteresources.worldbank.org/EXTEDSTATS/Resources/3232763-1197312825215/EdStatsNewsletter22.pdf> Consulté le 26 juillet 2012.
- 32 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-130. Genève, étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 33 Lloyd, C. B. (2009). *New Lessons: The Power of Educating Adolescent Girls. A Girls Count Report on Adolescent Girls*. New York, The Population Council.
- 34 Une étude de la DANIDA en 1999 sur l'observation de 25 centres d'éducation éloignés à Malawi qui offrent une éducation jusqu'à 70 % des élèves du secondaire a révélé que les plus importants problèmes cités par toutes les filles interviewées étaient la violence sexuelle et les grossesses. Rapport des chercheurs du Institute of Development Studies sur les études en collaboration avec les représentants du ministère de l'éducation en Éthiopie, Guinée et Tanzanie, *Home Factors: Wary parental views on schooling of girls, risk of early pregnancy* et *'Distance to School: Parents fear additionally for the safety of girls while traveling'*. Source : Bista, M.B. et Cosstick, F.E. (2005). *Providing Education to Girls from Remote and Rural Areas: Advocacy Brief*. Bangkok, UNESCO.
- 35 Plan et ligne de secours aux enfants à l'international (2011). *Utiliser des lignes de secours pour enfants pour protéger les enfants contre la violence en milieu scolaire*.
- 36 United States Agency for International Development (2008). *Safe Schools Program: Final Report*. Washington, DC, USAID.
- 37 Pinheiro, P. S. (2006). *Rapport mondial sur la violence contre les enfants*, pp. 128-130. Genève, étude du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants.
- 38 Save the Children (2010). *The Future is Now: Education for Children in Countries Affected by Conflict*. London, Save the Children. / UNESCO (2011). *Rapport mondial de suivi sur l'ÉPT. La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*. Paris, UNESCO. / Enfants Soldats International. Disponible sur <http://www.child-soldiers.org/faq.php> Consulté le 15 août 2012. Les estimations mondiales suggèrent que les filles pourraient compter de 10 à 30 % des enfants des forces combattantes.
- 39 Secrétaire Général des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies.
- 40 Plan (2008). *Apprendre Sans Peur : La campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école*. Woking, Plan.
- 41 Plan (2008). *Apprendre Sans Peur : La campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école*. Woking, Plan.
- 42 UNICEF (2011). *La situation des enfants dans le monde 2011. L'adolescence – l'âge de tous les possibles*. New York, UNICEF.
- 43 Lloyd, C. B. (2009). *New Lessons: The Power of Educating Adolescent Girls. A Girls Count Report on Adolescent Girls*. New York, The Population Council.
- 44 Plan (2009). *Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2009 : Les filles dans l'économie mondiale*, p. 26. Woking, Plan.
- 45 Plan (2007). *Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2007*, p. 44. Woking, Plan.
- 46 Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : OMS. / Assemblée générale des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*, p. 12. New York, Nations Unies.
- 47 FNUAP (2003). *FNUAP et les jeunes*, p. 3. New York, Fonds des Nations Unies pour la population.
- 48 Organisation mondiale de la Santé (2005). *OMS Étude multi-pays sur la santé des femmes et la violence domestique. Premiers résultats concernant la prévalence, les effets sur la santé et les réactions des femmes*. Genève, OMS.
- 49 Assemblée générale des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies.
- 50 SRSG on Violence against Children (2012). *Tackling Violence in Schools: A Global Perspective. Bridging the Gap Between Standards and Practice*. New York, Bureau du représentant spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants.
- 51 Human Rights Watch (2009). *Sabotage Schooling: Naxalite Attacks and Police Occupation of Schools in India's Bihar and Jharkhand States*. New York, Human Rights Watch. / Human Rights Watch (2010). *'Targets of Both Sides' Violence against Students, Teachers, and Schools in Thailand's Southern Border Provinces*. New York, Human Rights Watch. / Commission des droits de l'homme des Nations Unies (2005). *Rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Colombie*. Conseil économique et social des Nations Unies.
- 52 UNESCO (2011). *Rapport mondial de suivi sur l'ÉPT 2011. La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*, p. 15. Paris, UNESCO.
- 53 Plan (2010). *Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2010 : Nouvelles technologies et villes en mutation : risques et opportunités*, p. 51. Woking, Plan.
- 54 Assemblée générale des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies.
- 55 Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2012). *Global School-Based Student Health Survey*. Disponible sur <http://www.who.int/chp/gshs/en> Consulté le 24 juillet 2012.
- 56 Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2012). *Global School-Based Student Health Survey*. Disponible au <http://www.who.int/chp/gshs/en> Consulté le 24 juillet 2012.
- 57 SRSG on Violence against Children (2012). *Tackling Violence in Schools: A Global Perspective. Bridging the Gap Between Standards and Practice*. New York, Bureau du représentant spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants.
- 58 Crick, N. et Grotpeter, J. K. (1995). 'Relational Aggression, Gender, and Social-Psychological Adjustment', *Child Development*, vol. 66, no. 3, pp. 710-22.
- 59 Simmons, R. (2002). *Odd Girl Out: The Hidden Culture of Aggression in Girls*. New York, First Mariner Books.
- 60 Crick, N. et Grotpeter, J. K. (1995). 'Relational Aggression, Gender, and Social-Psychological Adjustment', *Child Development*, vol. 66, no. 3, pp. 710-22.
- 61 SRSG on Violence against Children (2012). *Tackling Violence in Schools: A Global Perspective. Bridging the Gap Between Standards and Practice*. New York, Bureau du représentant spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants.
- 62 Plan (2010). *Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2010: Nouvelles technologies et villes en mutation : risques et opportunités*. Woking, Plan.
- 63 Plan (2008). *Apprendre sans peur : La campagne pour en finir avec la violence à l'école*, p. 35. Woking, Plan.
- 64 BBC News (2012). 'Brighton Father Calls for New Cyber Bullying Laws'. Disponible sur <http://www.bbc.co.uk/news/uk-england-sussex-17299736> Consulté le 30 juillet 2012.
- 65 Plan (2012). *Apprendre sans peur : La campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école, troisième rapport d'avancement*, p. 5. Woking, Plan.
- 66 Comité consultatif des ONG pour le suivi de l'Étude du Secrétaire Général sur la violence à l'encontre des enfants (2011). *Cinq ans après : un point global sur la violence à l'encontre des enfants*. Disponible sur http://www.crin.org/docs/Five_Years_On.pdf Consulté le 2 août 2012. / Plus de la moitié des enfants à l'école secondaire au Ghana ont déclaré être fouettés par les enseignants, plusieurs affichant de sérieuses blessures en résultant. Source : Twum-Danso, A. (2010). "You Do Not Beat the Child to Spoil His Life but Because You Want to Straighten It": Understanding the Physical Punishment of Children in Ghana'. Présentation pour le African Families and Child Protection Research Seminar, University of Sheffield, UK, 8 octobre 2008. / Au Zimbabwe, 67 % des enfants ont déclaré que les enseignants infligent régulièrement des châtiments corporels. Au Bangladesh, 91 % des écoliers déclarent être physiquement punis. Source : The Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children (2011). *Prohibiting all Corporal Punishment in Schools: Global Report 2011*. London, The Global Initiative

- to End All Corporal Punishment of Children. / Dans 20 États des États-Unis, les enfants sont régulièrement frappés sur les fesses avec une pagaie de bois ou avec une règle, et dans certains cas pincés, frappés, jetés sur le sol et retenus de façon suffisamment violente pour causer des blessures. En Égypte, 80 % des garçons et 67 % des filles subissent des châtements corporels dans les écoles. Source : Legal Assistance Centre, Gender Research and Advocacy Project (2010). *Corporal Punishment: National and International Perspectives*. Windhoek, Namibia, Legal Assistance Centre. / Même lorsque banni officiellement, le châtement corporel se poursuit dans certains états dont les conséquences pour ceux qui le commettent sont peu apparentes. Au Cameroun par exemple, le châtement corporel est illégal dans les écoles mais près de 97 % des élèves déclarent qu'on en fait usage. Source : Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*. Genève, Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 67 Plan (2008). *Apprendre sans peur : La campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école*, p. 13. Woking, Plan.
- 68 Comité consultatif des ONG pour le suivi de l'Étude du Secrétaire Général sur la violence à l'encontre des enfants (2011). *Cinq ans après : un point global sur la violence à l'encontre des enfants*. Disponible sur http://www.crin.org/docs/Five_Years_On.pdf Consulté le 2 août 2012. / Plan (2008). *Apprendre sans peur : La campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école*, p. 13. Woking, Plan.
- 69 Le Comité des droits des enfants (2006). Observations générales du Comité sur les châtements corporels, Observation générale n°8 : Le droit de l'enfant à une protection contre les châtements corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtements. Disponible sur http://www.endcorporalpunishment.org/pages/hrlaw/crc_session.html Consulté le 30 juillet 2012.
- 70 Plan (2008). *Apprendre sans peur : La campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école*, p. 16. Woking, Plan.
- 71 Plan, UNICEF, Save the Children Sweden, ActionAid (2010). *Trop souvent en silence : Un rapport sur la violence en milieu scolaire en Afrique occidentale et centrale*, p. 21.
- 72 Plan, UNICEF, Save the Children Sweden, ActionAid (2010). *Trop souvent en silence : Un rapport sur la violence en milieu scolaire en Afrique occidentale et centrale*.
- 73 Plan, UNICEF, Save the Children Sweden, ActionAid (2010). *Trop souvent en silence : Un rapport sur la violence en milieu scolaire en Afrique occidentale et centrale*.
- 74 SRSO on Violence against Children (2012). *Tackling Violence in Schools: A Global Perspective. Bridging the Gap Between Standards and Practice*. New York, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants. / On estime qu'au moins 1,23 milliard d'enfants fréquentent l'école primaire et secondaire à un jour donné. Source : Institut de statistique de l'UNESCO (2011). *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2011 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*. Montréal, Institut de statistique de l'UNESCO.
- 75 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-130. Genève, Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. Dans les consultations régionales dans le cadre de cette étude, les abus physiques et psychologiques, la violence verbale, l'intimidation et la violence sexuelle dans les écoles ont été de façon soutenue énoncés comme étant les raisons d'absentéisme, de décrochage et de manque de motivation relativement au rendement scolaire.
- 76 SRSO on Violence against Children (2012). *Tackling Violence in Schools: A Global Perspective. Bridging the Gap Between Standards and Practice*. New York, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants.
- 77 Lianga, H. et al. (2007). 'Bullying, Violence, and Risk Behavior in South African School Students', *Child Abuse & Neglect*, vol. 31, no. 2, pp. 161-71.
- 78 Conteras, M. et al (2012). *Bridges to Adulthood: Understanding the Lifelong Influence of Men's Childhood Experience of Violence*. Washington DC, ICRW and Instituto Promundo.
- 79 United States Agency for International Development (2006). *Addressing Gender-Based Violence through USAID's Health Programs: A Guide for Health Sector Program Officers*. Washington DC, USAID.
- 80 Inter-Agency Standing Committee, Gender Handbook in Humanitarian Action (2006). *Women, Girls, Boys and Men: Different Needs - Equal Opportunities*. New York, Inter-Agency Standing Committee.
- 81 Connell, R. et Messerschmidt, J. W. (2005). 'Hegemonic Masculinity: Rethinking the Concept', *Gender and Society*, vol. 19, no. 6, p. 829-59. L'usage du terme 'homophobie' est destiné afin d'inclure transphobie : discrimination contre les personnes transsexuelles ou transgenres fondée sur l'expression de leur identité de genre.
- 82 UNESCO (2010). *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2010 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*. Montréal, Institut de statistique de l'UNESCO.
- 83 International Centre for Research on Women (2007). *New Insights on Preventing Child Marriage: A Global Analysis of Factors and Programs*. Washington DC, International Centre for Research on Women.
- 84 UNICEF (2011). *La situation des enfants dans le monde 2011. L'adolescence – l'âge de tous les possibles*. New York, UNICEF.
- 85 Human Rights Watch (2001). *Scared at School: Sexual Violence against Girls in South-African Schools*. New York, Human Rights Watch. Disponible sur <http://www.hrw.org/reports/2001/03/01/scared-school> Consulté le 30 juillet 2012.
- 86 Plan (2010). *Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2010 : Nouvelles technologies et villes en mutation : risques et opportunités*, p. 51. Woking, Plan.
- 87 Assemblée générale des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies.
- 88 Jones, L. et al (2012). 'Prevalence and Risk of Violence against Children with Disabilities: A Systematic Review and Meta-Analysis of Observational Studies'. *The Lancet*. Disponible sur [http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(12\)60692-8/abstract](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(12)60692-8/abstract) Consulté le 24 juillet 2012.
- 89 Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006). *Some Facts About Persons with Disabilities*. Disponible sur <http://www.un.org/disabilities/convention/facts.shtml> Consulté le 8 août 2012.
- 90 Ministry of Women and Child Development, Government of India (2007). *Study on Child Abuse: India 2007*. New Delhi, Ministry of Women and Child Development, Government of India. / Secrétaire Général des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies.
- 91 UNESCO (2010). *Bonnes pratiques et politiques en matière d'éducation au VIH et à la santé. Livret 8 : Réponses du secteur de l'éducation au harcèlement homophobe* (anglais uniquement). Paris, UNESCO. Disponible sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002164/216493e.pdf> Consulté le 25 juillet 2012.
- 92 Secrétaire Général des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies.
- 93 Les attitudes sociales discriminatoires sur l'identité de genre atypique mènent également à l'intimidation transphobe.
- 94 Kulke, U. (2011). *Developing Sustainable, Country-Specific Social Protection Schemes: Towards Social Protection For All*, p. 2. Background Paper for the Doha Forum on Decent Work and Poverty Reduction, 25, 26 octobre 2011, Doha, Qatar.
- 95 Burton, P. (2005). *Suffering at School: Results of the Malawi Gender-Based Violence in Schools Survey*. Pretoria, Institute for Security Studies.
- 96 Plan, UNICEF, Save the Children Sweden, ActionAid (2010). *Trop souvent en silence : Un rapport sur la violence en milieu scolaire en Afrique occidentale et centrale*.
- 97 George, E. (2001). *Scared at School: Sexual Violence Against Girls in South African Schools*. New York, Human Rights Watch.
- 98 Plan (2008). *Apprendre sans peur : La campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école*, p. 42. Woking, Plan.
- 99 Plan, UNICEF, Save the Children Sweden, ActionAid (2010). *Trop souvent en silence : Un rapport sur la violence en milieu scolaire en Afrique occidentale et centrale*, p. 24.
- 100 Secrétaire Général des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies.
- 101 Bary, H. et al (2009). *Études sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire au Burkina Faso*. Burkina Faso, Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur, et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'économie des Finances, Bureau d'études ARC, UNFPA.

- 102 UNESCO (2011). *UNESCO Leads New Anti-Bullying Initiative*. Paris, UNESCO. Disponible sur http://www.unesco.org/new/en/media-services/singleview/news/unesco_leads_new_anti_bullying_initiative/ Consulté le 14 mai 2012.
- 103 Wible, B. (2004). *Making Schools Safe for Girls: Combating Gender-Based Violence in Benin*, p. 18. Academy for Educational Development. Disponible sur http://www.ungei.org/resources/files/aed_g18937english.pdf Consulté le 30 juillet 2012.
- 104 Forum pour la politique africaine de l'enfance (2006). *Born to High Risk: Violence Against Girls in Africa*, p. 27. Addis Ababa, Le Forum pour la politique africaine de l'enfance. Disponible sur http://cfsc.trunky.net/uploads/Publications/9.Born_to_High_Risk_Violence_against_Girls_in_Africa.pdf Consulté le 30 juillet 2012.
- 105 UNICEF (2011). *Boys and Girls in the Life Cycle: Sex-Disaggregated Data on a Selection of Well-Being Indicators, from Early Childhood to Young Adulthood*. New York, UNICEF.
- 106 Dunne, M. et al (2006). 'Gender Violence in Schools in the Developing World', *Gender and Education*, vol. 18, no. 1, pp. 75-98.
- 107 UNESCO (2010). *Report on UNESCO's Online Discussion on the Beijing Platform for Action's Strategic Objective B. Education and Training of Women*. Paris, UNESCO.
- 108 Kim, J. et Bailey, S. (2003). *Unsafe Schools: A Literature Review of School-Related Gender-Based Violence in Developing Countries*. Washington DC, USAID.
- 109 Melchiorre, A. (2010). *The Missing Link: Using the Dynamics of Human Rights Advocacy to Enhance Gender Equality in Education for Girls and Women in Situations of Extreme Poverty*. London, Right to Education Project.
- 110 Grant, M. et Hallman, K. (2006). *Pregnancy-Related School Dropout and Prior School Performance in South Africa*. New York, Population Council.
- 111 Ogunyemi, B. (2000). 'Knowledge and Perception of Child Sexual Abuse in Urban Nigeria: Some Evidence from a Community-Based Project', *African Journal of Reproductive Health*, Vol. 4, No. 2, pp. 42-52.
- 112 Human Rights Watch (2001). *Scared at School: Sexual Violence against Girls in South-African Schools*. New York, HRW. Disponible sur <http://www.hrw.org/reports/2001/03/01/scared-school> Consulté le 30 juillet 2012.
- 113 Plan (2010). *Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2010 : Nouvelles technologies et villes en mutation : risques et opportunités*, p. 26. Woking, Plan.
- 114 UNESCO (2011). *Rapport mondial de suivi sur l'ÉPT. La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*. Paris, UNESCO.
- 115 UNESCO (2011). *Rapport mondial de suivi sur l'ÉPT 2011. La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*. Paris, UNESCO.
- 116 Jones, N. et al (2008). *Painful Lessons: The Politics of Preventing Sexual Violence and Bullying at School*. London, Overseas Development Institute, Woking, Plan.
- 117 Taylor, C. & Peter, T. et al (2011). *Every Class in Every School: Final Report on the First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia, and Transphobia in Canadian Schools*. Toronto, Egale Canada Human Rights Trust.
- 118 Department of Education Office for Civil Rights (2011). *Sexual Violence Background, Summary, and Fast Facts*.
- 119 Le Centre pour les droits reproductifs (2011). *Call to Address Institutionalized Sexual Violence in Latin America's Schools*. Disponible sur <http://reproductiverights.org/en/press-room/call-to-address-institutionalized-sexual-violence-in-latin-america-s-schools> Consulté le 31 juillet 2012.
- 120 *Denouncing Sexual Violence against Adolescent Girls in Bolivia*. 144th Session of Hearings Inter-American Commission on Human Rights, 2012. Documents préparés pour l'audience thématique du 28 mars 2012.
- 121 Centres for Disease Control and Prevention (2007). *Global School Based Health Survey. Ghana: 2007 Fact Sheet*. Disponible sur http://www.who.int/chp/gshs/2007_Ghana_fact_sheet.pdf Consulté le 31 juillet 2012.
- 122 The Republic of Uganda and School Health Services (2003). *Global School Based Student Health Study 2003. Uganda Country Report*. Disponible sur http://www.who.int/chp/gshs/Uganda%20Final_Report.pdf Consulté le 31 juillet 2012.
- 123 Chinyama, V. et Mwabe, J. (2007). *Kenya: Sexual Violence Afflicts the Lives of Children at a School in Central Kenya*. Disponible sur http://www.unicef.org/infobycountry/kenya_39054.html Consulté le 31 juillet 2012.
- 124 Topp, S.M. et al (2012). *Boys are More Vulnerable than Girls to School-Related Gender-Based Violence: Results from a Survey in Zambia*. Population Council.
- 125 UNICEF (2010). *Child Poverty and Disparities in Mozambique*. Summary Report. Maputo, UNICEF.
- 126 Khan, S., Bondyopadhyay A., Mulji, K. (2005). *From the Front Line: A Report of a Study into the Impact of Social, Legal and Judicial Impediments to Sexual Health Promotion, Care and Support for Males Who have Sex with Males in Bangladesh and India*. Naz Foundation International.
- 127 Cross, D. et al (2009). *Australian Covert Bullying Prevalence Study*. Perth, Child Health Promotion Research Centre, Edith Cowan University.
- 128 Leach, F. (2003). 'Learning to be Violent: The Role of the School in Developing Adolescent Gendered Behaviour', *Compare: A Journal of Comparative Education*, vol. 33, no. 3, pp. 385-400.
- 129 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-30. Genève, Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 130 Nhundu, T. J. et Shumba, A. (2001). 'The Nature and Frequency of Reported Cases of Teacher-Perpetrated Child Sexual Abuse in Rural Primary Schools in Zimbabwe', *Child Abuse & Neglect*, vol. 25, no. 11, pp. 1517-34.
- 131 Harber, C. (2001). 'Schooling and Violence in South Africa: Creating a Safer School', *Intercultural Education*, vol. 12, no. 3, pp. 261-71.
- 132 UNESCO (2011). *Rapport mondial de suivi sur l'ÉPT 2011. La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*. Paris, UNESCO.
- 133 Organisation mondiale de la Santé (2012). *Global School-Based Student Health Survey*. Disponible sur <http://www.who.int/chp/gshs/en> Consulté le 20 avril 2012.
- 134 Organisation mondiale de la Santé (2004). *Zambia: Global School-Based Student Health Survey 2004*, p. 10. Lusaka, Organisation mondiale de la Santé.
- 135 Plan International Afrique de l'Ouest (2012). *BIAAG 2012 Research: Overall Report – Girls' Retention and Performance in Primary and Secondary Education: Makers and Breakers*. Dakar, Plan International Afrique de l'Ouest.
- 136 Plan International Afrique de l'Ouest (2012). *BIAAG 2012 Research: Overall Report – Girls' Retention and Performance in Primary and Secondary Education: Makers and Breakers*. Dakar, Plan International Afrique de l'Ouest.
- 137 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-30. Genève, Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 138 Jones, N. et al (2008). *Painful Lessons: The Politics of Preventing Sexual Violence and Bullying at School*. London, Overseas Development Institute, Woking, Plan.
- 139 UNESCO (2010). *L'Éducation prise pour cible*. Paris, UNESCO. / Secrétaire du conseil des Nations Unies (2012). *Les enfants et le conflit armé : Rapport du Secrétaire Général, S/2012/261*. New York, Assemblée générale des Nations Unies et Conseil de sécurité. / Human Rights Watch (2006). *Lessons in Terror: Attacks on Education in Afghanistan*. New York, Human Rights Watch. / Human Rights Watch (2010). *"Their Future is at Stake": Attacks on Teachers and Schools in Pakistan's Balochistan Province*. New York, Human Rights Watch.
- 140 UNESCO (2011). *Rapport mondial de suivi sur l'ÉPT 2011. La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*, p. 15. Paris, UNESCO.
- 141 UNICEF (2005). *Regional Consultation on Violence Against Children in South Asia., Islamabad, Pakistan, 19-21 May 2005*. Islamabad, UNICEF.
- 142 Ministry of Women and Child Development, Government of India (2007). *Study on Child Abuse: India 2007*. New Delhi, Ministry of Women and Child Development, Government of India.
- 143 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-30. Genève, Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 144 Organisation mondiale de la Santé (2007). *Myanmar Fact Sheet: Global School-Based Student Health Survey*. Disponible sur http://www.who.int/chp/gshs/Myanmar_2007_fact_sheet.pdf Consulté le 26 juillet 2012.
- 145 Secretariat of the Pacific Community (2009). *Solomon Islands Family Health and Support Study: A Study on Violence Against Women and Children*. Noumea, Nouvelle-Calédonie, Secretariat of the Pacific Community. Disponible sur http://www.spc.int/hdp/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=39&dir=ASC&order=name&Itemid=44&limit=5&limitstart=0 Consulté le 15 août 2012.

- 146 Secretariat of the Pacific Community (2009). *Solomon Islands Family Health and Support Study: A Study on Violence Against Women and Children*. Nouméa, Nouvelle-Calédonie, Secretariat of the Pacific Community. Disponible sur http://www.spc.int/hdp/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=39&dir=ASC&order=name&Itemid=44&limit=5&limitstart=0 Consulté le 15 août 2012.
- 147 Nations Unies : Unlearning Intolerance Seminar (2009). *CyberHate: Danger in Cyber Space*. Disponible sur <http://www.un.org/en/unlearningintolerance/> Consulté le 23 avril 2012.
- 148 Cross, D. et al (2009). *Australian Covert Bullying Prevalence Study*. Perth, Child Health Promotion Research Centre, Edith Cowan University.
- 149 National Council for Childhood and Motherhood (2005). *The MENA Regional Consultation on Violence Against Children for the United Nations Study on Violence Against Children*. Cairo, Secrétariat de l'étude de l'ONU sur la violence.
- 150 UN News Centre (2011). *UNICEF Urges Better Protection of Children in Middle East and North Africa*. Disponible sur <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=38155&Cr=unicef&Cr1> Consulté le 20 avril 2012.
- 151 Save the Children Sweden (2012). *Child Led Data Collection: Experiences, Findings, and Lessons Learnt*. Beyrouth, bureau régional pour le Moyen-Orient et Afrique du Nord.
- 152 Résultats d'enquêtes de l'OMS sur la santé des élèves à l'école en Algérie (2011), Djibouti (2007), Égypte (2006), Jordanie (2007), Koweït (2011), Liban (2011), Maroc (2010), Oman (2010), Tunisie (2008), Émirats arabes unis (2010) et Yémen (2008).
- 153 Secretariat General of the League of Arab States (2010). *Comparative Arab Report on Implementing the Recommendations of The UN Secretary-General's Study on Violence against Children*. Cairo, Department of Family and Childhood: Social Affairs Sector.
- 154 Nations Unies (2010). Comité des droits de l'enfant, cinquante-quatrième séance. *Considération des rapports soumis par les États parties sous l'article 44 de la Convention. Concluding Observations finales du Comité des droits de l'enfant. Argentine (CRC/C/ARG/CO/3-4)*.
- 155 SRSG on Violence against Children (2012). *Tackling Violence in Schools: A Global Perspective. Bridging the Gap Between Standards and Practice*. New York, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants.
- 156 Montaña, S. (2007). *¿Ni una más! El derecho a vivir una vida libre de violencia en América Latina y el Caribe*. Santiago, Economic Commission for Latin America and the Caribbean.
- 157 Contreras, J. M. et al (2010). *Sexual Violence in Latin America and the Caribbean: A Desk Review*. Sexual Violence Research Initiative.
- 158 UNICEF (2006). *Violence Against Children in the Caribbean Region, Regional Assessment. Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. Panama City, UNICEF.
- 159 Viscardi, N. (2003). *Enfrentando la Violencia en las Escuelas: Un Informe de Uruguay*, pp. 153-201. Brasília, UNESCO, Violência na Escola: América Latina e Caribe. / Abramovay, M. (2003). *Enfrentando a Violência nas Escolas: Um Informe do Brasil*, pp. 89-147. Brasília, UNESCO, Violência na Escola: América Latina e Caribe.
- 160 Stonewall School Report (2007). *The School Report: The Experiences of Young Gay People in Britain's Schools*. Disponible sur http://www.stonewall.org.uk/at_school/education_for_all/quick_links/education_resources/4004.asp Consulté le 25 juillet 2012.
- 161 Green, R. et al (2010). *Characteristics of Bullying Victims in Schools: Rapport de recherche : DFE-RR001*. London, Department for Education.
- 162 Bodin, D. (2005). *Violence at School: Background Paper for the Europe and Central Asia Regional Consultation for the UN Study on Violence against Children*. Ljubljana, Nations Unies.
- 163 INRA (Europe) (1999). *Europeans and Violence against Children*. Brussels, Secrétariat général de la Commission européenne.
- 164 Kane, J. (2008). *Violence in Schools*. Brussels, Commission européenne.
- 165 Currie, C. et al (2004). *Young People's Health in Context; Health Behaviour in School-Aged Children (HBSC) Study: International Report from the 2001/2002 Survey*. Genève, Organisation mondiale de la Santé.
- 166 Organisation mondiale de la Santé (2006). *Tajikistan Fact Sheet: Global School-Based Student Health Survey*. Disponible sur <http://www.who.int/chp/gshs/2006%20Tajikistan%20Fact%20Sheet.pdf> Consulté le 25 juillet 2012.
- 167 Moore, K. et al (2008). *School Violence in OECD countries*. Woking, Plan.
- 168 Shively, M. et Mulford, C. (2007). 'Hate Crime in America: The Debate Continues', *NIJ Journal*, No. 257, pp. 8-13.
- 169 U.S. Department of Justice and Federal Bureau of Investigation (2009). *Hate Crime Statistics*. Disponible sur <http://www2.fbi.gov/ucr/hc2009/locationtype.html> Consulté le 24 avril 2012.
- 170 Steeves, V. (2005). *Young Canadians in a Wired World: Phase II*. Ottawa, Réseau Éducation-Médias.
- 171 Comité des droits de l'enfant. Observation générale n°13. Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence. Paragraphe 3(a).
- 172 Assemblée générale des Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant, Articles 4 et 9. / Nations Unies (2011). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n°13. Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence. Paragraphe 27 et 31(c) (iii).
- 173 Nations Unies (2011). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n°13. Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence. Paragraphe 65.
- 174 Nations Unies (2011). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n°13. Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence. Paragraphes 3(f) (g), 46, et 61.
- 175 Assemblée générale des Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant, Article 39.
- 176 Assemblée générale des Nations Unies (1993). Déclaration de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, A/RES/48/104. / Comité de la CEDAW (1992). Recommandation générale n° 19. Violence à l'égard des femmes. Paragraphe 1.
- 177 Comité de la CEDAW (2010). Recommandation générale n°28. Les obligations fondamentales des États parties découlant de l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Paragraphe 19.
- 178 Conseil de l'Europe, Charte Sociale Européenne (1961), ETS 35.
- 179 Conseil de l'Europe, Charte Sociale Européenne (révisée) (1996), ETS 163.
- 180 Conseil de l'Europe, Comité européen des droits sociaux (2001), Charte Sociale Européenne (révisée), Conclusions XV-2, Vol. 2, p. 26.
- 181 Nations Unies (2011). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n°13. Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence. Paragraphe 34. / Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels (2005). Observation générale n° 16.
- 182 Comité de la CDE, Observations générales à l'Australie (2012), CRC/C/AUS/CO/4, 60^e session.
- 183 Assemblée générale des Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant, Article 28(2).
- 184 Nations Unies (2006). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n°8. Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments. Paragraphe 7.
- 185 Nations Unies (2006). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n°8. Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments. Paragraphes 2, 11 et 22.
- 186 Nations Unies (2006). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n°8. Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments. Paragraphe 35.
- 187 Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIRDCP) (1966). U.N.T.S., Vol. 999, p. 171.
- 188 Comité des droits de l'homme (1992). Observation générale n°20 : Remplace l'observation générale n°7 concernant l'interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Art. 7). Paragraphe 5.
- 189 Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels (1999). Mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Observation générale n°13. Le droit à l'éducation (Article 13 du Pacte).
- 190 Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (2003), *Curtis Francis Doebbler v. Sudan*, Comm. No. 236/2000.

- 191 Voir exemple : *Tyrer v. United Kingdom* (1978) (application n° 5856/72, 1978) et *Campbell and Cosans v. United Kingdom* (25 fév. 1982, Series A no 48, 4 EHRR 293, 40 1982).
- 192 Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000). A/RES/54/263. Articles 1 et 2.
- 193 La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (2007) CETS No. 201, Article 1.
- 194 La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (2007) CETS No. 201. Articles 4, 5, 6 et 8.
- 195 La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (2007) CETS No. 201. Articles 12 et 13.
- 196 Charte africaine (Banjul) des droits de l'homme et des peuples, adoptée le 27 juin 1981, OAU Doc. CAB/LEG/67/3 rev. 5, 21 I.L.M. 58 (1982), entrée en vigueur le 21 octobre 1986.
- 197 *Idem*. Articles 3(4) et 4(2) (a).
- 198 Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain (1990). OAU Doc. Cab/Leg/24.9/49.
- 199 *Idem*. Articles 16 et 27.
- 200 Assemblée générale des Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant, Article 28.
- 201 Nations Unies (2001). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n°1. Les buts de l'éducation. Paragraphe 17 / Assemblée générale des Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant. Article 29.
- 202 Comité de la CEDAW (2010). Observation générale n°28. Les obligations fondamentales des États parties découlant de l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Paragraphe 21. / Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) (1987), G.A. res. 2106 (XX), annexe, 20 U.N. GAOR Supp. (No 14) à 47, U.N. Doc. A/6014 (1966), 660 U.N.T.S. 195, Article 5. / Comité CERD (2000). Observation générale n°25. Paragraphe 1 et 2. / Comité CERD (1997). Observation générale n°23. / Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples Autochtones (2007). Résolution adoptée par l'Assemblée générale, 2 octobre 2007, A/RES/61/295. / Convention relative aux droits des personnes handicapées (2007). A/RES/61/106. Articles 4(1), 6 et 7.
- 203 Nations Unies (2001). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n°1. Les buts de l'éducation. Paragraphe 10.
- 204 Nations Unies (2001). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n°1. Les buts de l'éducation. Paragraphe 17 et 18. / Assemblée générale des Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant, Article 29.
- 205 CEDAW Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (1979). Articles 10(c) et 5(a). / Comité de la CEDAW (1987). Observation générale n°3.
- 206 Nations Unies (2001). Comité des droits de l'enfant. Observation générale n°1. Les buts de l'éducation. Paragraphe 18.
- 207 Assemblée générale des Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant, Article 29(1).
- 208 Tandis que ce rapport se penche sur l'action gouvernementale, il vise à couvrir les stratégies de prévention de la violence dans les écoles privées et les écoles publiques.
- 209 Secrétaire Général des Nations Unies (2006). *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. New York, Nations Unies. Paragraphe 96, 100 et 111.
- 210 Pour accéder à la liste des écoles adaptées aux enfants et pour en apprendre davantage sur *UNICEF Framework for Rights-based, child-friendly Education Systems and Schools*, voir http://www.unicef.org/lifeskills/index_7260.html#A%20Framework%20for%20Rights-Based,%20Child-Friendly
- 211 SRSG on Violence against Children (2012). *Tackling Violence in Schools: A Global Perspective. Bridging the Gap Between Standards and Practice*, pp. 20-23, 30-34. New York, Bureau du représentant spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants.
- 212 Sheppard, B. et Knight, K. (2011) *Disarming Schools: Strategies for Ending the Military use of Schools During Armed Conflict*. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.
- 213 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-30. Genève, Étude du Secrétaire des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 214 United States Agency for International Development (2008). *Safe Schools Program: Final Report*. Washington DC, USAID.
- 215 Assemblée générale des Nations Unies (2011). *Special Rapporteur on the Sale of Children, Child Prostitution, Child Pornography and the Special Representative of the Secretary-General on Violence against Children Joint Report A/HRC/16/56/*. New York, Nations Unies.
- 216 Gittins, C. (2006). *Violence Reduction in Schools: How to Make a Difference, A Handbook*, pp. 23-38. Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- 217 UNESCO (2009). *Stopping Violence in Schools: A Guide for Teachers*. Paris, UNESCO.
- 218 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-30. Genève, Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 219 Pinheiro, P. S. (2006). *World Report on Violence against Children*, pp. 128-30. Genève, Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.
- 220 United States Agency for International Development (2008). *Safe Schools Program: Final Report*. Washington DC, USAID.
- 221 Assemblée générale des Nations Unies (2011). *Special Rapporteur on the Sale of Children, Child Prostitution, Child Pornography and the Special Representative of the Secretary-General on Violence against Children Joint Report A/HRC/16/56/*. New York, Nations Unies.
- 222 Barker, G. et al (2010). *What Men Have to Do with It: Public Policies to Promote Gender Equality*. Washington DC et Rio de Janeiro, ICRW and Instituto Promundo.
- 223 Barker, G. et al (2011). *Evolving Men: Initial Results from the International Men and Gender Equality Survey (IMAGES)*. Washington DC et Rio de Janeiro, ICRW and Instituto Promundo.
- 224 UNAIDS (2012). *Swaziland Country Report on Monitoring the Political Declaration on HIV and AIDS*.
- 225 Breiding, M. J. et al (2009). 'Sexual Violence and its Health Consequences for Female Children in Swaziland: A Cluster Survey', *The Lancet*, Vol. 373, No. 9679, pp. 1966-72.
- 226 UNAIDS (2012). *Swaziland Country Report on Monitoring the Political Declaration on HIV and AIDS*.
- 227 UNICEF (2011). *Big Day for Swazi Children as Parliament Passes Two Bills*. Disponible sur http://www.unicef.org/swaziland/media_9866.html Consulté le 25 juillet 2012.
- 228 UNICEF (2012). *Together for Girls: We Can End Sexual Violence*. Disponible sur <http://www.togetherforgirls.org/> Consulté le 25 juillet 2012.
- 229 Amnistie internationale (2011). *Rapport annuel 2011. La situation des droits humains dans le monde. Swaziland*. Disponible sur <http://www.amnesty.org/en/region/swaziland/report-2011> Consulté le 10 août 2012.
- 230 UNICEF (2011). *Swaziland Convened First National Dialogue on Violence against Children in Schools*. Disponible sur http://www.unicef.org/infobycountry/swaziland_60286.html Consulté le 10 août 2012.
- 231 National Crime Prevention (2001). *Young People and Domestic Violence: National Research on Young People's Attitudes and Experiences of Domestic Violence*. Canberra, Crime Prevention Branch, Bureau du procureur général de l'État.
- 232 Conseil des gouvernements australiens (2009). *Protecting Children is Everyone's Business: A National Framework for Protecting Australia's Children 2009-2020*. Canberra, Commonwealth d'Australie.
- 233 Australian Institute of Health and Welfare (2009). *Child Protection Australia 2007-08*. Canberra, Australian Institute of Health and Welfare.
- 234 Australian Institute of Health and Welfare (2009). *Child Protection Australia 2007-08*. Canberra, Australian Institute of Health and Welfare.
- 235 Conseil des gouvernements australiens (2009). *National Plan to Reduce Violence Against Women and Their Children 2010-2022*. Canberra, Commonwealth d'Australie.
- 236 Male Family Violence Prevention Association (2011). *Response to the National Plan to Reduce Violence Against Women and their Children*. Disponible sur http://www.ntv.org.au/media/docs/resources/110916_national_plan%20_ntv_response.pdf Consulté le 10 août 2012.
- 237 Public Health Association of Australia (2010). *Submission of the*

- PHAA on National Plan to Reduce Violence against Women and their Children (2010-2022). Disponible sur <http://www.phaa.net.au/documents/SubmissionViolenceagainstwomen.pdf> Consulté le 10 août 2012.
- 238 Child Rights International Network (2011). *Australia: Children's Rights References in the Universal Periodic Review*. Disponible sur <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:ldCThiat57gJ:www.crin.org/resources/infoDetail.asp%3FID%3D23807+&cd=10&hl=en&ct=clnk&gl=ca> Consulté le 10 août 2012.
- 239 République des Philippines (1992). *Republic Act No 7610*. Manila, Ninth Congress of the Philippines.
- 240 République des Philippines (1992). *An Act Providing for Stronger Deterrence and Special Protection against Child Abuse, Exploitation and Discrimination, and For Other Purposes, Republic Act No. 7610*. / Sénat des Philippines (2011). *An Act Providing for the Special Protection of Children in Situations of Armed Conflict and Providing Penalties for Violations Thereof, House Bill No. 4480*.
- 241 République des Philippines (1995). *Republic Act 7877, or An Act Declaring Sexual Harassment Unlawful in the Employment, Education or Training Environment and for Other Purposes*.
- 242 Save the Children UK (2006). *Philippine Laws Related to the Discipline and Punishment of Children*. Quezon City, Philippines.
- 243 Nations Unies (2009). Comité des droits de l'enfant. Considération des rapports soumis par les États parties sous l'article 44 de la Convention : troisième et quatrième comptes rendus des États parties devant être remis en 2007(CRC/C/PHL/3-4).
- 244 Nations Unies (2009). Comité des droits de l'enfant. Considération des rapports soumis par les États parties sous l'article 44 de la Convention : troisième et quatrième comptes rendus des États parties devant être remis en 2007 (CRC/C/PHL/3-4).
- 245 Nations Unies (2009). Comité des droits de l'enfant. Réponses écrites du gouvernement des Philippines à la liste des enjeux (CRC/C/PHL/Q/3-4). Préparé par le Comité des droits de l'enfant relativement à la considération des troisième et quatrième comptes rendus des Philippines (CRC/C/PHL/3-4).
- 246 Plan Philippines (2009). *Toward a Child-Friendly Education Environment: A Baseline Study on Violence against Children in Public Schools*. Disponible sur <http://plan-international.org/learnwithoutfear/files/philippines-toward-a-child-friendly-education-environment-english> Consulté le 25 juillet 2012.
- 247 Amnistie internationale (2009). *Breaking the Silence, Seeking Justice in Intimate Partner Violence in the Philippines: A Review on the Implementation of Republic Act 9262, Or the Anti-Violence against Women and their Children Act of 2004*. Disponible sur http://www.amnesty.org.ph/publications/pdfs/Phils_WOOC_VAW_report_final.pdf Consulté le 10 août 2012.
- 248 Planning Institute of Jamaica in collaboration with the Ministry of Foreign Affairs and Foreign Trade (2009). *National Report of Jamaica on Millennium Development Goals for the UN Economic and Social Council Annual Ministerial Review*, p. 29.
- 249 Planning Institute of Jamaica in collaboration with the Ministry of Foreign Affairs and Foreign Trade (2009). *National Report of Jamaica on Millennium Development Goals for the UN Economic and Social Council Annual Ministerial Review*, p. 33.
- 250 Planning Institute of Jamaica in collaboration with the Ministry of Foreign Affairs and Foreign Trade (2009). *National Report of Jamaica on Millennium Development Goals for the UN Economic and Social Council Annual Ministerial Review*, p. 15.
- 251 Tandis que le financement au ministère de l'Éducation n'a pas encore l'objectif de 15 %, il a réussi à accroître les fonds en 2009-10 de 12,69 %, ce qui est quand même une réalisation (p.14).
- 252 Planning Institute of Jamaica in collaboration with the Ministry of Foreign Affairs and Foreign Trade. (2009). *National Report of Jamaica on Millennium Development Goals for the UN Economic and Social Council Annual Ministerial Review*, p. 14.
- 253 Planning Institute of Jamaica in collaboration with the Ministry of Foreign Affairs and Foreign Trade. (2009). *National Report of Jamaica on Millennium Development Goals for the UN Economic and Social Council Annual Ministerial Review*, p. 14.
- 254 Conseil des droits de l'homme (2011). *Report of the Working Group on the Universal Periodic Review of Jamaica. A/HRC/16/14. 16th Sess. 04/01/2011*. Paragraphes 99.26 à 99.29.
- 255 Department for Children, School, and Families (2007). *Staying Safe: A Consultation Document*. Nottingham, Crown HM Government.
- 256 UK Department for Education (2012). *Preventing and Tackling Bullying: Advice for Head Teachers, Staff and Governing Bodies*. London, Crown HM Government.
- 257 UK Home Office (2012). *Call to End Violence against Women and Girls: Taking Action – The Next Chapter*. London, Crown HM Government.
- 258 UK Home Office (2012). *Call to End Violence against Women and Girls: Taking Action – The Next Chapter*. London, Crown HM Government.
- 259 UK Department for Education (2011). *Reducing Bullying Amongst the Most Affected*. London: Crown HM Government.
- 260 UK Home Office (2012). *Call to End Violence against Women and Girls: Taking Action – The Next Chapter*. London: Crown HM Government.
- 261 UK Home Office (2012). *Call to End Violence against Women and Girls: Taking Action – The Next Chapter*. London: Crown HM Government.
- 262 UK Home Office (2012). *Call to End Violence against Women and Girls: Taking Action – The Next Chapter*. London, Crown HM Government.
- 263 Rights of Women (2010). *Measuring Up? UK Compliance with International Commitments on Violence against Women in England and Wales*. London, Rights of Women.
- 264 National Society for the Prevention of Cruelty to Children (2009). *NSPCC Response to Together We Can End Violence Against Women and Girls*. London, HM Government. Disponible sur http://www.nspcc.org.uk/inform/policyandpublicaffairs/consultations/2009/togetherwecanendviolence_wdf66015.pdf Consulté le 13 août 2012.
- 265 TrustLaw Women Poll (2012). *Canada Best G20 Country to be a Woman, India Worst (Le Canada meilleur pays du G20 pour être une femme, l'Inde la pire)*. Disponible sur <http://www.trust.org/trustlaw/news/special-coverage/g20women/> Consulté le 27 juillet 2012.
- 266 Indicateurs internationaux de développement humain (2011): Canada. Disponible sur <http://hdrstats.undp.org/en/countries/profiles/CAN.html> Consulté le 27 juillet 2012.
- 267 Les lois provinciales et territoriales exigent des élèves de fréquenter l'école à moins d'en être exemptés (par exemple s'ils reçoivent une éducation satisfaisante à la maison). L'éducation est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans dans toutes les provinces du Canada, à l'exception de l'Ontario, Nouveau-Brunswick et le Nunavut où l'âge obligatoire est de 18 ans. Les élèves ont également le droit de fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 18 ou 21 ans, selon la juridiction en question.
- 268 La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés du Canada*, S.C. 2001, c. 27, s. 30(2) stipule : « Chaque enfant d'âge mineur au Canada, autre qu'un enfant d'un résident temporaire qui n'est pas autorisé à travailler ou à étudier, est autorisé à étudier à l'école préscolaire, primaire et secondaire ». Cependant, seulement en Ontario, il est spécifiquement interdit par la loi qu'une école refuse un enfant de moins de 18 ans parce que l'enfant ou les parents de l'enfant ou un tuteur est au Canada sans statut d'immigrant. Source : Loi ontarienne sur l'éducation (1990). *Loi sur l'éducation, R.S.O. 1990, C. E2*, s. 49.1. De plus, malgré que les enfants qui sont au Canada sans statut permanent puissent aller à l'école, certains enfants devront payer des frais pour fréquenter une école publique, et les demandeurs de statut de réfugié doivent obtenir une autorisation de Citoyenneté et Immigration Canada.
- 269 Statistique Canada (2012). *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe (2010-2011)*. Disponible sur <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11542-eng.htm#a2> Consulté le 27 juillet 2012.
- 270 Statistique Canada (2012). *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe (2010-2011)*. Disponible sur <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11542-eng.htm#a2> Consulté le 27 juillet 2012.
- 271 Abraham, C. (2010). 'Part 1: Failing Boys and the Powder Keg of Sexual Politics'. *The Globe & Mail*. Disponible sur <http://www.theglobeandmail.com/news/national/time-to-lead/part-1-failing-boys-and-the-powder-keg-of-sexual-politics/article4081751/?page=all> Consulté le 27 juillet 2012.
- 272 Lorsque ces facteurs sont rajustés, le Canada ne se classe que 12°. Source : Reuters (2011). 'Inequality Drags Canada Down in UN Livability Rankings'. *The National Post*. Disponible sur <http://news.nationalpost.com/2011/11/02/inequality-drags-canada-down-in-un-livability-rankings/> Consulté le 27 juillet 2012.
- 273 Reuters (2011). 'Inequality Drags Canada Down in UN Livability Rankings'. *The National Post*. Disponible sur <http://news.nationalpost.com/2011/11/02/inequality-drags-canada-down-in-un-livability-rankings/> Consulté le 27 juillet 2012.

- 274 Association canadienne pour l'intégration communautaire (2010). *National Report Card 2010*. Disponible sur http://www.cacl.ca/sites/default/files/REPORT_CARD_2010_ENG_web.pdf Consulté le 27 juillet 2012.
- 275 Statistique Canada (2012). *Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites au Canada : un rapport statistique fondé sur le sexe*. Disponible sur <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11442-eng.pdf> Consulté le 27 juillet 2012.
- 276 O'Donnell, V. et Wallace, S. (2011). *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe : Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites*. Ottawa, ministère de l'Industrie.
- 277 Voir par exemple, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (2005). *Evaluation of Band-Operated and Federal Schools*. Tel que cité dans Mendelson, M. (2008). *Improving Education on Reserves: A First Nation Educational Authority Act*, pp. 1-23. Ottawa, Institut Caledon.
- 278 People for Education (2012). *Making Connections Beyond School Walls: Annual Report on Ontario's Publicly Funded Schools 2012*. Toronto, People for Education.
- 279 Gouvernement du Canada (2011). *Les enfants et les jeunes victimes de crimes avec violence*. Disponible sur <http://www.victimswave.gc.ca/res/r56.html#ref1> Consulté le 27 juillet 2012.
- 280 Jiwani, Y. et al (1999). *Violence Prevention and the Girl Child: Phase One Report*. L'alliance des cinq centres de recherche sur la violence. / Holmes, J. et Silverman, E. (1992). *We're Here, Listen to Us: A Survey of Young Women in Canada*. Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes. / 25 % des femmes canadiennes ont déclaré avoir subi un acte de violence sexuelle avant l'âge de 16 ans. Source : Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (1984). *Infractions d'ordre sexuel contre les enfants au Canada*. Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services, Canada.
- 281 Collin-Vézina, D. et al (2009). 'Sexual Abuse in Canadian Aboriginal Communities: A Broad Review of Conflicting Evidence', *Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health*, vol. 7, no. 1, pp. 27-35.
- 282 Jiwani, Y. et al (1999). *Violence Prevention and the Girl Child: Phase One Report*. L'alliance des cinq centres de recherche sur la violence.
- 283 The FREDa Centre for Research on Violence against Women and Children (2001). *Violence against Girls: Statistical Highlights*. Disponible sur <http://www.harbour.sfu.ca/freda/articles/stats.htm> Consulté le 27 juillet 2012.
- 284 L'Institut Roehrer (2004). *Violence against Women with Disabilities*. Ottawa, Agence de la santé publique du Canada.
- 285 L'Institut Roehrer (2004). *Violence against Women with Disabilities*. Ottawa, Agence de la santé publique du Canada.
- 286 Larkin, J. (1994). *Sexual Harassment: High School Girls Speak Out*. Toronto, Second Story Press.
- 287 En 2003-2004, 16 % des élèves de sept écoles dans cinq provinces ont subi cette forme de violence sexuelle. Source : Association canadienne de santé publique et Stratégie nationale pour la prévention du crime (2003-2004). *Safe School Study*. Disponible sur http://www.cpha.ca/uploads/progs/_safeschools/safe_school_study_e.pdf Consulté le 27 juillet 2012.
- 288 Le risque de harcèlement augmente avec l'âge pour les filles canadiennes. En 2010, 28 % des filles en sixième année et 45 % des filles en dixième année ont déclaré avoir été victimes de harcèlement sexuel. Les chiffres pour les garçons sont également élevés et troublants : 35 % et 38 % respectivement. Source : Wolfe, D.A. and Chiodo, D. (2008). *Sexual Harassment and Related Behaviours Reported Among Youth from Grade 9 to Grade 11*. CAMH Centre for Prevention Science. / Craig, W. et McCuaig Edge, H. (2010). *Bullying and Fighting: The Health of Canada's Young People: A Mental Focus*. Agence de la santé publique du Canada.
- 289 City News Toronto (2008). 'Girls Accepting Sexual Assault at School as Fact of Life'. Disponible sur <http://www.citytv.com/toronto/citynews/news/local/article/20851-girls-accepting-sexual-assault-at-school-as-fact-of-life-reports> Consulté le 27 juillet 2012.
- 290 Robertson, I. (2008). 'Cyber Bullying Research Results Surprising'. Disponible sur <http://cnews.canoe.ca/CNEWS/Canada/2008/05/15/5572616-sun.html> Consulté le 27 juillet 2012.
- 291 Cette statistique est basée sur la seule enquête nationale sur la violence sexuelle contre les enfants effectuée au Canada. Source : Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (1984). *Infractions d'ordre sexuel contre les enfants au Canada*. Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services, Canada. / 15 % des hommes canadiens ont déclaré avoir subi de la violence sexuelle avant l'âge de 16 ans. Deux autres études récentes auprès de la population n'étaient représentatives que d'une seule province au Canada. La première a étudié la prévalence de violence physique et sexuelle à l'encontre des enfants dans la province de l'Ontario. Source : MacMillan, H.L. et al (2007). 'Prevalence of Child Physical and Sexual Abuse in the Community: Results from the Ontario Health Supplement', *Journal of the American Medical Association*, no. 278, pp. 131-35. / Un échantillon au hasard composé de 9 953 hommes et femmes âgés de 15 ans et plus ont participé au supplément à l'enquête sur la santé de l'Ontario. Des taux de prévalence plus bas de violence sexuelle ont été recueillis dans l'échantillon du rapport Badgley (4,3 % pour les hommes et 12,8 % pour les femmes). L'étude la plus récente a été menée par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de plus de 800 adultes de la province de Québec. Leurs analyses ont montré un taux de violence sexuelle à l'égard des enfants de 22,1 % pour les femmes et de 9,7 % pour les hommes. Source : Tourigny, M. et al (2006). 'Prévalence et Cooccurrence de la Violence Envers Les Enfants Dans la Population Québécoise', *Canadian Journal of Public Health*, no. 97, pp. 109-13.
- 292 Mathews, F. (1996). *The Invisible Boy: Revisioning the Victimization of Male Children and Teens*, p. 11. Ottawa, Santé Canada.
- 293 Covell, K. (2006). *Seen, Heard and Believed: What Youth Say About Violence for the UN Secretary-General's Study on Violence Against Children*. Toronto, UNICEF Canada.
- 294 17 % des garçons canadiens et 18 % des filles canadiennes âgés de 11 à 15 ans ont déclaré avoir été victimes d'intimidation au moins deux fois dans les 5 jours précédant l'enquête. Source : PREVNet (2004). *Bullying in Canada (L'intimidation au Canada)*. Disponible sur <http://prevnet.ca/BullyingFacts/BullyingStatistics/tabid/122/Default.aspx> Consulté le 27 juillet 2012.
- 295 O'Neil, S. (2008). *Bullying by Tween and Teen Girls: A Literature, Policy and Resource Review Submitted to the Society for Safe & Caring Schools & Communities*.
- 296 Simmons, R. (2002). *Odd Girl Out: The Hidden Culture of Aggression in Girls*. New York, First Mariner Books.
- 297 O'Neil, S. (2008). *Bullying by Tween and Teen Girls: A Literature, Policy and Resource Review Submitted to the Society for Safe & Caring Schools & Communities*, p. 25.
- 298 Agence de la santé publique du Canada (2011). *Bulletin électronique - Prévention de la violence familiale : Juillet 2011*. Disponible sur <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/EB/2011/july-juillet/1-eng.php> Consulté le 27 juillet 2012. / Pepler, D. et al (2006). 'A Developmental Perspective on Bullying', *Aggressive Behavior*, no. 32, pp. 376-84. Cependant, la nature de l'intimidation relationnelle entraîne une relation de cause à effet difficile à établir.
- 299 Atlas, R. S. et Pepler, D. J. (1998). 'Observations of Bullying in the Classroom', *Journal of Educational Research*, no. 92, pp. 86-99. / Currie, C. et al (2012). *Social Determinants of Health and Well-Being Among Young People. Health Behaviour in School-Aged Children (HBSC) Study: International Report from the 2009/2010 Survey*, pp. 194-95. Copenhagen, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe.
- 300 Craig, W. et McCuaig Edge, H. (2011). *The Health of Canada's Young People: A Mental Focus*. Ottawa, Agence de la santé publique du Canada.
- 301 O'Neil, S. (2008). *Bullying by Tween and Teen Girls: A Literature, Policy and Resource Review Submitted to the Society for Safe & Caring Schools & Communities*.
- 302 O'Neil, S. (2008). *Bullying by Tween and Teen Girls: A Literature, Policy and Resource Review Submitted to the Society for Safe & Caring Schools & Communities*.
- 303 O'Neil, S. (2008). *Bullying by Tween and Teen Girls: A Literature, Policy and Resource Review Submitted to the Society for Safe & Caring Schools & Communities*.
- 304 Li, Q. (2005). *Cyber-Bullying in Schools: The Nature and Extent of Adolescents' Experience*. Document présenté au congrès de la American Education Research Association (AERA) à Montréal, Canada.
- 305 O'Neil, S. (2008). *Bullying by Tween and Teen Girls: A Literature, Policy and Resource Review Submitted to the Society for Safe & Caring Schools & Communities*.
- 306 Li, Q. (2007). 'New Bottle but Old Wine: A Research of Cyberbullying in Schools', *Computers in Human Behavior*, no. 23, pp. 1777-91. / Beran, T. et Li, T. (2005). 'Cyber-Harassment: A Study of a New Method for an Old Behavior', *Journal of Educational Computer Research*, no. 32, pp. 265-77. / Mishna, F. et al (2008) *Cyber Bullying Survey*. Toronto, Université de Toronto. Disponible sur <http://www.governmentevents.ca/ypp02008/presentations/634.pdf> Consulté le 28 juillet 2012.

- 307 Paglia-Boak, A et al (2012). *The Mental Health and Well-Being of Ontario Students, 1991-2011*, p. 71. Toronto, CAMH et OSDUHS. /Le Sondage sur la consommation de drogues et la santé des élèves de l'Ontario (SCDSEO) est le plus ancien sondage mené auprès d'adolescents en milieu scolaire au Canada. Le sondage est mené tous les deux ans depuis 1977. Un total de 9 288 élèves de la septième année à la douzième année répartis dans 40 conseils scolaires, 181 écoles et 581 classes ont participé au SCDSEO 2011.
- 308 Réseau Éducation-Médias (2005). *Young Canadians in a Wired World: Phase II, Trends and Recommendations*. Ottawa, Industrie Canada.
- 309 Social Services Network (2012). *Research Report: Building a Safe Community for Us: South Asian Girls Teens and Young Women Strategize for Change*. Toronto, United Way.
- 310 Walton, G. (2010). *Sécurisation des milieux d'apprentissage : Lutte contre l'intimidation à caractère homophobe dans les écoles*. Le Secrétariat de la littératie et de la numératie et le Ontario Association of Deans of Education. Disponible sur www.edu.gov.on.ca/eng/literacynumeracy/inspire/research/whatWorks.html Consulté le 8 août 2012.
- 311 Pepler, D. et al (2004). *Bullying and Harassment: Experiences of Minority and Immigrant Youth: CERIS Report*. Disponible sur <http://www.ceris.metropolis.net/Virtual%20Library/education/pepler1/pepler1.html> Consulté le 27 juillet 2012.
- 312 Charach, A. et al (1995). 'Bullying at School—A Canadian Perspective: A Survey of Problems and Suggestions for Intervention', *Education Canada*, vol. 35, no. 1, pp. 12-18. / Une autre étude révèle que 18 % des garçons et 16 % des filles en sixième année, et 24 % des garçons et 13 % des filles en dixième année ont subi des actes d'intimidation raciale. Source : Craig, W. M. et Pepler, D. J. (2007). 'Understanding Bullying: From Research to Practice', *Canadian Psychology*, no. 48, pp. 86-93.
- 313 Taylor, C. et Peter, T. et al. (2011). *Every Class in Every School: Final Report on the First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia, and Transphobia in Canadian Schools*. Toronto, Egale Canada Human Rights Trust.
- 314 Taylor, C. et Peter, T. et al. (2011). *Every Class in Every School: Final Report on the First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia, and Transphobia in Canadian Schools*. Toronto, Egale Canada Human Rights Trust.
- 315 Cummings, J. G., et al. (2006). 'Bullying and Victimization Among Students with Exceptionalities', *Exceptionality Education Canada*, no. 16, pp. 193-222.
- 316 Association canadienne pour l'intégration communautaire (2010). *National Report Card 2010*. Disponible sur http://www.cacl.ca/sites/default/files/REPORT_CARD_2010_ENG_web.pdf Consulté le 27 juillet 2012.
- 317 Olweus, D. (1995). 'Bullying or Peer Abuse at School: Facts and intervention', *Current Directions in Psychological Science*, no. 4, pp. 196-200. / Covell, K. (2006). *Seen, Heard and Believed: What Youth Say About Violence for the UN Secretary-General's Study on Violence Against Children*. Toronto, UNICEF Canada.
- 318 Taylor, C. et Peter, T. et al. (2011). *Every Class in Every School: Final Report on the First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia, and Transphobia in Canadian Schools*. Toronto, Egale Canada Human Rights Trust.
- 319 Carroll, A. E. et Vreeman, R. C. (2007). 'A Systematic Review of School-Based Interventions to Prevent Bullying', *Archives of Pediatrics and Adolescent Medicine*, no. 161, pp. 78-88.
- 320 Carroll, A. E. et Vreeman, R. C. (2007). 'A Systematic Review of School-Based Interventions to Prevent Bullying', *Archives of Pediatrics and Adolescent Medicine*, no. 161, pp. 78-88. Voir aussi Berman, H. et al (2002). *Sexual Harassment: The Unacknowledged Face of Violence in the Lives of Girls*. Comme cité dans : Berman, H., et Jiwani, Y. (2002) *In the Best Interests of the Girl Child: Phase II Report*, p. 22. Alliance des cinq centres de recherche sur la violence.
- 321 Cooper, M. et Cooper, G. (2008). *Overcoming Barriers to the Positive Development and Engagement of Ethno-Racial Minority Youth in Canada*. Calgary, Canadian Heritage Alberta Division.
- 322 Taylor, C. et Peter, T. et al. (2011). *Every Class in Every School: Final Report on the First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia, and Transphobia in Canadian Schools*. Toronto, Ontario : Egale Canada Human Rights Trust.
- 323 Gouvernement de l'Alberta (2005). *Bully Free Alberta*. Disponible sur http://www.bullyfreealberta.ca/homophobic_bullying.htm#4 Consulté le 27 juillet 2012.
- 324 Conseil canadien de développement social (2002). *Children and Youth with Special Needs: Summary Report of Findings*. Ottawa, CCSD. Disponible sur <http://www.ccsd.ca/pubs/2001/specialneeds/specialneeds.pdf> Consulté le 27 juillet 2012.
- le 27 juillet 2012. 8 % des enfants ayant des besoins particuliers âgés de 10 et 11 ans ont dit qu'ils se sentent délaissés à l'école tout le temps ou la plupart du temps, comparé à 4 % des enfants n'ayant pas de besoins particuliers. Les enfants ayant une déficience physique et développementale sont également plus vulnérables à l'intimidation à l'école. Une étude révèle que 11 % des enfants âgés de 10 et 11 ans ayant des besoins particuliers sont victimes d'intimidation 'tout le temps ou presque tout le temps', comparativement à seulement 5 % de leurs pairs. Source : Cummings, J. G., et al (2006). 'Bullying and Victimization among Students with Exceptionalities', *Exceptionality Education Canada*, no. 16, pp. 193-222.
- 325 Sécurité publique Canada(2011). *La prévention de l'intimidation à l'école*. Disponible sur <http://www.publicsafety.gc.ca/res/cp/res/bully-eng.aspx> Consulté le 27 juillet 2012.
- 326 Craig, W. M. et Pepler, D. J. (2007). 'Understanding Bullying: From Research to Practice', *Canadian Psychology*, no. 48, pp. 86-93. / Hinduja, S. et Patchin, J. W. (2008). 'Cyberbullying: An Exploratory Analysis of Factors Related to Offending and Victimization', *Deviant Behavior*, no. 29, pp. 129-56. / Smith, J. D. et al (2004). 'The Effectiveness of Whole-School Antibullying Programs: A Synthesis of Evaluation Research', *School Psychology Review*, no. 33, pp. 547-60.
- 327 Beran, T. et Shapiro, B. (2005). 'Evaluation of an Anti-Bullying Program: Student Reports of Knowledge and Confidence to Manage Bullying', *Canadian Journal of Education*, vol. 28, no. 4, pp. 700-17. / Merrell, K. W. et al. (2008). 'How Effective are School Bullying Intervention Programs? A Meta-Analysis of Intervention Research', *School Psychology Quarterly*, no. 23, pp. 26-24. / Patchin, J. W. et Hinduja, S. (2006). 'Bullies Move Beyond the Schoolyard: A Preliminary Look at Cyberbullying', *Youth Violence and Juvenile Justice*, no. 4, pp. 148-69.
- 328 Wolfe, D. A. et Chiodo, D. (2008). *Sexual Harassment and Related Behaviours Reported Among Youth from Grade 9 to Grade 11*. CAMH Centre for Prevention Science.
- 329 Craig, W. et McCuaig Edge, H. (2011). *The Health of Canada's Young People: A Mental Focus*. Ottawa, Agence de la santé publique du Canada.
- 330 Les enfants qui commettent des actes d'intimidation tendent de venir de foyers où l'agression est la méthode privilégiée pour résoudre des problèmes, où les attitudes émotionnelles négatives sont courantes et où les enfants sont incités à user de violence physique pour résoudre les problèmes. Source : Cousins, B. et al (2005). 'Antibullying Interventions in Schools: Ingredients of Effective Programs', *Canadian Journal of Education*, vol. 28, no. 4, pp. 739-42.
- 331 McMaster, L., et al (2002). 'Peer to Peer Sexual Harassment Among Early Adolescents', *Development and Psychopathology*, no 14, pp. 91-105. / Pepler, D. J. et al (2006). 'A Developmental Perspective on Bullying', *Aggressive Behavior*, no 32, pp. 376-84.
- 332 Barnes, G. E. et al. (1991). 'Courtship Violence in a Canadian Sample of Male College Students', *Family Relations*, vol. 40, no 1, pp. 37-44.
- 333 Statistique Canada (2006). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006*. Disponible sur http://ywcacanada.ca/data/research_docs/00000043.pdf Consulté le 27 juillet 2012.
- 334 PREVNet (2004). *Bullying in Canada*. Disponible sur <http://prevnet.ca/BullyingFacts/BullyingStatistics/tabid/122/Default.aspx> Consulté le 27 juillet 2012.
- 335 Association des femmes autochtones du Canada (2012). *Arrest the Legacy: From Residential Schools to Prison*.
- 336 Totten, M. (2009). *Preventing Aboriginal Youth Gang Involvement in Canada: A Gendered Approach*. Document préparé pour le Aboriginal Policy Research Conference, Mars 2009.
- 337 Assemblée générale des Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant, Article 19(1).
- 338 Minerson, T. et al (2011). *Issue Brief: Engaging Men and Boys to Reduce and Prevent Gender-Based Violence*. Condition féminine Canada et Campagne du ruban blanc.
- 339 Commonwealth d'Australie (2009). *The Cost of Violence against Women and their Children*. The National Council to Reduce Violence against Women and their Children.
- 340 L'estimation des coûts (en 2003/2004) comprend : coûts de santé et de services sociaux, perte de production économique et coûts humains et émotionnels. Source : Järvinen, J. et al (2008). *Hard-Knock Life*. New Philanthropy Capital. / National Society for the Prevention of Cruelty to Children (2009). *NSPCC Response to Together We Can End Violence Against Women and Girls*. London, HM Government. Disponible sur

http://www.nspcc.org.uk/inform/policyandpublicaffairs/consultations/2009/togetherwecanendviolence_wdf66015.pdf Consulté le 13 août 2012.

341 Voir par exemple, la Loi 13 de l'Ontario, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation en ce qui a trait à l'intimidation et à d'autres questions*, 1^{ère} session, 40^e législature, Assemblée législative de l'Ontario 2012 et le projet de loi 56 du Québec : *Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école*, 2^e session, 39^e législature, Assemblée législative du Québec, 2012. La Nouvelle-Écosse a également déposé le projet de loi 27 (*Cyberbullying Intervention Act*) le 17 avril 2012, lequel propose d'établir l'obligation des parents et des tuteurs relativement aux actes d'intimidation commis en ligne par leurs enfants.

342 Voir par exemple, le ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Progressive Discipline and Promoting Positive Student Behaviour (Program/Policy Memorandum No. 145)* (2009). / Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (2011). *Changer les attitudes, changer les vies : Plan d'action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel*. Disponible sur http://www.citizenship.gov.on.ca/owd_new/english/resources/publications/svapdoc_2011.shtm Consulté le 28 juillet 2012. / Gouvernement du Québec (2007).

Politique en égalité entre les femmes et les hommes : Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. / Gouvernement du Québec (2004). *Plan d'action du gouvernement 2004-2009 en matière de violence conjugale*. / Gouvernement du Québec (2012). *Combattre la violence à l'égard des femmes*. Disponible sur http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Beijing_15/Anglais/Combating_violence_against_women.pdf Consulté le 27 juillet 2012.

343 The Society for Safe and Caring Schools and Communities (2012). *About Safe and Caring Schools and Communities*. Disponible sur <http://www.sacsc.ca/About%20SACSC.htm> Consulté le 27 juillet 2012.

344 ACS plus est un outil perfectionné d'évaluation des effets des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers groupes de femmes et d'hommes, de filles et de garçons. ACS plus aide à reconnaître et à intervenir lors de différentes situations et besoins de la population canadienne, incluant des facteurs comme l'âge, l'éducation, la langue, la géographie, la culture et le revenu. L'analyse qui inclut le sexe et le genre et ces autres facteurs inter reliés est nommée ACS+. Source : Condition féminine Canada (2012). 'Analyse comparative entre les sexes plus'. Disponible sur <http://www.swc-cfc.gc.ca/pol/gba-acsc/index-eng.html> Consulté le 14 août 2012.

345 UN Women (2012). *Handbook for National Action Plans on Violence against Women*. New York, Nations Unies.

346 Valaitis, R. (2002). 'They Don't Trust Us; We're Just Kids: Views About Community from Predominantly Female Inner City Youth', *Health Care for Women International*, no. 23, pp. 248-66.

347 UN Women (2012). *Handbook for National Action Plans on Violence against Women*. New York, Nations Unies.

348 Jiwani, Y. et al (1999). *Violence Prevention and the Girl Child: Phase One Report*, p.4. L'alliance des cinq centres de recherche sur la violence.

349 School Community Safety Advisory Panel (2008). *The Road to Health: A Final Report on School Safety*, p. 385. Toronto, School Community Safety Advisory Panel. / Safe Schools Action Team (2008). *Shaping a Culture of Respect in Our Schools: Promoting Safe and Healthy Relationships*, p. 23. Toronto, Ministère de l'Éducation.

350 Canadian Institute for Justice Statistics Profile Series (2008). *Sexual Assault in Canada: 2004 and 2007*. Disponible sur <http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/85f0033m2008019-eng.pdf> Consulté le 29 juillet 2012.

351 PREVnet, Networks of Centres of Excellence, and US Department of Health and Human Services (2012). *Bullying—A Human Rights Issue*. Disponible sur <http://prevnet.ca/LinkClick.aspx?fileticket=4lkaDPisZOs%3d&tabid=392> Consulté le 27 juillet 2012. / Une étude auprès de 13 921 élèves de l'école secondaire a révélé qu'un climat à l'école qui valorise la diversité et l'inclusion est un facteur de protection considérable, (donc, il réduit le risque) de dépression et consommation de drogues parmi les jeunes lesbiens, gays, bisexuels et en questionnement. Source : Aragon, S. et al. (2008). 'Homophobic Teasing, Psychological Outcomes, and Sexual Orientation Among High School Students: What Influence do Parents and Schools Have?', *School Psychology Review*, no. 37, pp. 202-16.

352 Association des femmes autochtones du Canada (2010). *What Their Stories Tell Us: Research Findings from the Sisters In Spirit initiative*, p. 19. Disponible sur http://www.nwac.ca/sites/default/files/reports/2010_NWAC_SIS_Report_EN.pdf Consulté le 27 juillet 2012.

353 Conseil des ministres de l'Éducation (2012). *L'éducation au Canada : une vue d'ensemble*. Disponible sur <http://www.cmec.ca/299/Education-in-Canada-An-Overview/index.html> Consulté le 27 juillet 2012.

354 UNESCO (2010). *Report on UNESCO's Online Discussion on the Beijing Platform for Action's Strategic Objective B. Education and Training of Women*. Paris, UNESCO.

355 UNICEF (2010). *Child Poverty and Disparities in Mozambique*. New York, UNICEF.

356 Ross, A. (2012). 'Battling Childhood Aggression: A Unique Research Network Takes on Bullying'. *eAFFECT*, Issue 1. Kingston, Queen's University. Disponible sur http://www.queensu.ca/vpr/news/eAFFECTannouncement/eAFFECT_Issue1.pdf Consulté le 29 juillet 2012.

357 Simmons, R. (2002). *Odd Girl Out: The Hidden Culture of Aggression in Girls*. New York, First Mariner Books.

358 « La majorité du travail sur la sécurité à l'école tend à utiliser une approche de genre neutre et concentre la plupart des efforts à aborder les types de violence qui sont perçus comme survenant principalement entre les étudiants masculins. De même, les préoccupations concernant les armes et les bandes attirent une attention disproportionnée, de financement et d'intervention comparativement aux types de violence que subissent les jeunes femmes. » Source : The School Community Safety Advisory Panel (2008). *The Road to Health: A Final Report on School Safety*, p. 372. Toronto, School Community Safety Advisory Panel.

359 Simmons, R. (2002). *Odd Girl Out: The Hidden Culture of Aggression in Girls*. Boston, Mariner.

360 Simmons, R. (2002). *Odd Girl Out: The Hidden Culture of Aggression in Girls*. Boston, Mariner.

361 Paglia-Boak, A. et al. (2012). *The Mental Health and Well-Being of Ontario Students, 1991-2011*. Toronto, CAMH et SCDSEO. / Le sondage sur la consommation de drogues et la santé des élèves de l'Ontario (SCDSEO) du Centre de toxicomanie et de santé mentale de l'Ontario est le plus ancien sondage continu mené auprès d'adolescents au Canada, et l'un des plus anciens dans le monde. L'étude a été menée dans la province tous les deux ans depuis 1977. Un total de 9 288 élèves (68 % d'élèves sélectionnés dans les écoles participantes) de la septième année à la douzième année répartis dans 40 conseils scolaires, 181 écoles et 581 classes ont participé au SCDSEO 2011. Bien que le pourcentage des élèves ontariens qui ont déclaré avoir intimidé les autres à l'école ait diminué considérablement de 2003 (30 %) à 2011 (21 %), une différence au niveau du sexe demeure. Les élèves de sexe masculin, mais pas les élèves de sexe féminin, montrent un déclin considérable dans le signalement d'intimidation des autres à l'école. Les élèves de sexe masculin (18,6 %) et les élèves de sexe féminin (22,8 %) sont également susceptibles de déclarer intimider les autres à l'école. Les filles sont plus susceptibles que les garçons d'indiquer être victimes d'intimidation à l'école (31 % comparativement à 26 %). Les élèves de sexe féminin sont plus susceptibles d'être victimes d'intimidation verbale que les élèves de sexe masculin (29,5 % comparativement à 19,6 % respectivement), alors que les élèves de sexe masculin sont plus susceptibles de subir des actes d'intimidation physique que les élèves de sexe féminin (4,4 % comparativement à 0,9 % respectivement). Tandis que le pourcentage d'élèves de sexe masculin ayant indiqué avoir été victimes d'intimidation ait décliné considérablement depuis 2003, ce n'est pas le cas des élèves de sexe féminin.

362 Federal-Provincial-Territorial Ministers Responsible for the Status of Women (2002). *Assessing Violence against Women: A Statistical Profile*. Disponible sur <http://www.uregina.ca/resolve/PDFs/Assessing%20Violence.pdf> Consulté le 28 juillet 2012.

363 Ceci comprend de placer des écoles au sein des communautés et de fournir un approvisionnement en eau potable facilement accessible et des services d'hygiène privés aux filles.

364 Des initiatives de respect des droits dans les écoles, comme l'initiative Écoles respectueuses des droits lancée par UNICEF Canada en 2011 dans 11 écoles pilotes partout au pays, se concentre sur l'atteinte de trois importants points de référence : participation significative des élèves accrue; sensibilisation accrue aux droits des enfants et à leur relation avec la culture de l'école; un enseignement et un apprentissage plus approfondis, avec des enseignants qui donnent l'exemple en matière d'attitudes respectueuses des droits et des comportements et les élèves qui profitent d'occasions régulièrement d'exercer leurs droits et leurs responsabilités. / Source : UNICEF Canada (28 Mai 2012). *Bullying and Cyberbullying: Two Sides of the Same Coin*. Mémoire soumis par UNICEF Canada au Comité permanent des droits de la personne.

365 Association des femmes autochtones du Canada (2012). 'Arrest the Legacy': *Dialogue Recommendations*. http://www.nwac.ca/sites/default/files/imce/Gender%20Matters%20English/7-NWACrecommendations_GM.pdf Consulté le 3 août 2012.

Fondée en 1937, Plan est l'une des plus anciennes et importantes organisations internationales de développement au monde, travaillant en partenariat avec des millions de personnes pour mettre fin à la pauvreté dans le monde. Sans but lucratif, indépendante et ouverte à toutes les religions et cultures, Plan n'a qu'une seule priorité: améliorer la vie des enfants. **Parce que je suis une fille** de Plan est un mouvement mondial pour mettre fin à l'inégalité de genre, promouvoir les droits des filles et sortir des millions de filles – et tous ceux qui les entourent – du sillon de la pauvreté.

Plan Canada

Bureau national

95, avenue St. Clair Ouest
bureau 1001
Toronto (Ontario) Canada
M4V 3B5

Bureau d'Ottawa

39, avenue McArthur
Ottawa (Ontario) Canada
K1L 8L7

1 800 387-1418

info@plancanada.ca

services_en_francaise@plancanada.ca

plancanada.ca

plancanada.ca/fr

becauseiamagirl.ca

parcequejesuisunefille.ca

Numéro d'organisme de bienfaisance :

11892 8993 RR0001





UNIVERSITY OF TORONTO
FACULTY OF LAW

INTERNATIONAL
HUMAN RIGHTS
PROGRAM



parce que Je suis une
FILLE